

Rapport d'orientations budgétaires

Sommaire

INTRODUCTION	5
BUDGET PRINCIPAL - SYNTHESE	5
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - SYNTHESE	6
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYNTHESE	7
BUDGET ANNEXE MOBILITES – SYNTHESE	7
LES ELEMENTS PRINCIPAUX DU PROJET DE LOI DE FINANCES	8
<i>Le contexte national : Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales</i>	8
<i>Des perspectives économiques en demi-teinte</i>	9
<i>Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local</i>	9
1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales	9
2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales	10
3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO	10
4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse	10
5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028	11
6) Les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli	11
7) Mesures concernant le FCTVA	11
BUDGET PRINCIPAL – ELEMENTS D'ANALYSE	12
<i>Rétrospective financière – projection du Compte Administratif 2025</i>	12
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
<i>Vue d'ensemble résultat de la section de fonctionnement – CA 2024 et CA prévisionnel 2025</i>	15
<i>Impôts directs locaux</i>	16
<i>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</i>	17
<i>Bilan compétence Eaux pluviales</i>	20
<i>Rétrospective des dépenses et recettes liées à la compétence eaux pluviales :</i>	20
<i>Bilan de la mutualisation</i>	21

Nombre d'actes par commune :	22
<i>Rétrospective 2022 – Projection 2026</i>	24
<i>Section de fonctionnement</i>	24
Section d'investissement	26
<i>Objectifs 2026</i>	26
<i>Etat de la dette</i>	30
<i>Ratios</i>	33
<i>Evolution de la masse salariale Brute – Budget principal – Chapitre 012 de 2022 à 2025</i>	35
<i>Evolution du réalisé dépenses de personnel</i>	35
<i>Nombre d'emplois au tableau au 31/12/2025</i>	37
BUDGETS ANNEXE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	41
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	44
<i>RETROSPECTIVE FINANCIERE</i>	44
BUDGET EAU – EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION	47
BUDGET EAU – EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49
BUDGET EAU – EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	50
BUDGET EAU – REPARTITION DES DEPENSES PAR SERVICE	51
BUDGET EAU – REPARTITION DES RECETTES PAR SERVICE	51
<i>Projection 2026 de la section d'exploitation</i>	52
<i>Projection 2026 de la section d'investissement</i>	58
<i>OBJECTIFS 2026</i>	59
<i>Ratios</i>	61
EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE - BUDGET EAU POTABLE	62
<i>Nombre d'emploi au tableau et évolution</i>	63
<i>Etat de la dette</i>	64
<i>Liste des emprunts en 2025</i>	66
<i>Etat de la dette par prêteur en 2025 (en euros)</i>	66
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	71

RETROSPECTIVE FINANCIERE	71
BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES DEPENSES D'EXPLOITATION	72
BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION	74
BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	76
BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	77
BUDGET ASSAINISSEMENT – REPARTITION DES DEPENSES PAR SERVICE	78
BUDGET ASSAINISSEMENT – REPARTITION DES RECETTES PAR SERVICE	78
<i>Prospective 2026 de la section d'exploitation.....</i>	79
<i>Prospective 2026 de la section d'investissement.....</i>	82
OBJECTIFS 2026	83
EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE - BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2022 A 2025	85
<i>Nombre d'emploi au tableau</i>	86
<i>Etat de la dette</i>	87
Tableau d'amortissement prévisionnel des emprunts - Période : 2025 – 2050	87
<i>Ratio.....</i>	88
<i>Liste des emprunts en 2025.....</i>	89
Etat de la dette par prêteur en 2025 (en euros)	89
BUDGET ANNEXE MOBILITE	92

INTRODUCTION

Les articles L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT disposent que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être présenté et faire l'objet d'un vote dans les deux mois précédent le vote du Budget. Il est obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Il revêt plusieurs rôles, tout d'abord, il participe en toute transparence à l'information des élus et des habitants sur les finances de l'établissement. L'information est même renforcée puisque ce rapport doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement (analyse prospective) et des effectifs et préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des recettes (redevances, taux de fiscalité locale), la structure et la gestion de la dette doivent également faire l'objet d'une présentation.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires doit être transmis au Préfet du Département et faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Il permet en outre de suivre l'évolution de la situation financière de la Communauté de communes (rétrospectives financières) et de discuter des orientations budgétaires (prospectives). Ces éléments seront ensuite repris dans le budget primitif. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans les budgets primitifs voire au-delà pour certains programmes conséquents. Il doit aussi être l'occasion d'informer les Conseillers communautaires et Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de l'EPCI en tenant compte des projets intercommunaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, et aux enjeux de son territoire, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques pour 2024-2027 (LPFP) et la loi de finances (LFI) pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

Ainsi, dans un contexte national complexe et en perpétuel mouvement, la Communauté de communes du Liancourtois se doit d'avoir une gestion rigoureuse de son budget. C'est l'occasion de faire une rétrospective de tous les projets effectués et lancés, ainsi qu'une prospective et ce, sur le budget principal, le budget annexe eau potable, le budget annexe assainissement collectif, le budget annexe transport collectif (le budget annexe SPANC n'est pas structurant).

BUDGET PRINCIPAL - SYNTHESE

L'année 2025 ferait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement en hausse par rapport à l'année 2024 (+860keuros) grâce à l'augmentation de l'excédent antérieur reporté (+2,4M€).

Les dépenses de fonctionnement augmentent de manière maîtrisée (+1% au global) et les recettes augmentent plus fortement (+5%) malgré la baisse des dotations et une augmentation faible des bases d'imposition (1,7% pour 2025) grâce à l'excédent antérieur.

La situation très satisfaisante du solde de la section de fonctionnement lui permet de dégager un autofinancement de bon niveau pour accompagner les besoins en matière de voirie, d'aménagement du territoire, de développement économique, de services à la population. La section d'investissement présente un solde déficitaire (-1,6M€) inférieur à la moyenne des quatre années précédentes (-2M€). Le besoin de financement de la section d'investissement 2025

augmente du fait des dépenses d'investissement soutenues (3,3 M€ études, acquisitions foncières et travaux réalisés en 2025). De ce fait, le solde net, besoin de financement déduit, de la section de fonctionnement, bien que diminuant par rapport à 2024, reste supérieur à la moyenne des 4 dernières années (+600keuros).

Concernant les années à venir, un plan pluriannuel d'investissement 2025 - 2028 a été élaboré. Les investissements prévus sont importants (liaisons douces, développement économique avec le rachat du campus en première annuité et la dépense afférente à la TVA totale 1,3M€, la deuxième annuité relative à Vallourec 178k€), les restes à réaliser 2025 sont principalement les suivants : les travaux d'accueil au Parc Chédeville, l'achat et la vente du site Caterpillar, l'achat d'une benne, les études relatives à la création d'une liaison douce entre Liancourt et Bailleval, la participation pour la construction du barreau Roissy-Picardie).

De plus, la Communauté de Communes du Liancourtois continue de prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux compétences récentes (la maison de santé, l'espace France services, le relais petite enfance, la mobilité, le développement économique...). Enfin, le contexte économique impose la régulation et le contrôle de certaines dépenses de fonctionnement afin de compenser l'inflation.

Ainsi, malgré le contexte économique, la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée pose des invariants dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 et notamment :

- Garder les équipements publics ouverts pour permettre à chaque usager d'accéder au service public, avec notamment l'accueil France Service,
- Réaliser les investissements prévus au PPI (Plan pluriannuel d'investissement) pour poursuivre le développement des services publics offerts par l'EPCI, pour la transition écologique (liaisons douces, sobriété énergétique, respect de l'environnement), le développement économique,
- Maintenir les équilibres financiers à moyen terme.

Afin d'accompagner à la dynamique des investissements avec 7,2M€ de dépenses nouvelles en 2026, il est proposé d'inscrire les crédits correspondant à un emprunt portant sur le produit de la vente PHPM (3M€) incertaine sur 2026 et à la somme des subventions non notifiées (700k€), soit un total de 3,7M€.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - SYNTHESE

SYNTHESE

Le résultat de l'exercice prévisionnel hors résultat antérieur reporté 2025 est de 674 k€ (2024 : 540 k€), ce qui est satisfaisant. Le résultat cumulé avec excédent antérieur est de 3,9M€ en hausse (2024 : 3,3M€) grâce à l'augmentation de l'excédent antérieur (+400keuros).

Le solde d'exercice de la section d'investissement est de -596keuros avec un besoin de financement de la section d'investissement de 530 keuros. Le résultat net prévisionnel est de 3,4M€ (+143keuros par rapport à 2024).

Afin de mettre en corrélation les coûts d'abonnement avec les coûts réels de gestion des abonnés avec le niveau de service actuel, le Conseil Communautaire du 08 décembre 2025 a voté l'augmentation du prix de l'abonnement à hauteur de 11 euros HT par an et par usager soit un coût d'abonnement de 34 € HT / an / abonné.

Pour 2026, la situation satisfaisante du budget annexe eau potable lui permet de faire face aux investissements à venir (1,2M€) dont notamment des études et travaux relatifs au renouvellement et à l'extension des réseaux d'eau potable (685k€ HT), les travaux de DUP pour le champ captant de Labruyère 230k€HT.

Dans les années qui viennent, la stratégie financière devra permettre de conserver une épargne patrimoniale nécessaire au renouvellement du patrimoine.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYNTHESE

Le résultat de l'exercice prévisionnel hors excédent reporté 2025 est de 154keuros en baisse (2024 : 654 150€) du fait de l'augmentation des charges à caractère général, des dépenses de personnel, et de la faible augmentation des recettes d'exploitation. La CCLVD subit principalement l'augmentation du prix du marché public + 319k€ HT et l'augmentation des charges de personnel. La participation du budget principal vers le budget assainissement de 355 000 € pour la 1^{re} fois en 2025 au titre de l'exploitation de réseaux unitaires permet de conserver un résultat positif d'exercice.

Le résultat cumulé de la section d'exploitation 2,3M€ est de +214keuros par rapport à 2024 du fait de l'augmentation de l'excédent antérieur reporté (+700keuros). La situation du budget assainissement appelle à la vigilance de part une situation excédentaire annuelle faible annuellement.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 118keuros, grâce au recours à l'emprunt, qui fut nécessaire compte tenu du fait qu'il y a peu de subventions sur les travaux d'assainissement et des investissements importants.

Au final, le résultat net prévisionnel est de 2 227 846 € (2024 : 2,1M€) légèrement en hausse grâce à l'emprunt.

Afin de mettre en corrélation les coûts d'abonnement avec les coûts réels de gestion des abonnés avec le niveau de service actuel, le Conseil Communautaire du 08 décembre 2025 a voté l'augmentation du prix de l'abonnement à hauteur de 15 euros HT par an et par usager soit un coût d'abonnement de 26 € HT / an / abonné.

Comme pour l'eau, dans les années qui viennent, la stratégie financière devra permettre de conserver une épargne patrimoniale nécessaire au renouvellement du patrimoine.

BUDGET ANNEXE MOBILITES – SYNTHESE

Le budget annexe transport, créé au 01/01/2026, a pour objectif de répondre aux enjeux de mobilités décarbonées et acceptables au niveau tarification. Ce budget est soutenable grâce au versement mobilité. L'excédent prévisionnel de fonctionnement de 353keuros permettra de couvrir les besoins correspondant au solde de la section d'investissement (246K) avec la réalisation des opérations suivantes : liaison douce Bailleval Liancourt, voie verte rue de la République à Monchy-Saint-Eloi, compensations écologiques liaison douce piscine-chédeville, étude de préfiguration d'un service de location vélo.

LES ELEMENTS PRINCIPAUX DU PROJET DE LOI DE FINANCES (maj au 06/01/2026)

Le contexte national : Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques.

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée Nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec six premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %). À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€) ;
- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquises, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser ;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0,7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1%.

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau International du Travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025 et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

- 1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de 1,1 % ~ 1,3 %. Il se situera vraisemblablement à un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026, l'effort demandé aux collectivités se matérialise principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales sera doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction s'établirait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions. Le nombre de communes touchées par le DILICO sera autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le versement sont pour l'heure floues.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (DCRTP etc.) seront minorées de 527 M€. Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintroduction du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

6) Les dotations de l'Etat en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€). Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subiraient aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a fusionné plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations seraient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

7) Mesures concernant le FCTVA

Le PLF 2026 ne prévoit pas de réduction du taux de FCTVA maintenu à 16,404 %. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiales.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seraient effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement.

En revanche, les dispositions envisagées du PLF sécuriseraient l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions.

BUDGET PRINCIPAL – ELEMENTS D'ANALYSE

Rétrospective financière – projection du Compte Administratif 2025

Année	Résultat exercice (€)	Excédent antérieur (€)	Excédent cumulé (€)	Autofinancement de l'investissement (€)	Résultat NET de fonctionnement (€)
2020	1 016 052	1 430 975	2 447 027	- 729 079	1 717 948
2021	1 667 787	1 717 948	3 385 735	- 1 831 497	1 554 239
2022	2 629 074	1 554 239	4 183 31 3	- 1 933 410	2 249 903
2023	2 460 191,31	2 249 903,09	4 710 094,40	-1 771 184,88	2 938 909,52
2024	3 150 618,04	2 938 909,52	6 089 527,56	- 765 276,30	5 324 251,26
2025 prévisionnel	1 628 029,69	5 324 251,26	6 952 280,95	- 2 445 550,89	4 506 730,06

La rétrospective de l'année 2025 est prévisionnelle. Les chiffres définitifs seront connus lors du vote du compte financier unique.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CA prévisionnel 2025	Variation 2025/2024 (€)
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	2 703 733,91	3 304 901,90	3 491 913,87	3 662 443,53 €	170 529,66 €
012	Charges de Personnel & frais assimilés	2 865 459,71	3 370 386,49	3 630 961,34	3 962 611,96 €	331 650,62 €
014	Atténuation de produits	2 321 762,00	2 435 406,00	2 309 909,45	2 289 944,00 €	-19 965,45 €
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	860 134,46	856 443,78	997 596,76	713 110,88 €	713 118,88 €
65	Autres charges de gestion courante	1 463 037,62	1 409 875,59	2 362 097,70	1 964 217 €	-397 880,42 €
66	Charges financières	41 814,63	132 488,94	129 541,00	95 811,26 €	-33 729,74 €
67	Charges exceptionnelles	2 066,51	425,00	250,00	342 700,68 €	342 450,68 €
68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	-	-	31 000,00	31 000,00 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 258 008,84	11 509 927,70	12 922 270,12	13 061 839,59	139 569,47 €

L'évolution des dépenses de charges à caractère général (chapitre 011), de +4%, correspond à une augmentation, en sus de l'inflation (+1%), des études et l'évolution des missions de la Communauté de Communes. La hausse des dépenses est liée aux frais de maintenance notamment de la sous-station ; aux frais énergétiques, aux coûts de transport, aux assurances, aux carburants, aux frais sur le matériel roulant expliquant en grande partie cette évolution.

Concernant le chapitre des dépenses de personnel, l'augmentation de 330keuros s'explique par l'impact des recrutements effectués en 2024 et en année pleine (2 animateurs dans le service transition écologique, un chargé de mission pour la mise en œuvre du plan alimentaire territorial, un médecin coordonnateur, un chargé de développement économique, Directrice Finances, Marchés publics, un Responsable des Systèmes d'information et numérique, le poste de chargé de mission SIG) et par l'augmentation des charges réparties 2025 par rapport à 2024 : +40 keuros.

Dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, et l'impact du PLF 2026 (augmentation des cotisations CNRACL et retraite), le chapitre 012 devrait continuer d'augmenter en 2026.

La Communauté de communes a travaillé et travaille sur des projets et plans qui ont et auront un impact fort sur nos politiques. Il s'agit :

- Du projet de territoire avec sept objectifs stratégiques comprenant notamment le développement économique, et le développement du territoire,
- Du plan climat air énergie territorial (PCAET) qui permet de mieux adapter notre territoire au changement climatique,
- De la mutualisation qui permet une coopération entre collectivités et EPCI pour l'exercice en commun de certaines compétences,
- De l'étude sur le passage à la tarification incitative et la gestion des biodéchets. Même si le passage à la tarification incitative n'a pas été retenu, il est important d'anticiper et de poursuivre notre politique de réduction à la source des déchets, des biodéchets et d'accompagnement pour l'amélioration du geste de tri. Des moyens humains supplémentaires sont rendus nécessaires (biodéchets) pour mettre en œuvre ces politiques mais permettre en parallèle d'assurer une maîtrise de l'augmentation des coûts inéluctables dans les années qui viennent.
- De l'étude sur le plan alimentaire territorial,
- La mise en place d'une feuille de route numérique.

L'évolution à la hausse des autres charges de gestion courante de l'ordre de -400keuros entre 2025 et 2024 s'explique de plusieurs manières. En 2023, il y a eu une baisse de – 260K€ des rattachements 2022 qui induisent

un faible réalisé. En 2024, il y a eu une augmentation +503K€ en 2024 par rapport à 2023 des cotisations SMVB (2023 = part fixe non versée en 2022+ part variable 2023, (2024 = part fixe 2023 + part fixe 2024 + part variable 2023+part variable 2024).

L'année 2025 devient une année classique en matière de cotisations aux différents syndicats avec, en sus, la participation du budget principal au budget annexe assainissement d'environ 355 euros à vocation pérenne.

Les atténuations de produits correspondent aux attributions de compensation versées aux communes.

Enfin, le chapitre 042, dotations aux amortissements sur les subventions, également prend un rythme de croisière suite à un nombre certain de régularisations comptables liées à l'application de la délibération de 2022 fixant les catégories de biens amortissables et leurs durées et également du fait que les amortissements se font maintenant au prorata temporis conformément à la nomenclature M57.

Chapitre 66 : il est à noter également pour 2025 le maintien de l'augmentation des intérêts liés à l'emprunt pour le Très Haut Débit (112euros).

Les charges exceptionnelles correspondent à la régularisation des erreurs de calcul concernant les charges réparties de dépenses de personnel entre les budgets pour les années 2022 et 2023 (+300euros).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CA prévisionnel 2025	Variation 2025/2024 (€)
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 554 239,16	2 249 903,09	2 938 909,52	5 324 251,26 €	2 385 341,74 €
013	Atténuation de charges	67 790,57	1 126,58	10 840,29	2 278,52 €	-8 561,77 €
042	Opérations d'ordre entre section	157 170,80	45 010,57	1 232 879,86	46 312,09 €	-1 186 567,77 €
70	Produits des services, du domaine	1 043 429,79	1 404 932,91	1 237 224,63	1 257 741,28 €	20 516,65 €
73+731	Impôts et Taxes	9 269 924,33	9 983 531,40	10 856 565,98	10 629 170,30 €	-227 395,68 €
74	Dotations, subventions, participations	2 087 505,52	2 315 070,43	2 540 524,24	2 562 419,70 €	21 895,46 €
75	Autres produits de gestion courante	104 994,42	178 800,22	183 881,77	191 947,39 €	8 065,62 €
76	Produits financiers	22,41	30,31	42,18		-42,18 €
77	Produits exceptionnels	156 245,44	41 616,59	10 929,21		-10 929,21 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 441 322,44	16 220 022,10	19 011 797,68	20 014 120,54	1 002 322,86 €

Concernant la fiscalité, en 2024, 439 753€ de rôles supplémentaires liés à des recouvrements exceptionnels ont été perçus alors qu'ils sont de 34 097€ à la clôture d'exercice 2025. De plus, en 2024, l'augmentation des bases locatives fut de +3,9% pour +1,7% en 2025 de nature à expliquer le ralentissement dans la poursuite de l'augmentation. L'augmentation du taux de TEOM fait son effet (+ 176euros) en prévision du passage à la tarification incitative.

Le travail effectué en 2024 sur les amortissements de subventions a conduit à l'émission d'écritures pour un montant de 1,2M€ contre 0,046M€ en 2025, de nature à expliquer la baisse des recettes de fonctionnement hors excédent antérieur reporté.

Les produits des services relatifs aux recettes liées à la facturation des services publics (chapitre 70) sont en stagnation.

Concernant l'évolution du chapitre 74 (dotations et participations), nous observons une baisse des dotations de l'Etat : DCRTP et FPIC, -86euros. Le maintien des autres participations (reversement verre, subventions pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, pour le RPE, les subventions du SMTCO) et l'engagement de la CCLVD

dans la dynamique France Service (169 keuros perçus en 2025) furent de nature à maintenir le volume de ce chapitre entre 2025 et 2024. 62 keuros de recettes seront à rattacher en 2025 et sont également des subventions relatives à l'étude portant sur le réseau de transport et relatives à la feuille de route numérique.

Le chapitre 75 comprend la perception des loyers notamment concernant la maison de santé pluriprofessionnelle, avec des recettes plutôt constantes depuis ces trois dernières années (170Keuros/190keuros).

Vue d'ensemble résultat de la section de fonctionnement – CA 2024 et CA prévisionnel 2025

CHAPITRES	LIBELLES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CA prévisionnel 2025	Variation 2025/2024 (€)	Variation 2025/2024 (%)
DEPENSES							
011	Charges à caractère général	2 703 733,91	3 304 901,90	3 491 913,87	3 662 443,53 €	170 529,66 €	4,66%
012	Charges de Personnel & frais assimilés	2 865 459,71	3 370 386,49	3 630 961,34	3 962 611,96 €	331 650,62 €	8,37%
014	Atténuation de produits	2 321 762,00	2 435 406,00	2 309 909,45	2 289 944,00 €	-19 965,45 €	-0,87%
042	Opérations d'ordre entre section	860 134,46	856 443,78	997 596,76	713 110,88 €	713 118,88 €	713 118,88 €
65	Autres charges de gestion courante	1 463 037,62	1 409 875,59	2 362 097,70	1 964 217 €	-397 880,42 €	-20,26%
66	Charges financières	41 814,63	132 488,94	129 541,00	95 811,26 €	-33 729,74 €	-35,20%
67	Charges exceptionnelles	2 066,51	425,00	250,00	342 700,68 €	342 450,68 €	99,93%
68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	-	-	31 000,00	31 000,00 €	100,00%
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 258 008,84	11 509 927,70	12 922 270,12	13 061 839,59	139 569,47 €	1,07%
RECETTES							
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 554 239,16	2 249 903,09	2 938 909,52	5 324 251,26 €	2 385 341,74 €	44,80%
013	Atténuation de charges	67 790,57	1 126,58	10 840,29	2 278,52 €	-8 561,77 €	-375,76%
042	Opérations d'ordre entre section	157 170,80	45 010,57	1 232 879,86	46 312,09 €	-1 186 567,77 €	-25,62%
70	Produits des services, du domaine	1 043 429,79	1 404 932,91	1 237 224,63	1 257 741,28 €	20 516,65 €	1,63%
73+731	Impôts et Taxes	9 269 924,33	9 983 531,40	10 856 565,98	10 629 170,30 €	-227 395,68 €	-2,14%
74	Dotations, subventions, participations	2 087 505,52	2 315 070,43	2 540 524,24	2 562 419,70 €	21 895,46 €	0,85%
75	Autres produits de gestion courante	104 994,42	178 800,22	183 881,77	191 947,39 €	8 065,62 €	4,20%
76	Produits financiers	22,41	30,31	42,18		-42,18 €	
77	Produits exceptionnels	156 245,44	41 616,59	10 929,21		-10 929,21 €	
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 441 322,44	16 220 022,10	19 011 797,68	20 014 120,54	1 002 322,86 €	5,01%
	Résultat de la section de fonctionnement hors excédent reporté, avec amortissements	2 629 074,44	2 460 191,31	3 150 618,04	1 628 029,69	-1 522 588,35 €	-93,52%
	Résultat total de la section de fonctionnement	4 183 313,60	4 710 094,40	6 089 527,56	6 952 280,95	862 753,39 €	12,41%

La situation financière satisfaisante du budget principal se maintient en 2025 malgré l'augmentation des charges de personnel et des charges à caractère général. En recettes, la Communauté de Communes bénéficie de participations et subventions (France Service, CAF, ADEME) lui permettant de limiter l'impact de la baisse des dotations et participations à caractère institutionnel de la part de l'Etat.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement augmente de +860keuros permettant ainsi de répondre aux futurs besoins en matière de dépenses d'investissement.

Impôts directs locaux

Pour rappel, les taux de fiscalité locale sur la période 2021-2025 et les taux proposés figurent ci-dessous :

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation	7.68	7.68	7.68	7.68	7.68	7.68
Foncier bâti	9.80	9.80	9.80	9.80	9.80	9.80
Foncier non bâti	22.65	22.65	22.65	22.65	22.65	22.65
CFE	26.74	26.74	26.74	26.74	26.74	26.74
Taxe GEMAPI en €	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Il n'est donc pas prévu d'augmenter les taux de fiscalité locale.

Il est à noter que le territoire de l'EPCI est composé de 24 331 (population DGF 2024). Concernant la taxe foncière, sur 9 750 foyers fiscaux redevables de la TF, 8 528 sont imposés, soit environ 87 % (donnée 2021).

Le territoire a été marqué par les réformes fiscales intervenues ces dernières années :

- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales conduit à un recentrage de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Le remplacement de la taxe d'habitation de la CC par une fraction de TVA nationale ampute l'EPCI d'un pouvoir de taux
- La réduction de moitié de la valeur locative des locaux industriels en 2021 et son remplacement par une compensation aujourd'hui menacée réduit la dynamique de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises
- Le remplacement de la CVAE par une fraction de TVA nationale

Dans ce contexte :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties devient une ressource stratégique pour le territoire : principal levier fiscal des communes, impôt partagé entre les communes et la CC et impôt qui concerne les ménages et les entreprises
- Le remplacement de recettes fiscales communautaires par une fraction de TVA nationale rend leur évolution incertaine.

La taxe GEMAPI a été instituée en 2020 sur un volume de 100 000 € afin de financer le coût des dépenses des travaux liés à cette compétence. Depuis 2021, cette taxe a été portée à 200 000.00 €. Il est proposé de maintenir le montant malgré la hausse des cotisations auprès du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche et du Syndicat Mixte Oise Aronde.

Les taux de la taxe GEMAPI sont des taux additionnels aux 4 taxes (TH, FB, FNB, CFE), dont l'institution relève des seuls EPCI. Pour rappel, le produit total appelé par l'EPCI ne peut pas dépasser 40€ par an et par habitant (on divise le produit appelé par l'EPCI par le nombre d'habitant de l'EPCI pour vérifier le respect de ce plafond).

En 2024, le nombre d'habitants était de 24 331 (population DGF 2023), soit une taxe GEMAPI de 8,22 € par an et par habitant.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

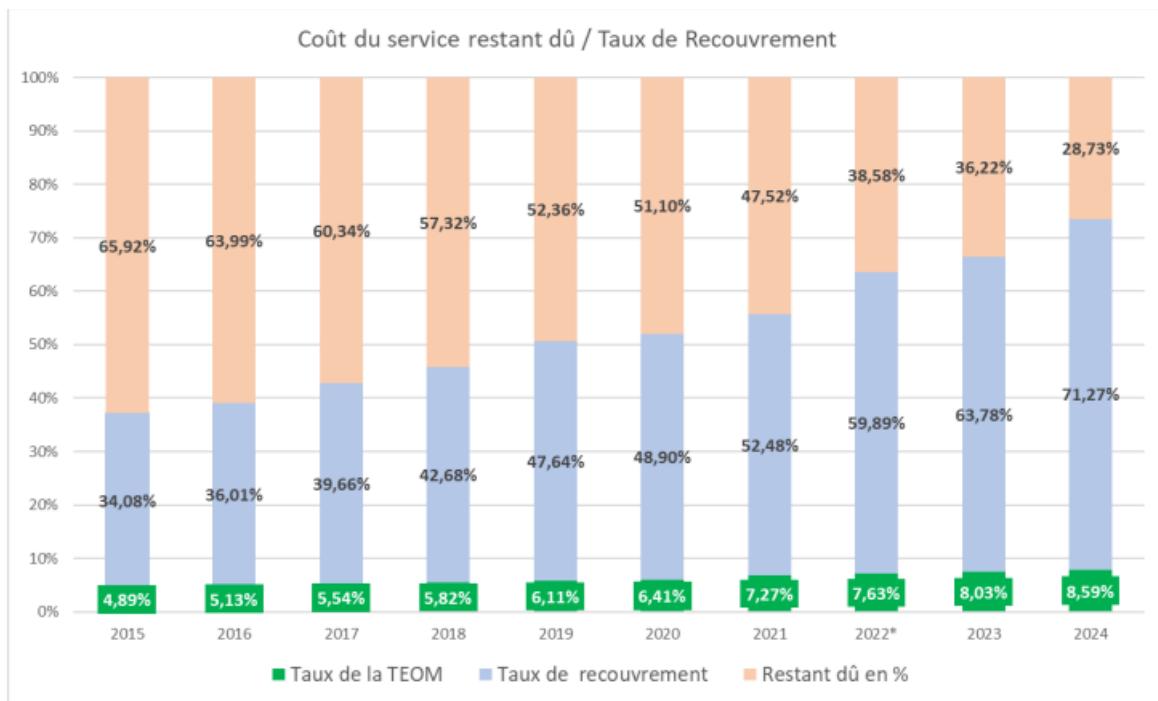
Concernant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les taux sur la période 2022 - 2025 sont les suivants :

	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026 prévisionnel
TEOM	7.63	8.03	8.59	9.19	9.84

Ce taux 2026 prévisionnel correspond à une augmentation de 7% par rapport à 2025, soit en moyenne une augmentation de 6,80 € par an par foyer fiscal redevable (en prenant en compte l'augmentation des bases en 2026 de 1 % par rapport au réellement perçu en 2025).

Cette taxe couvre les besoins du service selon les taux suivants (%) :

	2020	2021	2022	2023	2024
TEOM / Coût de service	48.90	52.48	59.89	63.78	71.27



Un point sera effectué en 2027 selon l'avancée du compostage et le passage ou non en C0,5 (collecte une fois tous les 15 jours des ordures ménagères).

En effet le coût de service a été projeté avec le développement complet du compostage (100 sites de compostage partagé et 35% des foyers équipés d'un composteur) et soit en scénario 1 : une collecte / semaine des OMR et en scénario 2 : une collecte tous les 15 jours. En 2024, le taux de couverture du service est de 71 %.

Le coût du service de collecte des déchets restant dû à la charge de l'EPCI était de 28,73 % en 2024. Il est important que la TEOM couvre de manière plus importante ce coût du service. Pour cela, il est envisagé d'augmenter le taux de la taxe régulièrement jusqu'en 2028. En effet, l'idée à l'horizon 2028 est de couvrir le service à environ 85 %. En effet, si la tarification incitative devenait obligatoire ou si les élus souhaitaient la mettre en place (sachant qu'il faut compter 3 ans pour sa mise en place), la marche serait moins haute pour les habitants puisque le coût du service serait quasiment couvert par la TEOM.

Avec une hypothèse de base d'imposition constante et un coût du service qui augmenterait de 2.6 % / an jusqu'en 2025 puis de 1 % par an jusqu'en 2028, le taux de TEOM devrait être :

- à 11.26 % en 2028 (scénario 1) pour couvrir 83.2 % du service dans l'hypothèse où le « scénario compostage » est mis en œuvre en totalité (développement d'une centaine de sites de compostage partagé sur la période 2023-2028 et 35 % des foyers équipés en composteurs individuels, distribution de 235 composteurs / an sur la période 2023-2028) et sans changement de fréquence de collecte des OMR (ordures ménagères résiduelles).
- à 10.95 % en 2028 (scénario 2) pour couvrir 85.5 % du service dans l'hypothèse où le « scénario compostage » est mis en œuvre en totalité (développement d'une centaine de sites de compostage partagé sur la période 2023-2028 et 35 % des foyers équipés en composteurs individuels, distribution de 235 composteurs / an sur la période 2023-2028) et avec une fréquence de collecte une fois tous les 15 jours des OMR (ordures ménagères résiduelles).

Ainsi, pour anticiper un passage à l'incitatif (taxe ou redevance) avec un coût de service couvert à hauteur environ de 85 % par la recette, l'augmentation du taux de TEOM par année pourrait être le suivant (augmentation de 7 % par an et de 4 % / an en 2028 selon le scénario de fréquence de collecte retenu) :

Exercice	% TEOM	Recette avec hypothèse base constante et augmentation du coût du service de 2,6 % / an	Augmentation en %
2023	8,03%	1 721 726	
2024	8,59%	1 842 247	6,97%
2025	9,19%	1 971 204	7,03%
2026	9,84%	2 109 188	7,00%
2027	10,53%	2 256 832	7,00%
2028 S1	11,26%	2 414 810	7,00%
2028 S2	10,95%	2 347 105	3,77%

A titre d'information également, ci-dessous les taux appliqués sur les collectivités de l'Oise et le mode de financement de leur service (données 2024).

Intercommunalité de l'Oise	Taux de TEOM
CA Creil Sud Oise	5
CA de la Région de Compiègne et de la Basse Automne	8,5
CA du Beauvaisis	6,51
CC de la Picardie Verte	12,8
CC de la Plaine d'Estrées	7
CC de l'Aire Cantilienne	NC
CC de l'Oise Picarde	13
CC des Deux Vallées	NC
CC des Lisières de l'Oise	12
CC des Pays d'Oise et d'Halatte	8,45
CC des Sablons	14,05
CC du Clermontois	8,75
CC du Liancourtis	8,59
CC du Pays de Bray	15
CC du Pays de Valois	11,26
CC du Pays des Sources	NC
CC du Pays Noyonnais	11,97
CC du Plateau Picard	15
CC du Vexin-Thelle	14,46
CC Senlis Sud Oise	6,75
CC Thelloise	7

Source data.gouv.fr

Ces dernières années, des efforts sont entrepris pour baisser le coût du service mais certaines dépenses ne sont pas maîtrisables, tels que le coût du gazole, et les cotisations au SMDO. Pour 2024, le coût du service est de 2 670 873 € (baisse de 1 % / 2023)

Les coûts du service pour la période 2020 – 2024 sont les suivants :

2020	2 414 933
2021	2 584 406
2022	2 552 124
2023	2 698 491
2024	2 670 873

Les données 2025 seront fournies dans le rapport annuel du service.

Bilan compétence Eaux pluviales

Rétrospective des dépenses et recettes liées à la compétence eaux pluviales :

	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	109 008,67 €	147 865,00 €	159 871,24 €	128 762,25 €
Dépenses d'investissement	475 909,11 €	698 004,84 €	382 624,29 €	614 007,67 €
Total dépenses	584 917,78 €	845 869,84 €	542 495,53 €	742 769,92 €
Recettes de fonctionnement	2 198,53 €	161 963,00 €	194 820,19 €	192 372,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	73 467,00 €	69 380,00 €
Total recettes	2 198,53 €	161 963,00 €	268 287,19 €	261 752,00 €
Différence	-582 719,25 €	-683 906,84 €	-274 208,34 €	-481 017,92 €

A noter que les dépenses de charges du personnel ne sont pas imputées sur la fonction eaux pluviales. En revanche, depuis 2023, la taxe GEMAPI est imputée sur la fonction eaux pluviales.

Depuis 2022, le total restant dû lié à la compétence eaux pluviales s'élève à **2 571 007,54 € TTC** (hors GEMAPI jusque 2023 et charges de personnel).

En 2025, le budget principal a versé une participation au budget annexe assainissement selon une règle de calcul votée par le conseil communautaire et qui s'élève à 355 000€ au titre de la collecte et le traitement des eaux unitaires.

La question de la prise de compétence ruissellement se pose également.

Bilan de la mutualisation

La Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, article 67, introduit l'obligation, pour les établissements publics de coopération intercommunale, d'élaborer un schéma de mutualisation des services. La Loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 indique que le schéma de mutualisation devient facultatif. Les mutualisations peuvent être abordées dans le cadre du pacte de gouvernance.

Après une phase de concertation entre élus, un schéma de mutualisation a été approuvé le 24 avril 2017. Ce même schéma est toujours en cours actuellement. Ce schéma répond aux besoins des communes quelle que soit leur taille dans un souci d'amélioration des fonctions supports et de partage des moyens d'expertise. Chaque commune en bénéficie à la carte.

La mutualisation répond aux objectifs suivants :

- Optimiser l'organisation des services publics locaux (par exemple, la mise en commun des compétences professionnelles des services),
- Rendre un meilleur service aux habitants,
- Générer des économies d'échelle,
- Retrouver des marges de manœuvre financières dans un contexte budgétaire complexe,
- Soutenir l'action des communes les plus petites,
- Favoriser la solidarité et la coopération intercommunale en y associant le personnel.

Les principales formes de mutualisation mises en œuvre au sein de notre EPCI sont les suivantes :

- *La création de services communs* (article L.5211-4-2 du CGCT) :

Il s'agit, pour une communauté et une ou plusieurs de ses communes membres de charger un service de missions opérationnelles ou fonctionnelles en matière de gestion du personnel, de gestion administrative et financière, d'informatique, d'expertise juridique, d'expertise fonctionnelle ainsi que de l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat. Ils sont alors gérés par l'EPCI dans le cadre d'une convention entre les communes membres et l'EPCI. Les prestations peuvent être gratuites, payées à l'acte ou au forfait.

La création d'un service commun l'Instruction du Droit des Sols, depuis 2015, a permis la mutualisation de fonctions supports et l'ouverture, en 2023, d'un guichet unique de l'urbanisme dématérialisé facilitant l'accès au service pour les particuliers et professionnels du territoire.

Nombre d'actes par commune :

TOTAL DES AUTORISATIONS D'URBANISME INSTRUITES PAR LA CCLVD EN 2024

Type dossier	PC	DP	CU	PA	PD	EN	AT	TOTAL
Bailleval	4	7	2	-	-	-	-	13
Cauffry	7	34	1	-	-	-	-	42
Labruyère	6	5	-	-	-	-	-	11
Laigneville	34	69	2	1	-	-	-	106
Liancourt	7	43	3	2	3	1	-	59
Mogneville	10	28	-	-	-	-	-	38
Monchy-St-Eloi	8	23	2	-	3	-	-	36
Rantigny	17	18	6	-	-	2	-	43
Rosoy	4	11	1	-	-	-	-	16
Verderonne	7	10	3	1	1	1	-	23
TOTAL	104	248	20	3	5	5	2	387

- *Le partage de biens (article L.5211-4-3 du CGCT) :*

Une communauté peut se doter de biens qu'elle met à la disposition de ses communes membres dans le cadre d'un règlement de mise à disposition établi conjointement.

- *Le groupement de commandes (article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics) :*

Si les communes membres et l'EPCI ont un besoin similaire au même moment, ils peuvent réaliser des achats groupés afin de bénéficier d'économies d'échelles et de temps.

Des groupements de commande, comme par exemple, pour la mise en place d'une signalétique « modes actifs » dans le cadre de notre compétence mobilité ou des conventions de mandat avec les communes de Bailleval, Cauffry, Monchy-St-Eloi, Rantigny ont par ailleurs été signées, principalement dans le cadre d'aménagement et/ou de travaux. Une analyse est en cours pour mettre en place un groupement de commandes dans le cadre des transports collectifs par cars.

- *La prestation de service (article L.5214-16-1 du CGCT)*

La Communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public.

Au sein de notre EPCI, des conventions cadres, signées avec les communes qui le souhaitent, régissent le fonctionnement global de la convention. Des conventions simplifiées dans un cadre juridique « facilitateur » sont ensuite signées par prestation afin de ne pas alourdir la phase administrative de la mutualisation. Le pilotage du schéma de mutualisation est assuré par la Commission d'appui et de ressources des moyens intercommunaux aux communes présidée par Mme Virginie Garnier, Vice-président et Maire de Cauffry. Si l'action le nécessite, le Bureau des Maires y est associé.

Un groupe de travail a été créé. Composé des Maires, Maires adjoints, DGS et DGST des communes membres, il se réunit afin d'échanger sur les actions à mutualiser et partager des informations sur les meilleurs prix du marché.

Par ailleurs, le déploiement de la feuille de route numérique territoriale soutenue par la Région et la signature d'une convention territoriale globale avec la CAF ouvrent de nouvelles perspectives de projets dans les domaines du numérique et de la petite enfance. La Communauté de Communes a été retenue par les Services de l'Etat suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lieux innovants et accueillants dans le cadre du dispositif France Service.

Également, la réalisation du document unique d'évaluation des risques a été réalisée pour la commune de Bailleval. La prochaine commune intéressée par la même prestation est Mogneville. La commune de Cauffry a fait part de son intérêt à bénéficier de cette prestation.

Réalisation complète de l'évaluation des risques (y compris visite de terrain comprend :

- 1) Analyse de l'organigramme et profils de poste
- 2) Réunions physiques de clarification par unité de service
- 3) Visites de terrain spécifique à certain métier à haut risque et environnements particuliers, missions effectuées sur 2024
- 4) Transmission d'un 1er rapport spécifique aux risques existants et récolte des actions préventives existantes, (en cours)
- 5) Réunions par unité de service pour établissement de l'évaluation des taux de fréquence et probabilité et échange sur les mesures d'amélioration
- 6) Transmission d'un 2ième rapport d'évaluation des risques et proposition d'actions préventives pour validation par unité de service,
- 7) Transmission du document d'évaluation finale du document unique et réunion par unité de service pour validation et explication des obligations réglementaires de suivi du plan d'action et de mise à jour.

Rétrospective 2022 – Projection 2026
Section de fonctionnement

Le tableau suivant correspond à une rétrospective et à une projection des comptes administratifs liés à la section de fonctionnement pour la période 2022 - 2026 :

CHAPITRES	LIBELLES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CA prévisionnel 2025	CA 2026 prévisionnel
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	2 703 733,91	3 304 901,90	3 491 913,87	3 662 443,53	3 772 316,84
012	Charges de Personnel & frais assimilés	2 865 459,71	3 370 386,49	3 630 961,34	3 962 611,96	4 121 116,44
014	Atténuation de produits	2 321 762,00	2 435 406,00	2 309 909,45	2 289 944,00	2 251 781,00
042	Opérations d'ordre entre section	860 134,46	856 443,78	997 596,76	713 110,88	784 421,97
65	Autres charges de gestion courante	1 463 037,62	1 409 875,59	2 362 097,70	1 964 217	2 314 217
66	Charges financières	41 814,63	132 488,94	129 541,00	95 811,26	136 171,00
67	Charges exceptionnelles	2 066,51	425,00	250,00	342 700,68	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	-	-	31 000,00	31 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 258 008,84	11 509 927,70	12 922 270,12	13 061 839,59	13 421 024,52
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 554 239,16	2 249 903,09	2 938 909,52	5 324 251,26	4 506 730,06
013	Atténuation de charges	67 790,57	1126,58	10 840,29	2 278,52	
042	Opérations d'ordre entre section	157 170,80	45 010,57	1 232 879,86	46 312,09	50 943,30
70	Produits des services, du domaine	1 043 429,79	1 404 932,91	1 237 224,63	1 257 741,28	1 257 741,28
73+731	Impôts et Taxes	9 269 924,33	9 983 531,40	10 856 565,98	10 629 170,30	10 142 294,80
74	Dotations, subventions, participations	2 087 505,52	2 315 070,43	2 540 524,24	2 562 419,70	2 389 580,00
75	Autres produits de gestion courante	104 994,42	178 800,22	183 881,77	191 947,39	184 876,46
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 441 322,44	16 220 022,10	19 011 797,68	20 014 120,54	18 532 165,90
Résultat de la section de fonctionnement hors excédent reporté, avec amortissements						
		2 629 074,44	2 460 191,31	3 150 618,04	1 628 029,69	604 411
Résultat total de la section de fonctionnement						
Besoin de financement de la section d'investissement						
		- 1 933 410,51	- 1 771 184,88	- 765 276,30	- 2 445 550,89	- 1 919 183,66
Résultat net de la section de fonctionnement						
		2 249 903,09	2 938 909,52	5 324 251,26	4 506 730,06	3 191 957,72

Pour la construction budgétaire 2026, les hypothèses retenues sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- +3% des charges à caractère général ;
- +4% des dépenses de personnel compte tenu du caractère non définitif de la loi de finances et des premières décisions prises en matière de cotisations patronales ;
- Attributions de Compensation sur la base du rapport adopté par la CLECT du 10 novembre 2025 ;
- Rythme d'amortissement en adéquation avec le PPI et en adéquation avec la délibération en vigueur ;
- Adhésions aux Syndicats inchangée et cotisations en année pleine ;
- Reconduction de la provision pour créances douteuses constituée en 2025 ;
- Maintien de la participation vers le budget annexe assainissement ;
- Intérêts de la dette revus dans le cadre de la mobilisation d'un emprunt de 3,7M€ sur 25 ans, indexé sur le taux du livret A avec une commission de 70 points de base,

Recettes de fonctionnement :

- Redevances pour service rendu, niveau du perçu 2025 ;
- Fiscalité : perçu 2025 + 1 % d'évolution des bases, pas d'augmentation des taux sauf la TEOM + 7%, un arbitrage sera effectué sur les rythmes de collecte suite à une étude menée en 2026 ;
- Dotations et participations : 2026 : baisse de 6 % des dotations et maintien des subventions France Service,

Section d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CA prévisionnel 2025	CA 2026 prévisionnel
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	1 287 397,02	3 966 244,52	1 678 529,06	749 125,52	1 659 210,06
040	Opérations d'ordre entre section	157 170,80	45 010,57	1 232 879,86	46 312,09	156 312,09
041	Opérations Patrimoniales	4 860,00	114 338,15	953 363,34	54 697,20	54 697,20
13	Subventions d'investissement	-		271 131,02		
16	Remboursements d'emprunts & dettes	503 202,06	332 524,09	230 343,11	246 034,00	301 717,00
20	Immobilisations Incorporelles	68 104,78	106 823,40	85 387,18	160 339,75	227 978,00
204	Subventions d'investissement	-	20 117,10	57 738,00		300 000,00
21	Immobilisations Corporelles	688 981,88	590 590,05	565 548,56	2 022 555,78	5 635 600,00
23	Immobilisations en cours	5 180 856,69	2 426 595,58	1 140 722,94	1 170 870,01	1 088 440,00
4581	Opérations pour compte de tiers	-	272 469,37	8 943,05	119 864,71	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 890 573,23	7 874 712,83	6 224 586,12	4 569 799,06	9 423 954,35
RECETTES						
021	Virement de la section de fonctionnement	-				
024	Produits des cessions	-				
040	Opérations d'ordre entre section	860 134,46	856 443,78	997 596,76	713 110,88	713 110,88
041	Opérations Patrimoniales	4 860,00	114 338,15	953 363,34	54 697,20	54 697,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	761 581,37	706 768,57	278 421,60	190 891,44	436 041,00
1068	Excédents de fonctionnement	1 831 496,62	1 933 410,51	1 771 184,88	765 276,30	2 445 550,89
13	Subventions d'investissement	368 271,66	2 573 372,76	1 464 914,01	836 535,91	155 370,72
16	Emprunts & dettes assimilées	-		-	3 000,00	3 700 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00	6 750,00	5 100,00		
23	Immobilisations en cours	7 014,00	5 100,00	-		
4582	Opérations pour compte de tiers	-		4 880,01	347 077,27	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 924 328,71	6 196 183,77	5 475 460,60	2 910 589,00	7 504 770,69
Résultat cumulé de l'exercice section d'investissement						
		-3 966 244,52	-1 678 529,06	-749 125,52	-1 659 210,06	-1 919 183,66
Reste à réaliser Dépenses						
		-1 980 556,72	-3 614 186,03	-2 470 060,97	-3 003 693,97	
Reste à réaliser Recettes						
		4 013 390,73	3 521 530,21	2 453 910,19	2 217 353,14	
Besoin de financement de la section						
		-1 933 410,51	-1 771 184,88	-765 276,30	-2 445 550,89	-1 919 183,66

Objectifs 2026

Concernant les investissements, le besoin de financement de cette section est conséquent en raison des nombreux investissements prévus. Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2026-2028 a été réalisé et il se trouve en annexe du présent document.

Le bilan des restes à réaliser de l'année 2025 serait -786 340 € (dépenses - recettes attendues), notamment en raison des reports de dépenses principaux suivants :

- Acquisition et cession du site Caterpillar (dépense / recette avec plus-value de 250keuros),
- Participation au barreau Roissy-Picardie (209keuros),
- Travaux pour la réalisation d'un nouvel accueil à Chédeville (685keuros),
- Réalisation d'une piste cyclable entre la piscine et Chédeville (222keuros),
- Achat d'une benne (300keuros),
- Création des arrêts de bus (80keuros),
- Etude requalification allée des Fresnes Rantigny (100 keuros).

Concernant les reports de recettes, on retrouve des reports de subvention de la Région Hauts de France, du Département de l'Oise, de la Préfecture mais aussi du SMTCO et de la Préfecture au titre du fonds vert avec :

Cofinancements des études ADF, KUOM (100 keuros)

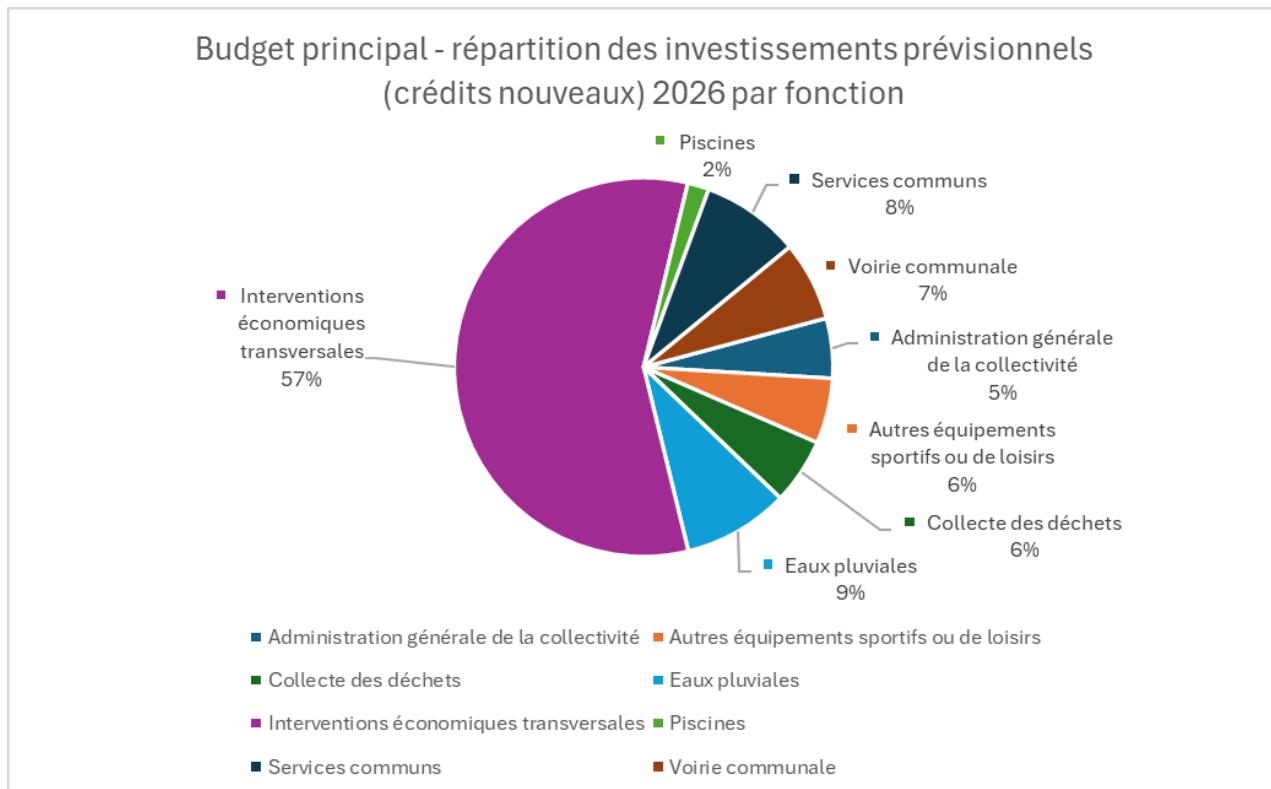
Travaux d'eaux pluviales précités (132keuros)

Accueil Chédeville (117keuros)

Subventions liées à des liaisons douces réalisées (55keuros)

Afin d'accompagner la CCLVD dans cette dynamique et au vu du faible endettement, un emprunt correspondant à l'achat de PHPM si la vente est différée (3M€) et aux subventions non notifiées (700keuros) est prévu pour un total de 3,7M€.

La répartition des investissements projetés en 2026 par fonction est la suivante :



Afin d'inscrire la CCLVD dans la dynamique attendue en matière de transition écologique au plan bâimentaire, des études et des travaux pour la rénovation thermique chaud/froid du siège sont prévues pour un montant total de 680keuros, dont 80keuros inscrits en crédits nouveaux en 2026.

Développement économique (57 % des crédits nouveaux d'investissements 2026) pour un montant de 4 034 200 € comprenant notamment :

- Rachat du portage, du droit à construire, du site du campus et du château à MONCHY-SAINT-ELOI (1,270M€),
- Acquisition du site PHPM et qui fera l'objet d'une revente (2,350M€),
- Voirie de la zone d'activités chemin de la Petite Vallée (440Keuros),
- Travail sur la signalétique des zones existantes (100 000 €),
- Rachat pluriannuel du portage EPFLO lié à Vallourec à Laigneville (178keuros),

Parc Chédeville (6 % des crédits nouveaux d'investissements 2026) pour un montant de 391 600 € et notamment :

- Fin des travaux de réalisation d'un nouvel accueil : digitalisation, sonorisation, aménagement intérieur et paysager, panneau solaire (110keuros)
- Restauration de la zone humide (130keuros)

Mobilité :

Un budget annexe dédié ayant été créé au 01 janvier 2026, les crédits nouveaux d'investissement figurent en dernière page de ce document.

Les travaux d'eaux pluviales (9 % des crédits nouveaux d'investissements 2026) pour un montant de 634 018 € :

- Schéma directeur des eaux pluviales (80keuros),
- Divers travaux liés au marché à bons de commande (50keuros),
- Cauffry : réhabilitation du réseau Eaux pluviales rue du Moulin (87keuros),
- Laigneville : travaux rue des Cerisiers,
- Liancourt : lancements des études liées à l'avenue Albert 1^{er}, rue Jules Michelet, Arts et Métiers,
- Rantigny : achat de terrain suite à l'aménagement d'un bassin des eaux pluviales Place de la République à (45keuros), hameau d'Uny (36keuros)
- Réhabilitations diverses des réseaux eaux pluviales liées aux travaux communaux.

Les études et travaux en vue de l'extension de la maison de santé pluriprofessionnelle (545keuros),
Les études portant sur la création d'un pôle multiservices à Rantigny (50keuros),

Finances :

- Dépenses : enveloppe de 300k€ validée par la conférence des Maires dans le cadre du pacte financier et fiscal à venir en 2026.
- Recettes : attributions de compensations liées au transfert de la voirie par les communes suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 10 novembre 2025 ;
- Recettes de FCTVA à 50 % compte tenu du projet de loi de finances visant à remettre au goût du jour la perception du FCTVA en N+1.

Le reliquat des dépenses prévisionnelles est lié à divers besoins liés aux équipements relevant des gestionnaires : patrimoine, garage, maison de santé, informatique, communication, ressources humaines, urbanisme.

Concernant le fonctionnement des équipements, les objectifs sont indiqués ci-dessous et ont été complétés au regard des nouvelles compétences de l'EPCI :

- Poursuivre l'optimisation du fonctionnement de la piscine en lien avec les investissements apportés pour assurer la pérennisation de l'établissement et du service public rendu. Deux références expertise ont été

Rapport d'orientations budgétaires

Page 28 sur 93

déposés près le Tribunal Administratif d'Amiens concernant les équipements de type bardage et escaliers, ainsi que concernant la sous-station de traitement.

- Conforter le fonctionnement du parc Chédeville, améliorer les installations existantes et continuer à le faire connaître via la communication ou des manifestations festives.
- Poursuite de la modernisation des services en renouvelant les équipements et de matériel nécessaires au bon fonctionnement de l'EPCI, tout en assurant la maintenance de notre patrimoine bâti.
- Poursuivre le développement de la compétence « Développement économique ».
- Poursuivre le développement et la promotion des Services à la population avec l'espace France Service, la maison de santé et le relai petite enfance. Concernant l'espace France Service, il est rappelé que la collectivité a été lauréate comme 53 collectivités d'un AMI « lieu innovant, lieu accueillant » permettant d'étudier en 2026 le possible déménagement de ce service vers un pôle d'accueil multi-services qui sera sur Rantigny.
- Finaliser la préfiguration d'un réseau de transports collectifs effectif au 01/02/2026.
- Poursuivre l'accompagnement et la sensibilisation au tri à la source des biodéchets, à la préservation de la ressource en eau, à la pratique de modes de déplacement doux... Accompagner les acteurs du territoire, les habitants dans leur transition écologique. Développer d'une manière générale, le relais terrain de notre politique de transition écologique.
- Concernant la Santé, le souhait des médecins d'accueillir dès 2026 des médecins généralistes pour un stage d'un an va nécessiter de réfléchir à l'aménagement des locaux (projet d'extension). Sur 2026, il faut également étudier la pérennisation des fonctions supports et notamment du standard. Par ailleurs, l'élaboration d'un Contrat Local de Santé est en projet.
- La collectivité souhaite également sur 2026 étudier la prise de compétence ruissellement.

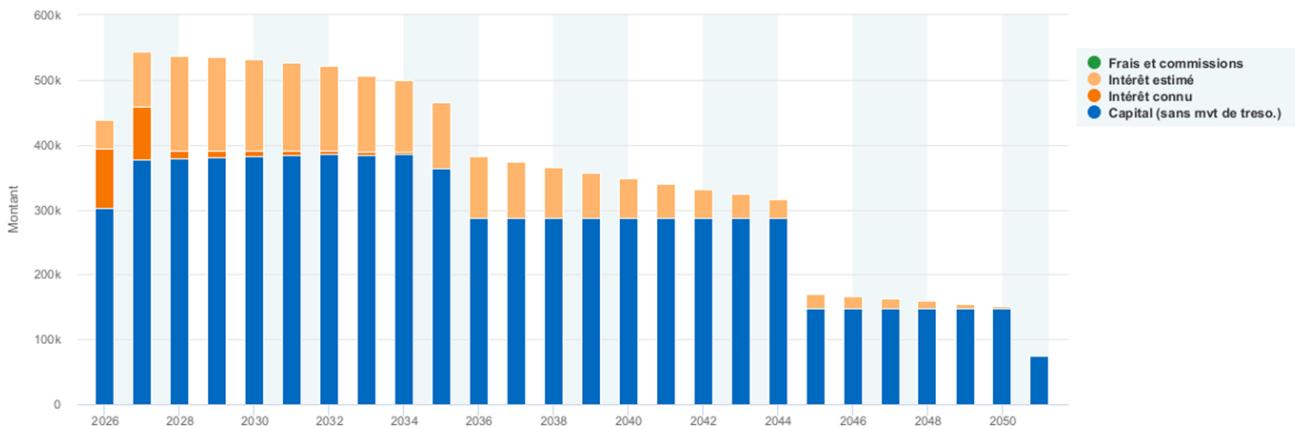
Etat de la dette

Le tableau d'amortissement prévisionnel des emprunts – Période : 2025 – 2043 intègre le nouvel emprunt de 3,7M€. Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivants : base livret A +0,7 % de marge, 25 ans, amortissement constant, effet au 1er juin 2026 avec différé de 3 mois dans le remboursement du capital et des intérêts.

Période	Date de début	Date de fin	CRD initial	Echéance				
				Mobilisation / tirage	Capital	Capital (hors mvt de treso)	Intérêt	Total
2026	01/01/2026	31/12/2026	3 576 648,45 €	3 700 000,00 €	301 717,37 €	301 717,37 €	136 171,32 €	437 888,69 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	6 974 931,08 €		377 218,03 €	377 218,03 €	166 538,68 €	543 756,71 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	6 597 713,05 €		378 744,97 €	378 744,97 €	158 531,01 €	537 275,98 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	6 218 968,08 €		380 298,65 €	380 298,65 €	154 927,54 €	535 226,19 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	5 838 669,43 €		381 879,55 €	381 879,55 €	149 805,33 €	531 684,88 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	5 456 789,88 €		383 488,14 €	383 488,14 €	143 077,12 €	526 565,26 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	5 073 301,74 €		385 124,93 €	385 124,93 €	135 627,10 €	520 752,03 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	4 688 176,81 €		384 756,97 €	384 756,97 €	121 807,67 €	506 564,64 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	4 303 419,84 €		386 451,56 €	386 451,56 €	112 354,33 €	498 805,89 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	3 916 968,28 €		362 968,28 €	362 968,28 €	102 542,52 €	465 510,80 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	3 554 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	93 316,81 €	381 316,81 €
2037	01/01/2037	31/12/2037	3 266 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	85 808,41 €	373 808,41 €
2038	01/01/2038	31/12/2038	2 978 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	77 062,14 €	365 062,14 €
2039	01/01/2039	31/12/2039	2 690 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	68 588,77 €	356 588,77 €
2040	01/01/2040	31/12/2040	2 402 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	60 246,00 €	348 246,00 €
2041	01/01/2041	31/12/2041	2 114 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	52 138,44 €	340 138,44 €
2042	01/01/2042	31/12/2042	1 826 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	44 158,96 €	332 158,96 €
2043	01/01/2043	31/12/2043	1 538 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	36 430,11 €	324 430,11 €
2044	01/01/2044	31/12/2044	1 250 000,00 €		288 000,00 €	288 000,00 €	28 900,10 €	316 900,10 €
2045	01/01/2045	31/12/2045	962 000,00 €		148 000,00 €	148 000,00 €	21 562,90 €	169 562,90 €
2046	01/01/2046	31/12/2046	814 000,00 €		148 000,00 €	148 000,00 €	18 042,42 €	166 042,42 €
2047	01/01/2047	31/12/2047	666 000,00 €		148 000,00 €	148 000,00 €	14 521,94 €	162 521,94 €
2048	01/01/2048	31/12/2048	518 000,00 €		148 000,00 €	148 000,00 €	11 001,46 €	159 001,46 €
2049	01/01/2049	31/12/2049	370 000,00 €		148 000,00 €	148 000,00 €	7 481,02 €	155 481,02 €
2050	01/01/2050	31/12/2050	222 000,00 €		148 000,00 €	148 000,00 €	3 960,54 €	151 960,54 €
2051	01/01/2051	31/12/2051	74 000,00 €		74 000,00 €	74 000,00 €	660,09 €	74 660,09 €
			77 889 586,64	3 700 000,00	7 276 648,45	7 276 648,45	2 005 262,73	9 281 911,18

L'encours de la dette du budget principal a augmenté en raison de l'emprunt pour la mise en place du Très Haut Débit (3.5 M €). En 2025, les annuités sont stables mais les intérêts augmentent (x 3.6).

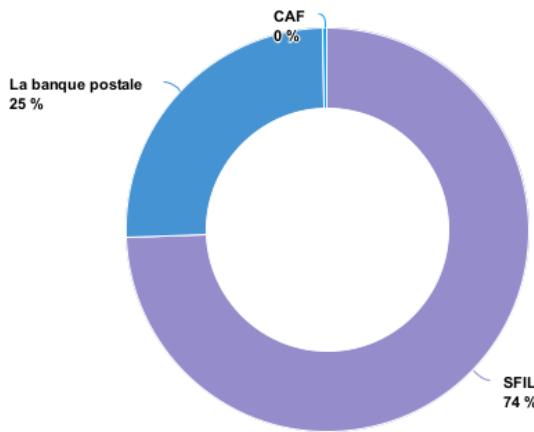
Une partie des intérêts étant à taux variable, les montants des intérêts des années 2026 – 2051 sont prévisionnels.



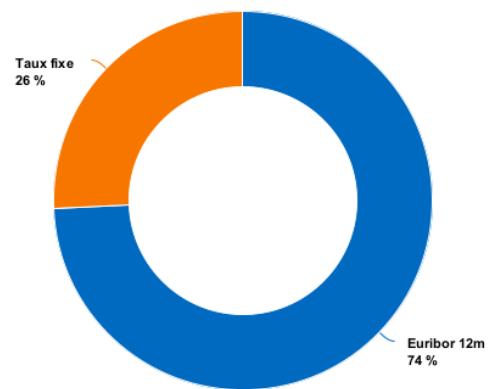
La liste des emprunts en 2025 est la suivante :

Banque	Référence	Encours	Nombre de produits en vie	Poids	Montant initial	Date d'échéance	Date de dernière mise en place	Annuités	Intérêts	Amortissements
Société de Financement Local	MON525495EUR	2 520 000,00 €	1	73,83%	3 500 000,00 €	01/01/2044	25/10/2018	217 240,49 €	77 240,49 €	140 000,00 €
La banque postale	MON503435EUR	881 133,35 €	1	25,81%	1 700 000,00 €	01/07/2035	19/06/2015	100 829,00 €	15 144,96 €	85 684,04 €
Caisse d'Allocations Familiales	00412	12 200,03 €	1	0,36%	30 500,00 €	01/01/2032	01/01/2017	2 033,33 €	0,00 €	2 033,33 €
Projet d'emprunt	3.7 meuros bp			0,00%	3 700 000,00 €	01/06/2051	01/06/2026	117 785,87 €	43 785,87 €	74 000,00 €

Répartition par banque au 30/12/2025



Répartition par index au 30/12/2025



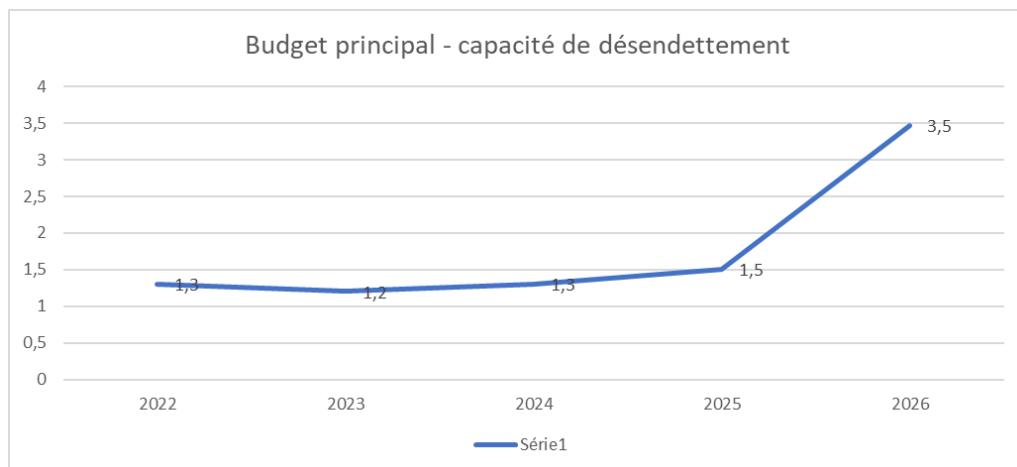
Ratios

Nombre d'habitants : 24 361 (population en 2025 - chiffres DGF)

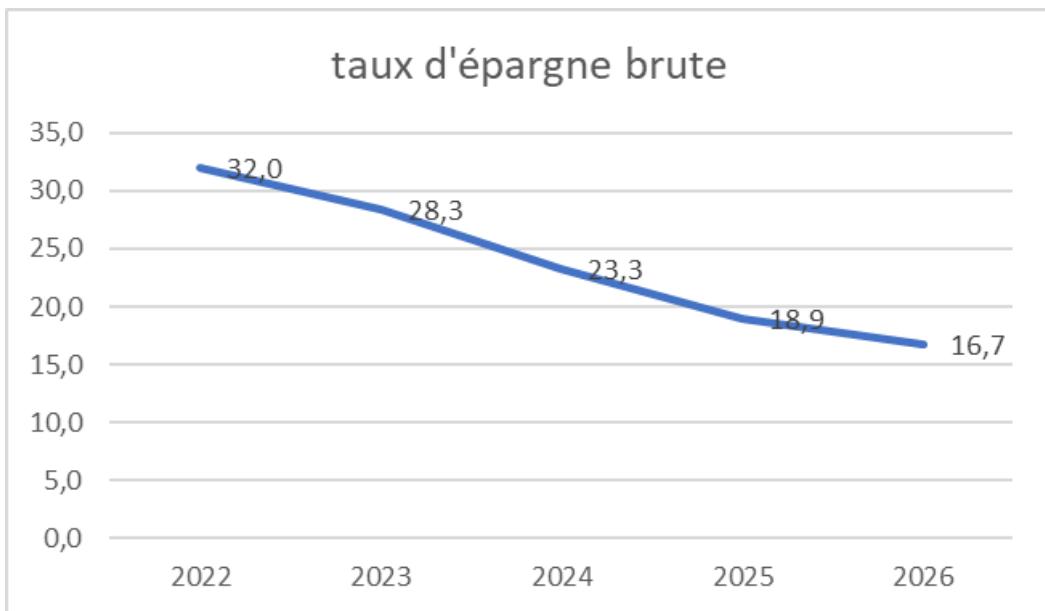
Le ratio de l'encours de la dette / habitant est de l'ordre de 147 € au 31/12/2025.

Capacité de désendettement : 3,5 ans au 31 décembre 2026 avec l'emprunt. La capacité de désendettement est un indicateur financier qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette en utilisant uniquement son épargne brute. La capacité de désendettement permet :

- d'évaluer la soutenabilité de la dette,
- d'apprécier la marge de manœuvre financière,
- d'aider à la décision d'investissement,



Taux d'épargne brute : le taux d'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres à partir de son fonctionnement courant. Le ratio du taux d'épargne brute est de 18,9 % au 31 décembre 2025, et de 16,7 % au 31 décembre 2026, ce qui est très satisfaisant (seuil de vigilance : inférieur à 15%).

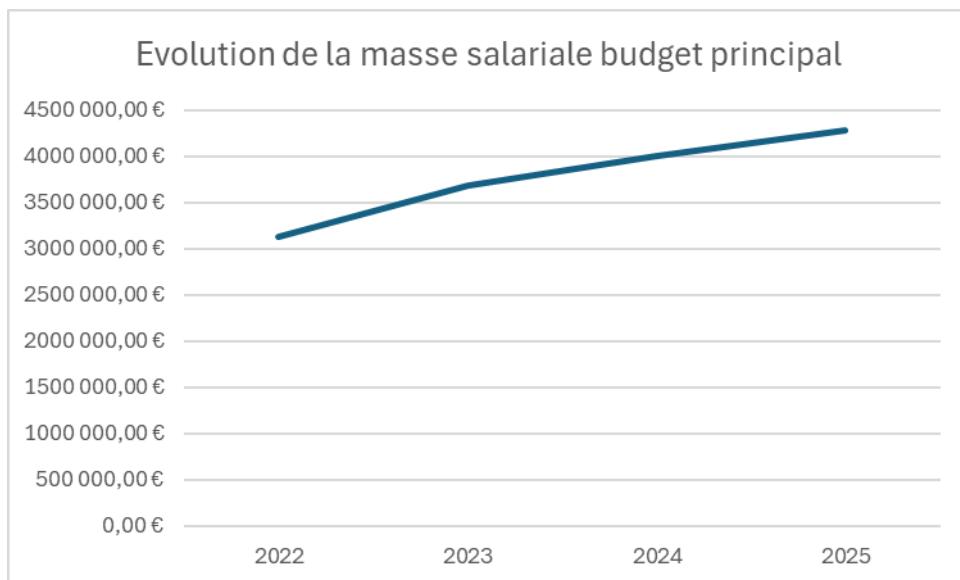


Evolution de la masse salariale Brute – Budget principal – Chapitre 012 de 2022 à 2025

Evolution du réalisé dépenses de personnel :

Ces chiffres correspondent au réalisé strict par budget soit correspondant aux missions exercées par la CCLVD au regard des compétences socles : aménagement du territoire, développement économique, déchets, développement durable, piscine, Chédeville notamment. Ils prennent en compte le facturé du Budget Principal aux Budgets annexe eau et assainissement pour le personnel payé par ces budgets et qui exercent en partie des missions dévolues au budget principal. Également, la part du versé par le budget principal aux budgets annexes (personnel ayant une partie de leur temps de travail sur l'eau et l'assainissement) est prise en compte.

	Total masse salariale budget principal
2022	3 261 701,37 €
2023	3 772 640,56 €
2024	4 082 702,85 €
2025	4 399 481,63 €



Il est précisé que certains postes sont ou seront subventionnés ou financés (projection d'environ 120 000 €) :

- L'instruction des documents d'urbanisme (service mutualisé) via les communes membres, environ 52 000 €,
- Une partie des postes du Relais petite enfance via la CAF soit 43 % du budget de fonctionnement du RPE,
- Un poste de Conseiller Numérique coordinateur, dans le cadre de France Numérique ensemble (co-portage feuille de route numérique départementale), subventionné à hauteur de 25 000€ /an,
- 25 % du poste Chargé de mission transition écologique via l'ADEME,
- Maintien du versement de la participation de l'Etat de la somme de 35 000 € pour les deux ETP de l'Espace France Service,
- Maintien de l'aide en 2025 et en 2026 pour le conseiller numérique pour 17 500€,
- Concernant le responsable des systèmes d'information et du numérique, une subvention de 20 % sera demandée pour 2025 au titre du FEDER pour une partie des missions liées à la mise en œuvre de la feuille de route numérique, une demande de subvention selon les mêmes caractéristiques sera demandée au FEDER pour 2026 selon les projets.

Sur 2026, une projection à la hausse a été faite pour le 012 afin de prendre en compte les augmentations des cotisations patronales, et les augmentations des cotisations retraite. En 2026, le départ à la retraite de l'agent en charge des archives ne fera pas l'objet d'un remplacement poste pour poste. Des démarches seront faites avec les communes pour définir le cadre d'une mutualisation dans ce domaine notamment.

Nombre d'emplois au tableau au 31/12/2025 :

Tableau des effectifs au 31/12/2025 Budget principal					
Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRE		TOTAL EFFECTIFS POURVUS	
		Agents Titulaires	Agents Non Titulaires		
Catégorie		POURVU	POURVU		
EFFECTIF PERMANENT					
A	Médecin Hors classe	0,5		0,5	0,5
	Attaché Hors Classe	1	1		1
	Attaché	4	2	2	4
	Ingénieur	2		2	2
	Assistante socio-éducatif	1		1	1
	Educatrice de jeunes enfants	1,5		1	1
B	Rédacteur	2	1		1
	Animateur principal 2ème classe	1	1		1
	Technicien principal 1ère classe	2	2		2
	Technicien principal 2ème classe	2	1	1	2
	Technicien	7	2	4	6
	Educateur APS principal 1ère classe	1		1	1
C	Educateur APS	6	0	6	6
	Adjoint administratif pl 1 ^e classe	4	1	2	3
	Adjoint administratif pl 2 ^e classe	5	4	0	4
	Adjoint administratif	3	4	5	3
	Adjoint d'animation	4	1		1
	Agent de maîtrise principal	1	1		1
	Agent de maîtrise	2	2	0	2
	Adjoint technique principal de 1ère classe	7	7	0	7
	Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3	0	3
	(TNC)Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1		1
TOTAUX		77	42	26,5	68,5
EFFECTIF NON PERMANENT					
A	Ingénieur	1		1	1
	Educateur APS occasionnel BPJEPS	1		1	1
B	Educateur des APS occasionnel BNSSA	2		2	2
	Animateur	1		1	1
C	Adjoint technique	4		4	4
	Adjoint administratif	1			0
	Adjoint animation	1		1	1
	Adjoint d'animation accroissement d'activité	11		11	11
TOTAUX		22	0	21	21
		33	42	47,5	83,5

En valeur absolue, cela représente l'augmentation de 6,5 postes. Il est à noter qu'en 2024 le nombre d'emplois pourvus étaient de 83 (44 titulaires et 39 non titulaires). Le tableau ci-dessous reprend le montant versé en 2025, par catégorie d'indemnités.

RIFSEEP	Bonification Indiciaire (NBI)	Heures supplémentaires	avantages en nature
	554 230 €	11 032 €	8 673 € - €

Programme Pluriannuel d'Investissement

GESTIONNAIRE	Article	Libellé	Crédits nouveaux		Crédits nouveaux 2028
			2026	2027	
MAREP	2031	démarrage géoréférencement ? + mise à jour SDA	80 000,00 €		
MAREP	2031	AMO SDEP et ruissellement	3 078,00 €		
EP	2128	Ru de la Nancelle	20 000,00 €		
EP	2158	Fournitures divers tampons	20 000,00 €	30 000,00 €	
EP	2051	SIG	2 500,00 €		
MAREP	21532	Divers MBC	50 000,00 €	50 000,00 €	
EP	2315	plans de récolelement	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
EP	2315	Bailleval : rue du Moulin	10 000,00 €	10 000,00 €	
EP	2315	Bailleval : Rue aux dames (+ un bout de la rue Hotel Guehain)	30 000,00 €		
MAREP	2315	Cauffry : rue du Moulin	87 540,00 €		
EP	2315	Cauffry : rue des sablons	18 150,00 €		
EP	2315	Laigneville : rue Paul Gauguin		20 000,00 €	
EP	2315	Laigneville : rue du vieux fort		20 000,00 €	
EP	2315	Laigneville : rue des Cerisiers	20 000,00 €		
MAREP	2315	Laigneville : rue de la République Tranche 2		80 000,00 €	
EP	2315	Liancourt : Avenue Albert 1er	20 000,00 €	80 000,00 €	
EP	2315	Liancourt : rue Jules Michelet, travaux à définir, priorité 1 du département	21 600,00 €	80 000,00 €	
EP	2315	Liancourt : rue Dolet réseau unitaire HS	80 000,00 €		
EP	2315	Liancourt : rue de l'abbé ferry			50 000,00 €
EP	2315	Liancourt : Arts et Métiers	24 000,00 €		
EP	2315	Liancourt : Sentier clos marie Bellet	6 150,00 €		
EP	2315	Monchy Saint Eloi : Rue Maurice Menuel	20 000,00 €		
EP	2315	Mogneville : Rue Pasteur	20 000,00 €		
EP	2315	Mogneville : Rue Fontaine saint denis	15 000,00 €		
EP	2315	Mogneville : Rue du château d'eau		75 000,00 €	
EP	2111	Rantigny: Achat terrain pour bassin Place de la République	45 000,00 €		
EP	2315	Rantigny : hameau d'Uny	36 000,00 €	36 000,00 €	
		TOTAL EP	634 018,00 €	486 000,00 €	55 000,00 €
PATR	2315	travaux aération / climatisation siège	80 000,00 €	300 000,00	300 000,00 €
PATR		travaux remplacement sols siège		50 000,00 €	
PATR	2158	MATERIEL STPOLY + divers	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
MARPATR		Construction de vestiaires communs siège			250 000,00 €
PATR	2158	Remplacement alarme/contrôle accès siège	10 000,00 €		
PATR	21351	Rénovation maison gardien Chédeville	5 000,00 €		
PATR	23	Vidéosurveillance Chédeville		25 000,00 €	
PATR	23	Vidéosurveillance siège		25 000,00 €	
PATR	21534	REEMPLACEMENT DES SPOTS DE LA POUTRE - PIS	13 200,00 €		
MARPATR		DECHLORAMINATEUR BASSIN LUDIQUE - PIS :15000 €, GTB (complément P3) PIS : 17000 € + divers			
PATR	21351	Ventilation tour toboggan	28 000,00 €		
PATR	21848	Mobilier MSP	30 000,00 €		
		TOTAL PATR	223 200,00 €	407 000,00 €	557 000,00 €
INFO	2051	Dévpt de projets numériques (feuille de route numérique) + sécurisation systèmes Vallée dorée	45 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
INFO	21838	Matériel informatique + logiciels	32 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
INFO	21848	Mobilier	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
		TOTAL INFO	78 000,00 €	73 000,00 €	73 000,00 €
RH	2051	logiciel pointeuse	30 000,00 €		
HSE	21848	Mobilier ergonomique	15 000,00 €		
		TOTAL RH, COM, MAR, HSE	45 000,00 €	- €	- €
DG	2315	Pôle multiservices - APCP	50 000,00 €	3 135 000,00 €	
DG		Pôle multiservices : travaux		1 000 000,00 €	
		TOTAL EFS	50 000,00 €	4 135 000,00 €	- €

GESTIONNAIRE	Article	Libellé	Crédits nouveaux 2026	Crédits nouveaux 2027	Crédits nouveaux 2028
CHE	2128	Restauration de zone humide chedeville	130 000,00 €		
CHE	2188	Vélo SRAV	6 300,00 €		
CHE	2158	Domotique chauffage : 2500, Cloture p. acrogames + trampo : 2000 + moteur benji : 4500, GOLF, Pressoir pomme, kayak	7 000,00 €		
CHE		Aire de jeux		500 000,00 €	
CHE	2181	Digitalisation (écran + ttotem) + sonorisation	110 000,00 €		
CHE	2181	Panneau solaire nouvel accueil	40 000,00 €		
CHE	2181	aménagement paysager nouvel accueil	20 000,00 €		
CHE		Aménagement bassin kayak (géo textile+ plants)		1 000,00 €	
CHE	2186	Achat d'animaux	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CHE		reprise de l'appentit des toilettes public		3 000,00 €	
CHE		aire de jeux d'eau			300 000,00 €
CHE	21578	toiles de tente	5 000,00 €	2 000,00 €	
CHE	2181	Rénovation extérieure du bâtiment adm travaux	20 000,00 €		
CHE		Structure gonflable			8 000,00 €
CHE	2181	Extension de la clôture de la structure gonflable	10 000,00 €		
CHE	2121	Aménagement paysager pumptrack	6 000,00 €		
CHE	21351	installation électrique 32 ampères	800,00 €		
CHE	21848	Aménagement intérieur du nouvel accueil + garage accueil	30 000,00 €	0,00 €	
		TOTAL CHE	385 600,00 €	506 500,00 €	308 500,00 €
PIS		KARCHER		2 500,00 €	
PIS		Bancs vestiaires collectifs x 30 m	4 000,00 €		
PIS		Aménagement d'une cuisine		15 000,00 €	
PIS		changement des casiers (à code)			50 000,00 €
PIS		Aménagement de 3 petites terrasses en composites dans la pelouse			10 000,00 €
PIS		Plantation d'arbres + végétalisation	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
PIS		Aménagement de casiers à chaussures coté collectifs		5 000,00 €	
PIS		Changement des luminaires de l'étage (comme à la CCL)		10 000,00 €	
PIS		Structure gonflable	3 500,00 €	9 000,00 €	
PIS		CARTE HORANET		1 000,00 €	
		TOTAL PIS	10 500,00 €	45 500,00 €	63 000,00 €
DED	21578	Amélioration du réseau de points de collecte du verre : 3 ou 4 bornes à verre: 25000€	25 000,00 €	25 000,00 €	
MARDED	21578	bacs + composteur	55 000,00 €	40 000,00 €	
		TOTAL DED	80 000,00 €	65 000,00 €	- €
GAR	215731	Achat d'un véhicule électrique 32000€	64 000,00 €		
GAR	215731	bennes : Remplacement de la BOM 849 AEW 60. 21 ans. Usure de l'ensemble. Ne sera plus en conformité pour la collecte.	300 000,00 €	300 000,00 €	330 000,00 €
GAR	215731	Achat remorque ST poly	7 700,00 €		
GAR	215738	Verdissement des flottes Bennes Ordures Ménagères (rétrofit)	10 000,00 €		
		TOTAL GAR	381 700,00 €	300 000,00 €	330 000,00 €
THD	204113	Nouvelles prises THD		15 000,00 €	
		TOTAL THD	- €	15 000,00 €	- €
PATR	2188	Champignonnière (ANC + algéco)	40 000,00 €		
dvt éco	2111	notaire portage EPFLO, frais divers	40 000,00 €		
dvt éco	2152	signalétique zones d'activité économique	100 000,00 €		
dvt éco	2031	diagnostic de réaménagement des voiries des zones d'activité (VIC) et	35 000,00 €		
dvt éco	2315	requalification des voiries des zones d'activité		100 000,00 €	100 000,00 €
dvt éco	2151	Voirie de la zone d'activités chemin de la Petite Vallée	440 000,00 €		
dvt éco	2111	Rachat portage Vallourec	178 000,00 €	178 000,00 €	
dvt éco	2115	Rachat Ferme + droit à construire + château	1 270 200,00 €	575 000,00 €	575 000,00 €
dvt éco	2115	Acquisition bâtiment PHPM	2 350 000,00 €		
dvt éco	2111	Acquisition SCI St Saturnin		3 000 000,00 €	
dvt éco	2111	Acquisition ZA 114 rue des acacias		260 000,00 €	
dvt éco	2111	Acquisition Renault Rantigny (ER7 PLU RTY Gueudet (5894m²)			294 700,00 €
		TOTAL dvt éco	4 453 200,00 €	4 113 000,00 €	969 700,00 €
PATR	2315	Etudes extension et travaux	545 000,00		
		TOTAL SANTE	545 000,00 €	- €	- €
URBA	2051	SIG	10 000,00 €		
URBA	2051	LOGICIEL URBA	8 000,00 €		
MAR	2033	Frais d'insertion	400,00 €		
SIG	2051	Extension SIG	14 000,00 €		
		TOTAL	6 944 618,00 €	11 666 000,00 €	6 644 200,00 €

Les dépenses 2027-2028 sont prévisionnelles et feront l'objet d'un arbitrage courant 2026 en fonction des recettes prévisionnelles (ventes de terrains et biens immobiliers en particulier).

BUDGETS ANNEXE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les budgets eau potable, assainissement collectif sont des budgets annexes au budget principal de la Communauté de Communes du Liancourtais. Le budget annexe assainissement non collectif comprend de très faibles volumes. C'est la raison pour laquelle il ne fera pas l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires.

S'agissant de services publics industriels et commerciaux, il est plus judicieux de comparer les montants avec le nombre d'usagers en lieu et place du nombre d'habitants.

Ainsi, les nombre d'usagers des services, au 01/01/2026, sont les suivants :

- Eau : 10 088
- Assainissement : 9 991
- ANC ou sans assainissement : 97

Au 01/01/2025, la réforme des redevances Agence de l'Eau est entrée en vigueur. Ce sont des redevances qui sont perçues via les factures d'eau mais reversées à l'Agence de L'eau. L'Agence de l'eau est un établissement public français, placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique. Sa mission principale est de gérer et protéger les ressources en eau sur le territoire national.

L'objectif principal de cette réforme était de rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages. Elle permet aussi de valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et d'accroître les capacités financières des agences de l'eau pour accompagner les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique. Ainsi, en payant ces redevances, l'usager contribue à la protection de la santé et de la biodiversité, permet le financement des actions de préservation de l'eau et de lutte contre la pollution. Ces actions sont nécessaires pour garantir la quantité et la qualité de l'eau. Ces redevances existaient déjà sur les factures, elles s'intitulaient :

- Modernisation réseaux collecte,
- Redevance pollution,
- Redevance prélèvement.

Depuis le 01/01/2025, elles s'intitulent :

- Redevance sur consommation eau potable,
- Redevance Performance des réseaux eau potable,
- Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif
- Redevance Prélèvement sur la ressource en eau.

Les tarifs au 01/01/2026 sont les suivants :

Nature	prix unitaire 2020 (en € HT)	prix unitaire 2021 (en € HT)	prix unitaire 2022 (en € HT)	prix unitaire 2023 (en € HT)	Prix unitaire 2024 (en € HT) < 140 M3	Prix unitaire 2024 (en € HT) > 140 M3	Prix unitaire 2025 (en € HT) < 140 M3	Prix unitaire 2025 (en € HT) > 140 M3	Prix unitaire 2026 (en € HT) < 140 M3	Prix unitaire 2026 (en € HT) > 140 M3
Consommation eau	2.351	2.351	2.351	2.351	2.55	3.00	2.55	3.00	2.55	3.00
Consommation assainissement	2.0449	2.0449	2.0449	2.0449	2.22	2.62	2.22	2.62	2.22	2.62
Abonnement diamètre 15 à 25	23.181	23.181	23.181	23.181	23.18		23.18		34	
Abonnement assainissement	10.93	10.93	10.93	10.93	10.93		10.93		26	
Redevance pollution	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22		supprimée		supprimée	
Redevance sur consommation eau potable							0.46		0.34	
Redevance performance des réseaux eau potable							0.017		0.059	
Redevance modernisation	0.185	0.185	0.185	0.185	0.185		supprimée		supprimée	
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif							0.0267		0.125	
Redevance prélevement sur la ressource en eau	0.0897	0.0897	0.0897	0.0897	0.0897		0.096		0.093	
Frais d'ouverture	26.046	26.046	26.046	26.046	26.046		26.046		26.046	
Frais de fermeture	26.046	26.046	26.046	26.046	26.046		26.046		26.046	

Pour une facture de 120 m³ (consommation moyenne nationale pour une famille de 4 personnes selon l'INSEE) et pour un abonnement d'eau et d'assainissement, le montant annuel de la facture (hors frais d'ouverture et frais de fermeture) est de 759,13 € TTC contre 728,41 € TTC en 2025 dont le détail est le suivant :

Facture 2026						
Nature	prix unitaire	quantité	facture HT	TVA	montant TVA	facture TTC
Conso eau	2,55	120	306,00	5,5%	16,83	322,83
Conso ass	2,22	120	266,40	10%	26,64	293,04
Abonnement eau 15 à 25	34	1	34	5,5%	1,87	35,87
Abonnement asst	26	1	26	10%	2,6	28,60
Redevance sur consommation eau potable	0,34	120	40,8	5,5%	2,244	43,04
Redevance performance des réseaux eau potable	0,059	120	7,08	5,5%	0,39	7,47
Redevance prélevement	0,093	120	11,16	5,5%	0,61	11,77
Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	0,125	120	15,0	10%	1,5	16,50
<i>Total</i>			706,44		52,69	759,13

Il est précisé que la consommation moyenne du territoire est inférieure à cette consommation de référence, elle se situe plutôt entre 80 et 90 m³.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

RETROSPECTIVE FINANCIERE

Année	Résultat exercice	Excédent antérieur(N-1)	Excédent cumulé	Besoin de financement de la section d'investissement	Résultat NET de fonctionnement
2019	917 233	2 412 884	3 330 117	-653 104	2 677 013
2020	642 942	2 677 013	3 319 954	-225 976	3 093 978
2021	393 247	3 093 978	3 487 225	-100 992	3 386 233
2022	614 279,54	3 386 233	4 000 512	-247 748	3 752 764
2023	105 601,62	3 752 764	3 858 365,93	-1 048 964,72	2 809 401,21
2024	540 023,43	2 809 401,21	3 349 424,64	-74 242,28	3 275 182,36
2025 prévisionnel	674 002,10	3 275 182,36	3 949 184,46	- 530 479,19	3 418 705,27

La rétrospective de l'année 2025 est prévisionnelle. Les chiffres définitifs seront connus lors du vote du compte financier unique.

Le résultat net de l'exercice augmente car on génère un résultat d'exercice de l'ordre de 674 000 € (+134keuros par rapport à 2024), et surtout grâce à l'excédent antérieur cumulé qui est plus élevé (+580keuros). Malgré un besoin de financement plus élevé, la situation financière de la CCLVD en matière d'eau potable reste satisfaisante.

BUDGET EAU – EVOLUTION DES DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	Variation 2024-2025 en €
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	821 324,39	845 813,46	805 510,47	980 887,00	175 376,53
012	Charges de Personnel & frais assimilés	1 227 122,63	1 200 549,18	1 145 147,16	1 214 870,00	69 722,84
014	Atténuation de produits	266 181,00	210 448,00	242 503,00	416 100,00	173 597,00
022	Dépenses imprévues	-	-		-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-		-	-
042	Opérations d'ordre entre section	462 565,11	463 022,33	641 721,71	520 411,49	-121 310,22 €
65	Autres charges de gestion courante	24 448,42	23 183,44	44 148,85	556,99	-43 591,86 €
66	Charges financières	129 426,44	150 510,99	133 871,14	116 099,75	-17 771,39 €
67	Charges exceptionnelles	38 368,77	144 424,59	15 554,81	31 997,51	16 442,70
68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	300 000,00		297 497,00	297 497,00
	DEPENSES D'EXPLOITATION	2 969 436,76	3 337 951,99	3 028 457,14	3 578 419,74	549 962,60

On observe une augmentation prévisionnelle des dépenses de 18 % par rapport à 2024.

Concernant les charges à caractère général (chapitre 011), la hausse, de 175 keuros, provient de trois éléments : l'augmentation du prix et du volume d'achat des matières premières liée à des travaux en régie plus conséquents en 2025 (+ 120keuros), la sous-traitance dans la gestion de la télérelève (+ 28keuros liés au paiement d'un

semestre d'une année antérieure), l'augmentation des prestations payées pour l'usine de déferrisation (+30keuros).

Les charges de personnel (chapitre 012) ont augmenté de 6 % suite au recrutement d'un agent à la régie et rémunéré sur une année pleine, aux revalorisations d'indice et aux différentes mesures prises à l'échelle nationale (détaillées dans le ROB du budget principal).

Les atténuations de charges (chapitre 014) correspondent à la redevance consommation eau potable Agence de l'Eau Seine-Normandie créée au 01/01/2025 (+242 000 €) plus élevée que la redevance pollution et au versement du solde de la redevance pollution Agence de l'eau Seine Normandie existant jusqu'au 31/12/2024. Les redevances sont versées par les usagers à l'EPCI en fonction de leurs consommations d'eau réelles. Elles sont ensuite reversées à l'AESN. En cas de recouvrement, la redevance pollution est versée à l'agence l'année où le paiement par l'usager est effectif.

Les opérations d'ordre entre section (chapitre 042) correspondent aux amortissements des biens (réseaux, ouvrages, outillage, matériel) liés à l'exercice de la compétence.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) correspondent principalement aux admissions en non-valeurs et aux créances éteintes, il n'y en a pas eu pour 2025.

Les charges financières (chapitre 66) sont liées aux intérêts d'emprunt qui baissent sur le budget de l'eau.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont liées notamment aux dégrèvements et aux avoirs.

Le chapitre 68 enregistre des dépenses liées au redressement à verser à l'agence de l'eau et relatif aux redevances indûment non versées pour un montant prévisionnel de 297 497,00 €HT (cette somme sera peut-être affectée au 67 dans le cadre du CFU, en cours d'échanges avec la perception).

Le taux de réalisation des dépenses par rapport au budgété est de 86 % (hors dépenses imprévues et virement à la section de fonctionnement).

Il est rappelé que pour la 1ère fois en 2023 les écritures liées aux dotations aux provisions (chapitre 68) pour les admissions en non-valeur ont été réalisées pour un montant de 300 000 € HT. En 2024, il n'y a pas eu de provisions réalisées, les admissions en non-valeur admises ont à la fois fait l'objet d'une dépense mais aussi d'une recette (chapitre 78 : reprise sur provisions et dépréciations) puisque l'on utilise les provisions réalisées en 2023. En 2025, il n'y a pas eu d'admissions en non valeur et de créances éteintes.

CA 2025 prévisionnel - Répartition des dépenses d'exploitation

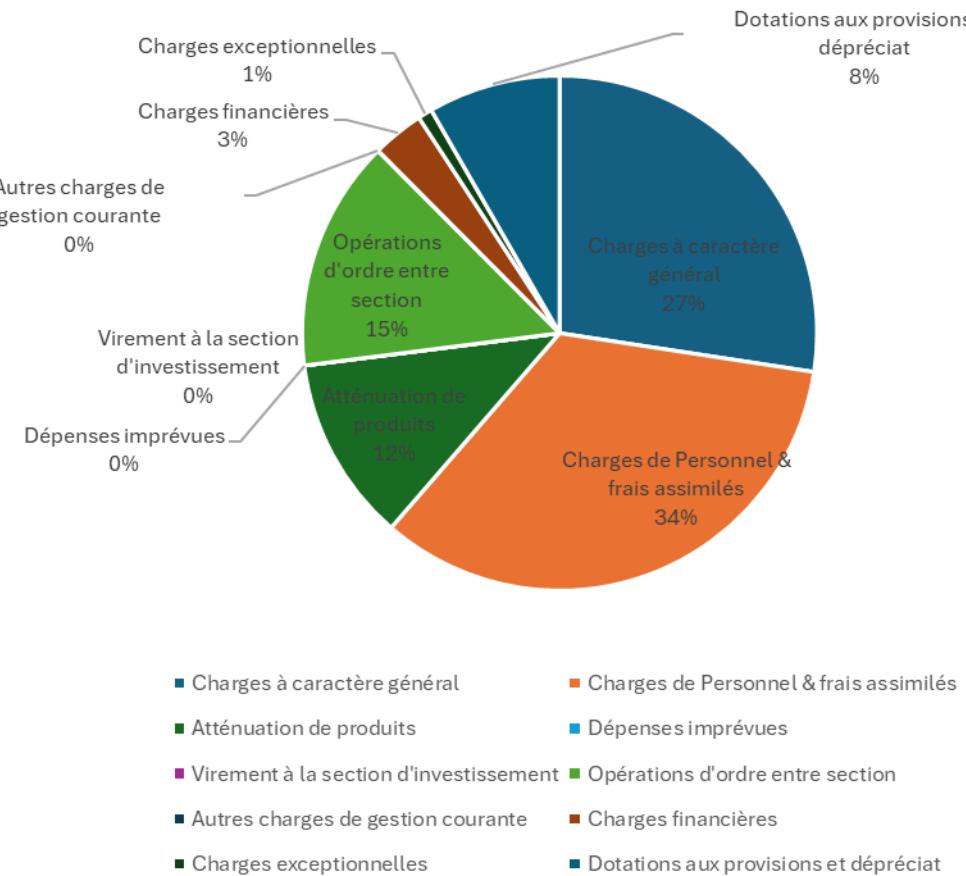
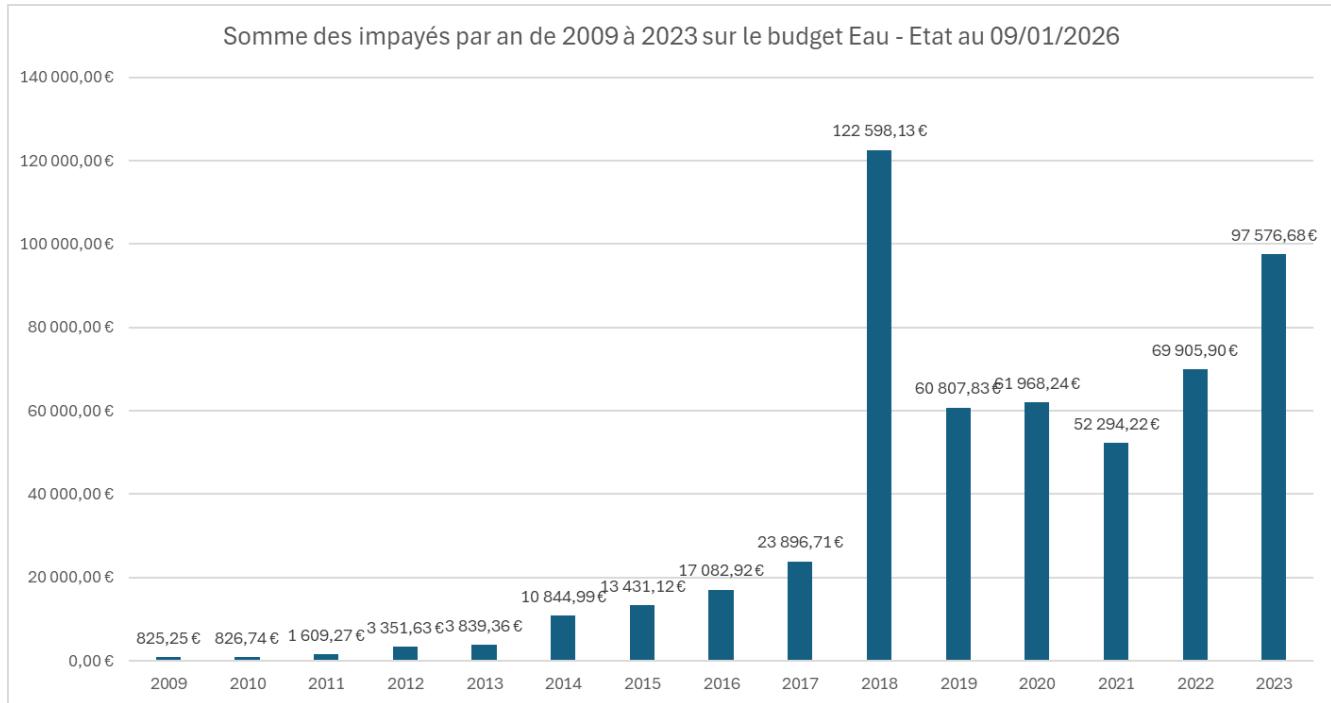


Figure 1 Répartition des dépenses d'exploitation budget annexe eau potable 2025

Les charges de personnel représentent 34 % des dépenses d'exploitation (38% en 2024).

Concernant les impayés, les restes à recouvrer entre 2009 et 2023 sont de 517 901 € HT portant sur 1020 débiteurs dont 963 présentent une dette supérieure à 10 € HT pour un montant de 540 678 € HT et 131 une dette supérieure à 1000 € pour un total de 362 952€ HT dont 84 712 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour ALKOR DRAKA ayant été mise en liquidation en 2019, 28 921 € HT (dette de 2018) pour SEDEI en cours de recouvrement (suite à une fuite importante en sous-sol), et 17 753 € HT (dette principalement sur 2020) pour un usager suite à une fuite, affaire qui est passée au tribunal de commerce et pour laquelle la CCLVD a été déboutée.

Un état des impayés 2009-2023 à date du 09/01/2026 est présenté ci-dessous :



Si on compare à l'état de l'année dernière sur la période 2009-2022, une différence de l'ordre de +94 716 € HT liée principalement à l'intégration de l'année 2023, les quelques milliers d'écart observé sont liés à des recouvrements.

BUDGET EAU – EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	Variation 2024-2025 en €
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 386 232,94	3 752 764,31	2 809 401,21	3 275 182,36	465 781,15
013	Atténuation de charges	78 576,44	21 705,00	9 380,18	5 424,58	- 3 955,60
042	Opérations d'ordre entre section		31 446,59	177 072,69	289 411,06	112 338,37
70	Produits des services, du domaine	3 400 147,58	3 344 779,46	3 288 991,05	3 768 564,78	479 573,73
74	Dotations, subventions, participations	13 025,00	18 218,00			-
75	Autres produits de gestion courante	40 839,88	21 050,27	2 003,28	7 273,05	5 269,77
77	Produits exceptionnels	51 127,40	6 354,29	50 767,58	181 748,37	130 980,79
78	Reprise sur provisions et dépréciations	-		40 265,79	-	40 265,79
RECETTES D'EXPLOITATION		6 969 949,24	7 196 317,92	6 377 881,78	7 527 604,20	1 149 722,42

Hors excédent antérieur reporté, les recettes prévisionnelles ont augmenté de 683 941,27 € HT.

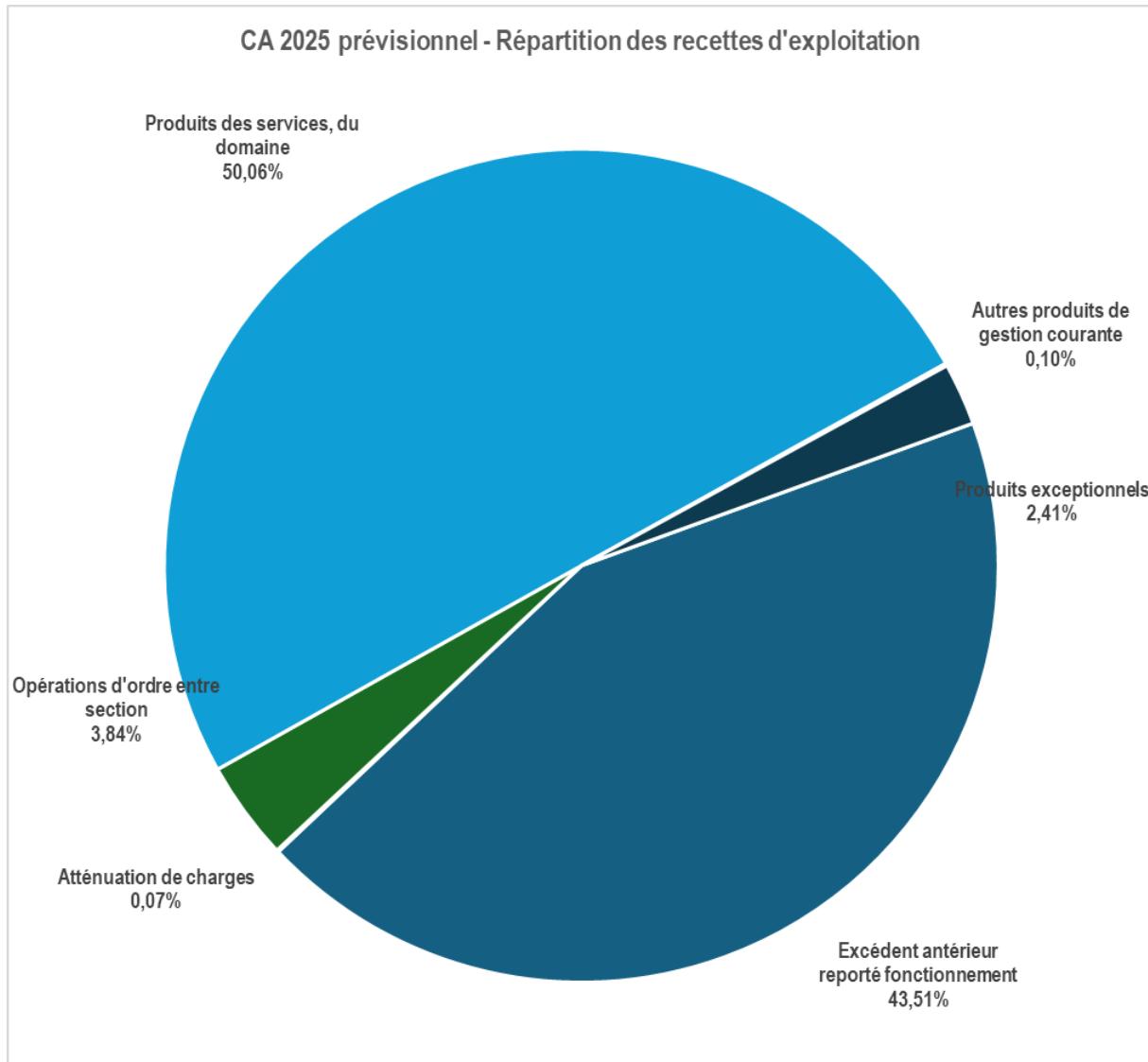
Les produits des services correspondants aux produits des services de l'eau (chapitre 70 : facturation de l'eau et travaux) ont augmenté de 15 %, + 240 000 € liés à la redevance consommation eau potable Agence de l'Eau, +100 000 € de vente d'eau liés à l'augmentation du volume facturé (+20 000 M3) et au montant moyen de la redevance lié à la tarification progressive (plus de volume facturé > à 140 M3 par rapport à 2024). On observe par ailleurs en 2025 +124 000 € liés aux charges réparties.

Concernant le 042, il comprend en partie des écritures pour travaux en régie 2023 et 2024 (recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement) pour un montant de l'ordre de 256 000 €.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent à la correction des charges réparties des dépenses de personnel des années 2022 et 2023 (159 542€), à la vente de 2 véhicules (20500€).

Les recettes d'exploitation ont augmenté de 18 % en intégrant l'excédent antérieur.

Le taux de réalisation des recettes par rapport au budgeté est de 91 %.



Les produits des services représentent 50 % (2022 : 49 %, 2023 : 46.4 %, 2024 : 51,4%) des recettes d'exploitation.

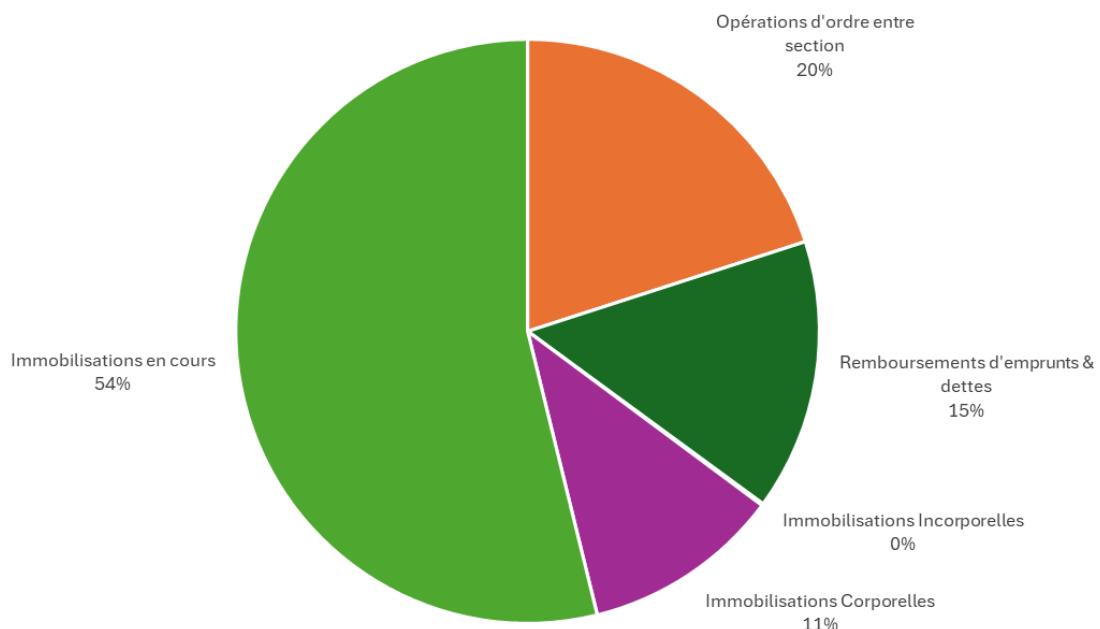
BUDGET EAU – EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	Variation 2024/2025 en €
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	176 221,31	187 848,85	992 143,28		- 992 143,28
040	Opérations d'ordre entre section	36 618,59	31 446,59	177 072,69	289 411,06	112 338,37
16	Remboursements d'emprunts & dettes	284 194,38	267 167,36	256 985,71	217 201,95	- 39 783,76
20	Immobilisations Incorporelles	19 790,34	20 569,76	86 660,50	1 467,44	- 85 193,06
21	Immobilisations Corporelles	15 354,94	88 795,26	82 877,22	158 989,94	76 112,72
23	Immobilisations en cours	297 079,80	1 107 085,96	358 010,06	777 928,64	419 918,58
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	829 259,36	1 702 913,78	1 953 749,46	1 444 999,03	- 508 750,43

Hors solde d'exécution d'investissement reporté et opérations d'amortissement, les dépenses d'investissement ont augmenté de 410 keuros en 2025 en lien avec le programme pluriannuel d'investissement portant sur les ouvrages et réseaux d'eau potable. Le chapitre 040 comprend, pour l'année 2025, 256 k€ de travaux en régie 2023 et 2024, que l'on retrouve en recettes de fonctionnement au 042.

Le pourcentage d'exécution des dépenses d'investissement est de 51 % hors opérations non affectées et opérations d'ordre.

CA 2025 prévisionnel Eau - Répartition des dépenses d'investissement 2025

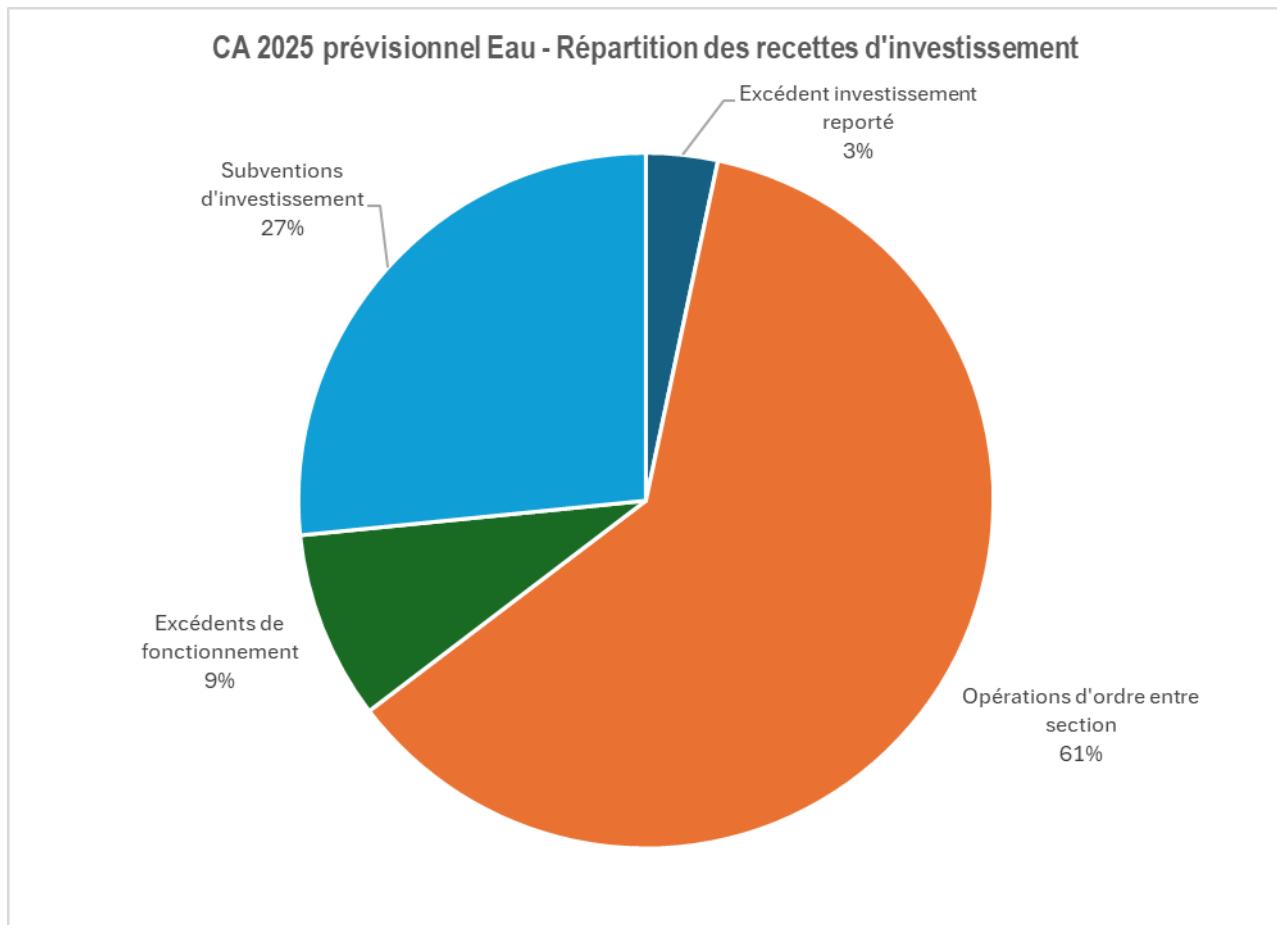


Les chapitres relatifs aux travaux (21/23) représentent 64 % des dépenses d'investissement (près de 46 % en 2024 hors solde d'exécution d'investissement reporté).

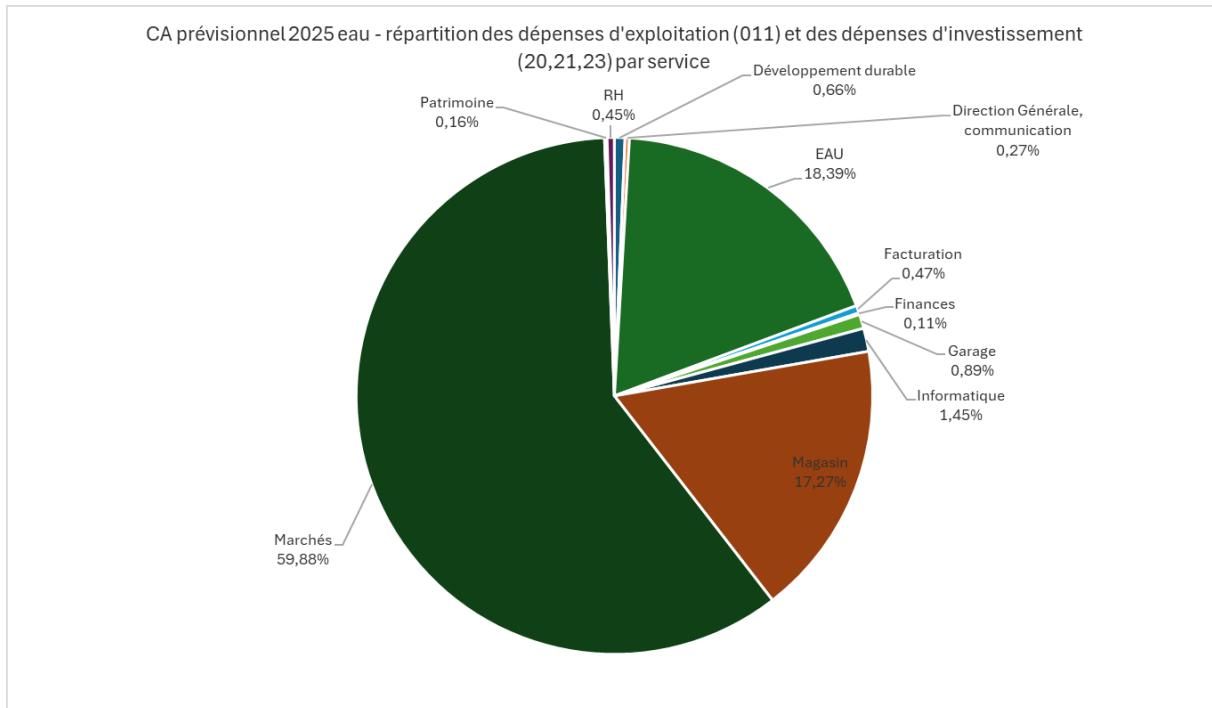
BUDGET EAU – EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	Variation 2024/2025 en €
RECETTES						
001	Excédent investissement reporté	-	-		28 248,97	28 248,97
040	Opérations d'ordre entre section	462 565,11	463 022,33	641 721,71	520 411,49	- 121 310,22
1068	Excédents de fonctionnement	90 305,76	247 748,17	1 048 964,72	74 242,28	- 974 722,44
13	Subventions d'investissement	77 853,00	-	291 312,00	225 644,20	- 65 667,80
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	641 410,51	710 770,50	1 981 998,43	848 546,94	- 1 133 451,49
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	- 187 848,85	- 992 143,28	28 248,97	- 596 452,09	

Le pourcentage d'exécution des recettes d'investissement est de 78 % hors virement de la section de fonctionnement.

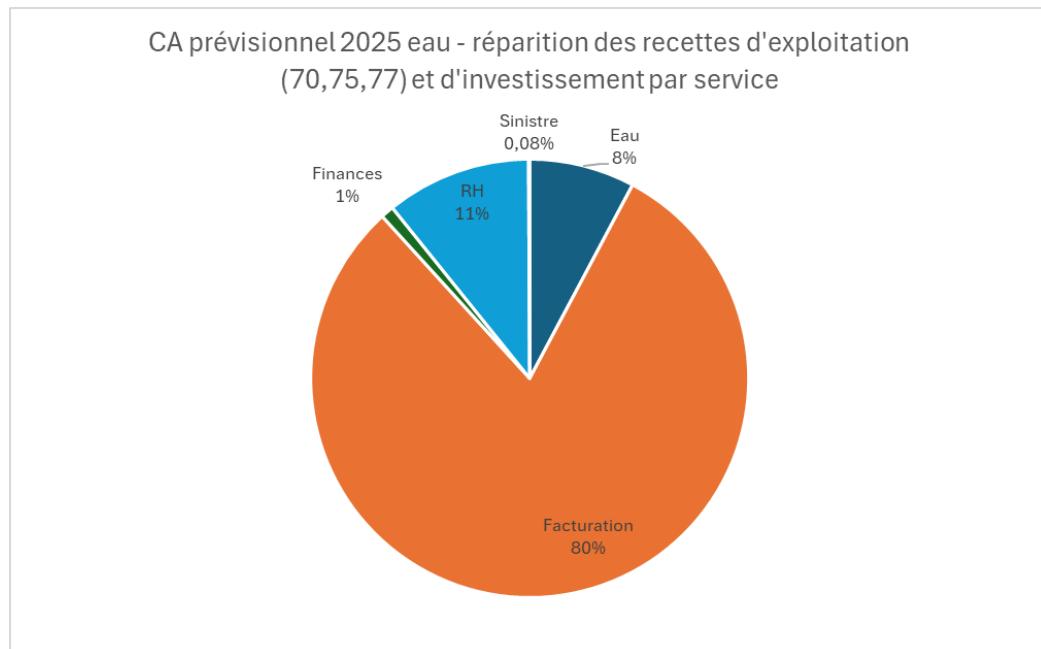


BUDGET EAU – REPARTITION DES DEPENSES PAR SERVICE



Les dépenses de gestion courante (hors masse salariale) les plus importantes sont celles du service de l'eau et celles liées aux marchés d'exploitation ou de travaux.

BUDGET EAU – REPARTITION DES RECETTES PAR SERVICE



Les recettes du budget eau proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, « l'eau paye l'eau ». Le reste provient des travaux réalisés par les services et via les mises à disposition de personnel, et des remboursements de frais entre budgets.

Projection 2026 de la section d'exploitation

Les tableaux suivants correspondent une vue d'ensemble des comptes administratifs des années précédentes et des CA prévisionnels des années 2025 et 2026 :

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	CA 2026 (DOB)
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	821 324,39	845 813,46	805 510,47	980 887,00	1 081 996,20
012	Charges de Personnel & frais assimilés	1 227 122,63	1 200 549,18	1 145 147,16	1 214 870,00	1 298 764,80
014	Atténuation de produits	266 181,00	210 448,00	242 503,00	416 100,00	403 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-		-	
023	Virement à la section d'investissement	-	-		-	
042	Opérations d'ordre entre section	462 565,11	463 022,33	641 721,71	520 411,49	572 452,64
65	Autres charges de gestion courante	24 448,42	23 183,44	44 148,85	556,99	56 000,00
66	Charges financières	129 426,44	150 510,99	133 871,14	116 099,75	119 950,00
67	Charges exceptionnelles	38 368,77	144 424,59	15 554,81	31 997,51	64 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	300 000,00		297 497,00	40 000,00
DEPENSES D'EXPLOITATION		2 969 436,76	3 337 951,99	3 028 457,14	3 578 419,74	3 636 163,64
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 386 232,94	3 752 764,31	2 809 401,21	3 275 182,36	3 418 705,27
013	Atténuation de charges	78 576,44	21 705,00	9 380,18	5 424,58	
042	Opérations d'ordre entre section		31 446,59	177 072,69	289 411,06	1 371 000,00
70	Produits des services, du domaine	3 400 147,58	3 344 779,46	3 288 991,05	3 768 564,78	3 646 000,00
74	Dotations, subventions, participations	13 025,00	18 218,00			30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	40 839,88	21 050,27	2 003,28	7 273,05	10 000,00
77	Produits exceptionnels	51 127,40	6 354,29	50 767,58	181 748,37	6 000,00
78	Reprise sur provisions et dépréciations	-		40 265,79	-	50 000,00
RECETTES D'EXPLOITATION		6 969 949,24	7 196 317,92	6 377 881,78	7 527 604,20	8 531 705,27
Résultat de l'exercice						
		614 279,54	105 601,62	540 023,43	674 002,10	1 476 836,36
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE						
		4 000 512,48	3 858 365,93	3 349 424,64	3 949 184,46	4 895 541,63
Besoins de financement de la section d'investissement						
		- 247 748,17	- 1 048 964,72	- 74 242,28	- 530 479,19	- 2 317 408,16
Résultat net de la section de fonctionnement						
		3 752 764,31	2 809 401,21	3 275 182,36	3 418 705,27	2 578 133,47

Pour la projection 2026, les hypothèses prises sont les suivantes :

- augmentation des dépenses au 011 de 3 % hormis pour les études où 110 000 € sont prévus (PGSSE, étude sur la mise en place d'une régie d'encaissement) et réalisation de 90 % des dépenses prévisionnelles,
- augmentation des charges de personnels (recrutements à la régie) et réalisation de 90 % des dépenses prévisionnelles,
- pour les redevances Agence de l'Eau, la redevance sur consommation eau potable baisse pour l'année 2026, les dépenses prévues en 2026 sont le solde 2024 de la redevance pollution, le solde de la redevance consommation eau potable 2025 et 70 % de la dépense prévisionnelle de 2026. Pour mémoire, ces dépenses sont couvertes par des recettes,
- au 66, les intérêts de la dette sont légèrement en hausse du fait de la baisse des taux de livret A mais sont moins visibles sur ce budget (poids de 8,6 % de la dette de ce budget) et de l'EURIBOR 3 mois (10 % du poids de la dette),
- au 68, réalisation d'une provision pour risque annuelle pour non recouvrement, qui sera utilisée pour passer des admissions en non valeur et des créances éteintes futures de l'année 2026,
- au 70, produits des services équivalents à 2025 en terme de volumes (hypothèse de 965 000 M³ facturés) intégrant une hausse de l'abonnement eau potable à 34 € HT qui sera en vigueur à partir du 01/01/2026 (explicitée ci-dessous) et une baisse de la redevance consommation eau potable (passage de 0.46 € HT/m³ à 0.34) et une hausse de la redevance performance eau potable (passage de 0.017 € HT /m³ à 0.059 € HT/m³),
- au 042, sont prévus 1 334 000 € HT de travaux en régie correspondant à une régularisation des travaux de 2018 à 2022, les écritures des travaux en régie 2025 et les prévisions 2026. Ces recettes se retrouvent en dépenses d'investissement,
- Reprise sur provisions liées aux provisions aux admissions en non valeur faites en 2023 que l'on affecte au fur et à mesure à des écritures réelles (dépenses / recettes qui s'équilibrent).

Ainsi, avec ces hypothèses, le résultat de l'exercice prévisionnel 2026 est positif mais en baisse par rapport à 2025 si on enlève les travaux en régie (recette de fonctionnement au 042).

Par ailleurs, suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dont le rapport définitif a été établi le 29/04/2025, celle-ci a émis une recommandation : mettre en place une prospective relative aux coûts du service eau et assainissement, afin de s'assurer du bon dimensionnement des tarifs et d'anticiper les équilibres financiers des budgets annexes concernés, en fonction de l'évolution du produit des tarifications, net des redevances.

Ainsi, la Communauté de communes a lancé une étude en 2025 de prospective tarifaire avec deux objectifs :

- Connaître la décomposition de notre prix de l'eau et de l'assainissement par postes de dépenses (pour l'eau : achat d'eau, production et stockage, distribution, gestion des abonnés, pilotage et support, part affectée à l'épargne patrimoniale et pour l'assainissement : part financière des eaux traitées en dehors du périmètre, collecte, traitement, gestion des abonnés, pilotage et support, part affectée à l'épargne patrimoniale),
- Définir une projection tarifaire à long terme permettant de s'adapter à l'inflation et de projeter une épargne patrimoniale adaptée à notre patrimoine.

Pour la définition de la tarification 2026 qui a été votée par délibération 08/12/2025/10, la Communauté de communes a souhaité dans un premier temps s'atteler à

la mise en cohérence de la décomposition des prix par rapport aux différents postes de dépenses.

Le prix de l'eau de la Communauté de communes du Liancourtois la Vallée dorée se décompose en 3 parties :

- Une part fixe correspondant à des abonnements forfaits respectivement de 23.18 € HT (pour un compteur de diamètre 15 mm) pour l'eau et 10.93 € HT pour l'assainissement. Ceux-ci représentent 5.1 % du montant d'une facture moyenne, niveau bien inférieur au plafond de 30 % de part fixe défini par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2026.
- Une part variable liée aux m³ consommés selon deux tranches : une tranche inférieure ou égale à 140 m³ et une tranche supérieure à 140 m³ (tarification progressive mise en place depuis le 01/01/2024 par délibération n°16-10-2023/16),
- Les redevances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

La part fixe Eau potable ou abonnement eau existe de manière historique, elle était d'un montant de 21.22 € HT au 01/02/2011 pour les branchements de diamètre 15, 20 et 25, 40 € HT / an pour les branchements 30/40 mm, 193 € HT / an pour les branchements de 60 mm, 636 € HT / an pour les branchements de 80 mm et supérieurs.

L'abonnement lié aux compteurs de diamètre 15 a été révisé ponctuellement pour représenter un montant de 23.18 € HT à ce jour soit 0.9 % d'augmentation moyenne par an. Elle n'a pas été révisée pour les compteurs de diamètre supérieur à 15 mm.

A savoir que les abonnements eau étaient définis sur la valeur d'un compteur d'eau potable et la nécessité de son renouvellement tous les 15 ans, et intégrés également des frais de gestion administrative.

La part fixe Assainissement ou abonnement assainissement a été mise en place par délibération 2011-01-17/06 à hauteur de 10 € HT. Elle a ensuite été révisée ponctuellement pour représenter un montant de 10.93 € HT à ce jour soit 0.6 % d'augmentation moyenne par an.

Comme évoqué précédemment, afin de comparer la cohérence de ses tarifs avec les dépenses courantes de chaque budget, la CCLVD a missionné CITEXIA pour appliquer la méthode « Explicéo - expliquer l'économie des services d'eau » élaborée par la FNCCR. Il s'agit d'une démarche établie par une structure de référence du milieu de l'eau, avec l'appui du ministère. Cette méthode permet d'identifier nos spécificités structurelles et de mieux comprendre la décomposition de nos prix.

Cette méthode a permis d'identifier un coût de gestion par abonné moyen de 35 € HT pour l'eau et 24 € HT pour l'assainissement. Sont inclus dans le coût de gestion d'un abonné la facturation, les impayés, la télérelève, les contrôles de conformité assainissement, les moyens humains dédiés à ces missions. Il est à noter que la CCLVD dispose de moyens humains dédiés notamment à l'exploitation de la télérelève, au recouvrement, à l'accompagnement pour les mises en conformité assainissement.

En quelques chiffres :

- 6021 dossiers ouverts en 2024 liés à la relation « usagers » dont :
- 2456 dossiers liés à la gestion des abonnements (demandes d'ouverture, de fermeture, de changements d'intitulés),
- 1071 dossiers d'alertes surconsommation ont été créés en 2024 soit 10 % des usagers permettant des économies d'eau pour les usagers concernés,
- 448 maintenances ont été réalisées sur les compteurs télérelèves ce qui nécessite en amont l'analyse des anomalies, la programmation des rendez-vous puis l'analyse des retours, 745 relèves physiques ont été réalisées pour vérification,

- 426 contrôles ont été réalisés en 2024, 33 % se sont révélés non-conformes, 121 contre-visites (après mise en conformité). 62 dossiers ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau en 2024 soit 159 948 € d'aides allouées aux usagers grâce à l'accompagnement de la CCLVD (moyenne de 2580 € / dossier).

66 041 factures ont été émises en 2024 dont la majorité liée aux mensualisés (56 346, soit 85 %). En effet, la CCLVD présente 52 % d'usagers qui sont mensualisés ce qui est un très bon taux et présente des avantages en termes de lissage des dépenses pour l'usager, et de taux de recouvrement mais nécessite une gestion importante en facturation (écritures mensuelles, gestion des rejets de prélèvements, écritures de fin d'année).

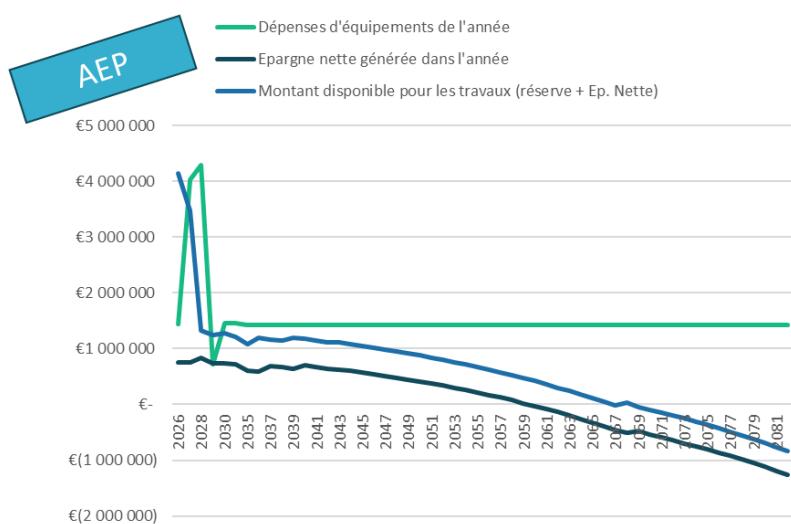
Ainsi, la CCLVD a souhaité mettre en corrélation ses coûts d'abonnement correspondant à la gestion des abonnés avec son niveau de service actuel et l'évolution que les services d'eau et d'assainissement ont connu ces dernières années (notamment mise en place de la télérelève depuis 2015, contrôles de conformité depuis 2014, personne dédiée au recouvrement depuis 2017) soit un passage à 34 € HT / an / abonné pour la part fixe Eau pour les compteurs de diamètre 15, 20, 25. Les autres parts fixes sont inchangées : 40 € HT / an pour les branchements 30/40 mm, 193 € HT / an pour les branchements de 60 mm, 636 € HT / an pour les branchements de 80 mm et supérieurs.

En parallèle, par délibération n°08-12-2025/11, la CCLVD a mis en place une formule de révision annuelle des tarifs eau et assainissement permettant à partir du 01/01/2027, de prendre en compte l'évolution des indices de révision définis et de l'impacter annuellement sur les prix de l'eau et de l'assainissement.

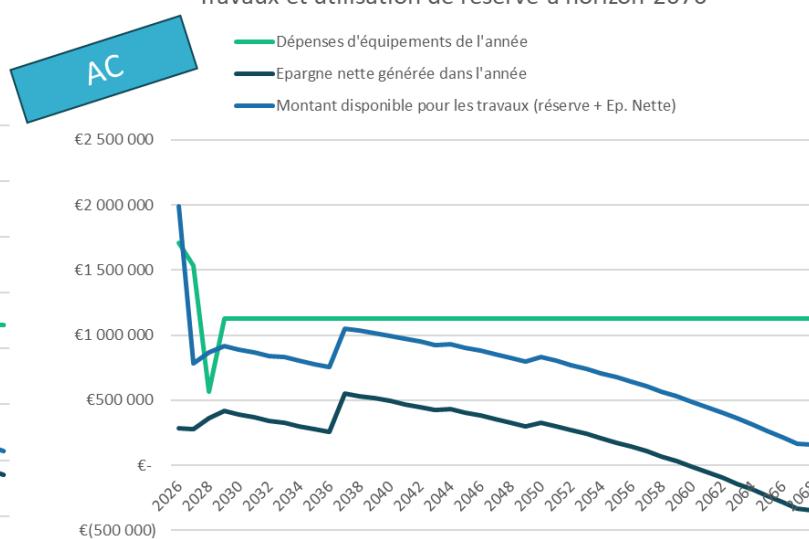
Deux derniers axes étaient préconisés par l'étude CITEXIA :

- La mise en place d'une provision pour non recouvrement annuel qui sera établie en janvier 2026,
- Adapter les redevances eau et assainissement dans le temps selon une stratégie à définir pour assurer une épargne patrimoniale suffisante par rapport au patrimoine en jeu. En effet, sans ajustement, l'épargne ne sera pas suffisante dans le temps pour couvrir les besoins en investissement (cf. graphe ci-dessous).

Travaux et utilisation de réserve à horizon 2070

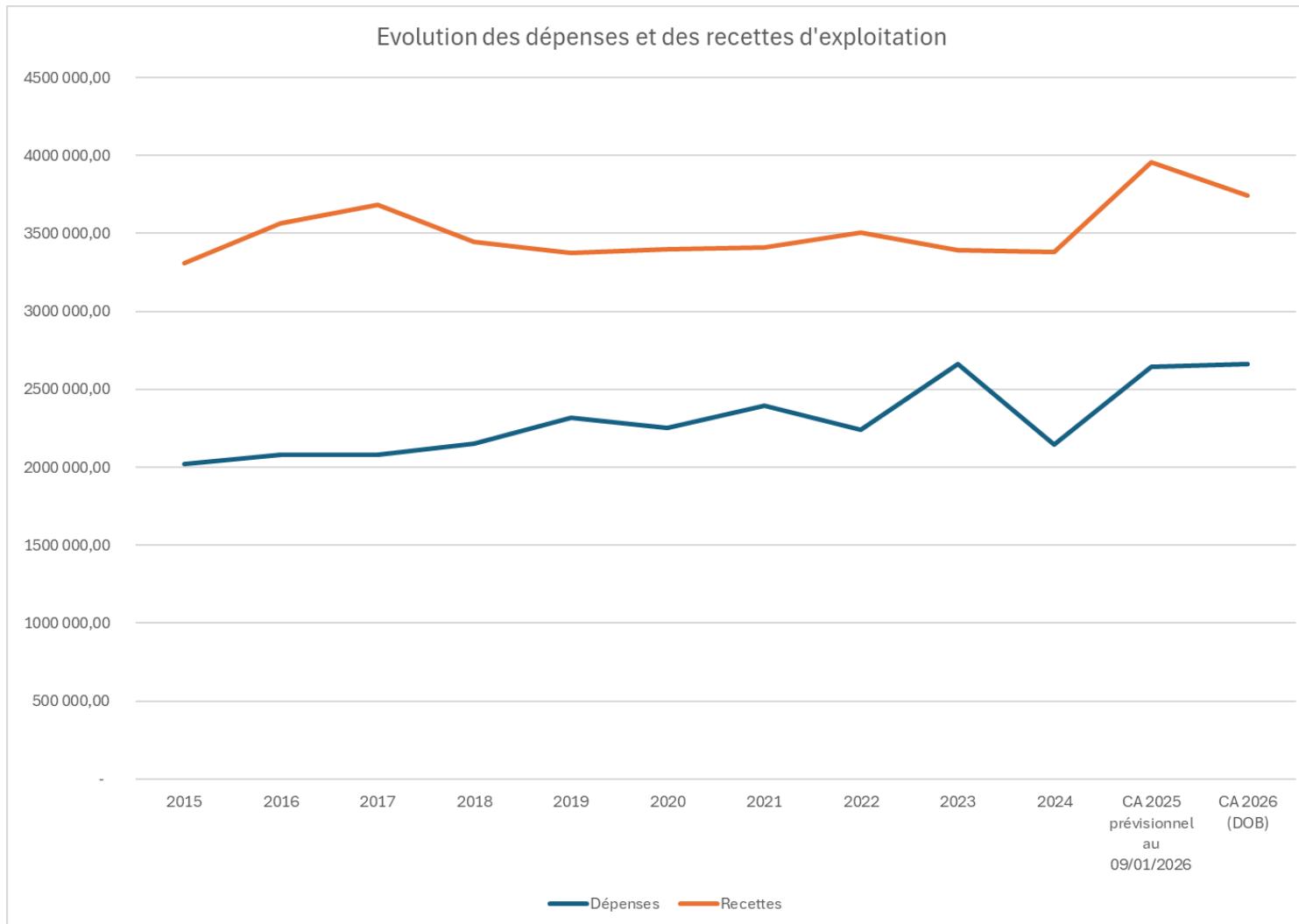


Travaux et utilisation de réserve à horizon 2070



Enfin, en 2026 ou 2027, en lien avec la stratégie de la préservation de la ressource en eau, il sera étudié sur l'année 2026 ou 2027 la mise en place potentielle d'une 2ème tranche de tarification progressive.

L'évolution des dépenses et recettes d'exploitation depuis 2015 hors opérations d'ordres est la suivante :



Ainsi, on voit que la CCLVD a su adapter ses recettes pour continuer de conserver de l'épargne patrimoniale pour investir. Cependant, celle-ci se réduit.

Projection 2026 de la section d'investissement

Le prévisionnel 2026 est estimé avec la réalisation de 80 % des investissement budgétés au 20 et 90 % pour les chapitres 21 et 23. Il est également prévu au 040, 1 334 000 € HT de travaux en régie correspondant à une régularisation des travaux de 2018 à 2022, les écritures des travaux en régie 2025 et les prévisions 2026. Ces dépenses se retrouvent en recettes d'investissement. Aucune subvention n'est inscrite, en effet, les travaux d'eau potable font l'objet de subventions très ponctuelles.

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	CA 2026 prévisionnel
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	176 221,31	187 848,85	992 143,28		596 452,09
020	Dépenses imprévues invest.	-	-			
040	Opérations d'ordre entre section	36 618,59	31 446,59	177 072,69	289 411,06	1 371 000,00
041	Opérations Patrimoniales	-	-	-		
13	Subventions d'investissement	-	-			
16	Remboursements d'emprunts & dettes	284 194,38	267 167,36	256 985,71	217 201,95	251 694,00
20	Immobilisations Incorporelles	19 790,34	20 569,76	86 660,50	1 467,44	27 260,00
204	Subventions d'investissement	-	-			
21	Immobilisations Corporelles	15 354,94	88 795,26	82 877,22	158 989,94	396 900,00
23	Immobilisations en cours	297 079,80	1 107 085,96	358 010,06	777 928,64	777 033,90
2318	Opérations non affectées				-	-
27	Avance trésorerie	-				
4581	Opérations pour compte de tiers	-	-			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		829 259,36	1 702 913,78	1 953 749,46	1 444 999,03	3 420 339,99
RECETTES						
001	Excédent investissement reporté	-	-		28 248,97	
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-			
024	Produits des cessions	-	-			
040	Opérations d'ordre entre section	462 565,11	463 022,33	641 721,71	520 411,49	572 452,64
041	Opérations Patrimoniales	-	-			
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-			
1064	Réserves	10 686,64	-			
1068	Excédents de fonctionnement	90 305,76	247 748,17	1 048 964,72	74 242,28	530 479,19
13	Subventions d'investissement	77 853,00	-	291 312,00	225 644,20	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT		641 410,51	710 770,50	1 981 998,43	848 546,94	1 102 931,83
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE		- 187 848,85	- 992 143,28	28 248,97	- 596 452,09	- 2 317 408,16
<hr/>						
Reste à réaliser Dépenses						
- 346 703,52						
Reste à réaliser Recettes						
286 804,20						
Besoin de financement de la section						
- 247 748,17						
- 1 048 964,72						
- 74 242,28						
- 530 479,19						
- 2 317 408,16						

OBJECTIFS 2026

- Continuer les démarches pour la protection du champ captant et mise en œuvre de la stratégie de préservation de la ressource en eau définie pour la période 2025-2030,
- Renouvellement de réseaux lié principalement aux requalifications de voirie des communes ou des points noirs et notamment réalisation des travaux en régie ;
- Poursuite de la démarche d'amélioration du rendement et d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers,
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau,
- Travaux d'extension des réseaux d'eau potable,
- Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le changement du logiciel de gestion des usagers,
- Démarrage des maîtrises d'œuvre pour la remise en exploitation des réservoirs de Laigneville et Rantigny pour augmenter les capacités de stockage,
- Sécurisation du système d'information industrielle.

Opérations liées à ces objectifs :

- Travaux liés à la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de Labruyère : dévoiement du chemin, clôture champ captant, remplacement transformateur, fin achat terrain pour 230 000.00 € HT ;
- Travaux en régie pour 1 334 000 € (comprenant des travaux 2025 et des travaux des années antérieures à basculer en investissement) ;
- Bailleval, Rantigny, Cauffry, Liancourt, Mogneville : maîtrises d'œuvre et travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable pour 685 371 € HT ;
- Poursuite des campagnes de détection de fuites ;
- Poursuite de la démarche d'incitation aux économies d'eau auprès des usagers (achat de mousseurs, de sabliers de douche, participation financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie) ;
- Amélioration de la sectorisation, renouvellement des compteurs en sortie des réservoirs ;
- Régénération d'eau moins un forage pour retrouver de la productivité, réflexion sur la réalisation d'un nouveau forage et l'abandon du F10, réalisation de l'étude de faisabilité de l'interconnexion avec les EPCI voisins.

Le PPI 2026 - 2028 est annexé au présent rapport.

Le montant des investissements et leurs natures seront établis au regard de la capacité financière de l'EPCI, sans recours à l'emprunt, et selon l'urgence des réalisations, sauf projets structurants.

Il y a peu de possibilités de subventions sur le budget de l'eau, cependant la CCLVD va solliciter de la DETR pour l'opération de renforcement et d'extension du réseau d'eau potable Rue du Saint-Sacrement et demandera des subventions AESN pour les opérations éligibles (exemple : étude de faisabilité interconnexion avec les EPCI voisins, mise en œuvre de la SPRE dont la réalisation du PGSSE, en fonctionnement).

Concernant le fonctionnement, il est prévu de poursuivre la protection de la ressource en eau avec le poste d'animatrice agricole, et la réalisation du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) afin d'anticiper l'obligation réglementaire. Une **stratégie de protection de la ressource en eau (SPRE)** a été formalisée pour prétendre à des

subventions Agence de l'Eau Seine Normandie sur des études et travaux d'eau et assurer à long terme une stratégie de préservation de la ressource en eau sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Quelques obligations sont rappelées ci-dessous :

La Directive 2020/2184 du 16/12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a notamment pour objectifs : améliorer la sécurité sanitaire, garantir en permanence une eau de bonne qualité, améliorer l'accès à l'eau. Ainsi, les actions ci-dessous sont obligatoires :

- Obligation de l'élaboration d'un Plan de gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) avant le 12/07/2027,
- Surveillance de nouveaux paramètres PFAS (alkyls perfluorés et polyfluorés ou produit chimiques éternels), chlorites/chlorates, bisphénol... intégrés au contrôle sanitaire à partir de 2026,
- Accès à l'eau potable pour tous :
 - obligation du diagnostic et de l'identification des citoyens pas, peu ou mal desservis par l'eau potable, obligatoire pour le 01/01/2025 (article L.2224-7-2 du CGCT),
 - obligation dans les 3 ans qui suivent d'élaboration et de promotion de solutions adaptées aux personnes concernées (évolution des conditions de raccordement, accompagnement pour la mise en place de solutions alternatives (autres ressources), développement de la tarification sociale de l'eau, mise à disposition de points d'approvisionnements en eau).

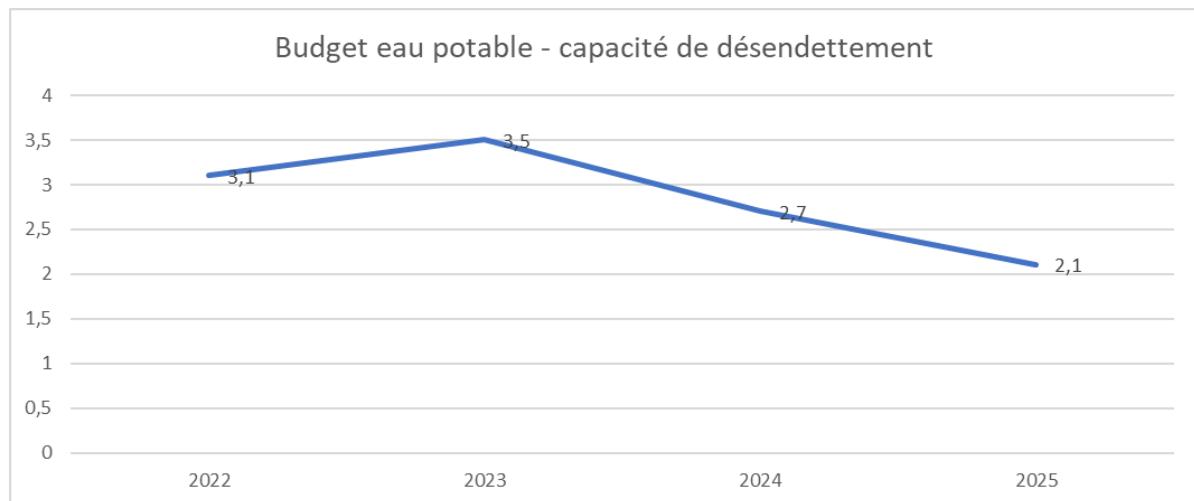
Ratios

Capacité de désendettement : 2,1 ans au 31 décembre 2025, très satisfaisant.

La capacité de désendettement est un indicateur financier qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette en utilisant uniquement son épargne brute.

La capacité de désendettement permet :

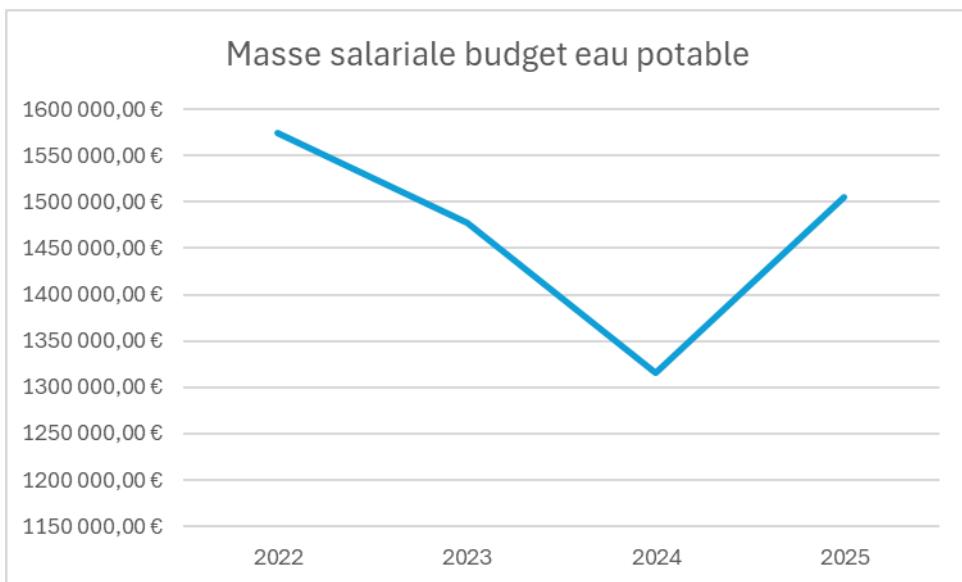
- d'évaluer la soutenabilité de la dette,
- d'apprécier la marge de manœuvre financière,
- d'aider à la décision d'investissement,



EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE - BUDGET EAU POTABLE

	Massee salariale budget eau	Massee salariale budget eau
2022	1 227 122,63 €	1 574 511,19 €
2023	1 200 549,18 €	1 477 746,86 €
2024	1 145 147,16 €	1 315 054,72 €
2025	1 211 418,22 €	1 504 830,02 €

	Masse salariale budget eau	Masse salariale budget eau
2022	1 227 122,63 €	1 574 511,19 €
2023	1 200 549,18 €	1 477 746,86 €
2024	1 145 147,16 €	1 315 054,72 €
2025	1 211 418,22 €	1 504 830,02 €



Le graphe ci-dessus comprend la prise en compte des charges réparties par budget tant en dépenses qu'en recettes.

En 2023 et 2024, le service a fonctionné avec 1 ETP en moins et qui a été recruté en novembre 2024 et rémunéré sur une année pleine en 2025.

Nombre d'emploi au tableau et évolution

Catégorie	Grade	EMPLOIS BUDGETAIRES TEMPS COMPLET	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRE		TOTAL EFFECTIFS POURVUS
			Agents Titulaires	Agents Non Titulaires	
Emplois fonctionnels	Directrice générale des services techniques	0	1		1
EFFECTIF PERMANENT					
A	Ingénieur principal	1	0		0
	Ingénieur	1		1	1
B	Redacteur principal 1ère classe	1	0	1	1
	Technicien	1	1		1
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4	0	4
	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1		1
	Adjoint administratif	2	2		2
	Agent maitrise	1	1		1
	Adjoint technique principal 1ère classe	2	2		2
	Adjoint technique principal 2ème classe	4	3	0	3
	Adjoint technique	3	2	1	3
		21	17	3	20

En 2024, il y a 19 emplois pourvus (16 titulaires et 5 non titulaires), il y en a 20 en 2025.

Le tableau ci-dessous reprend le montant versé en 2025, par catégorie d'indemnités.

RIFSEEP	Nouvelle Boni	Heures suppléme	avantage en nature
147 625 €	886 €	4 432 €	- €

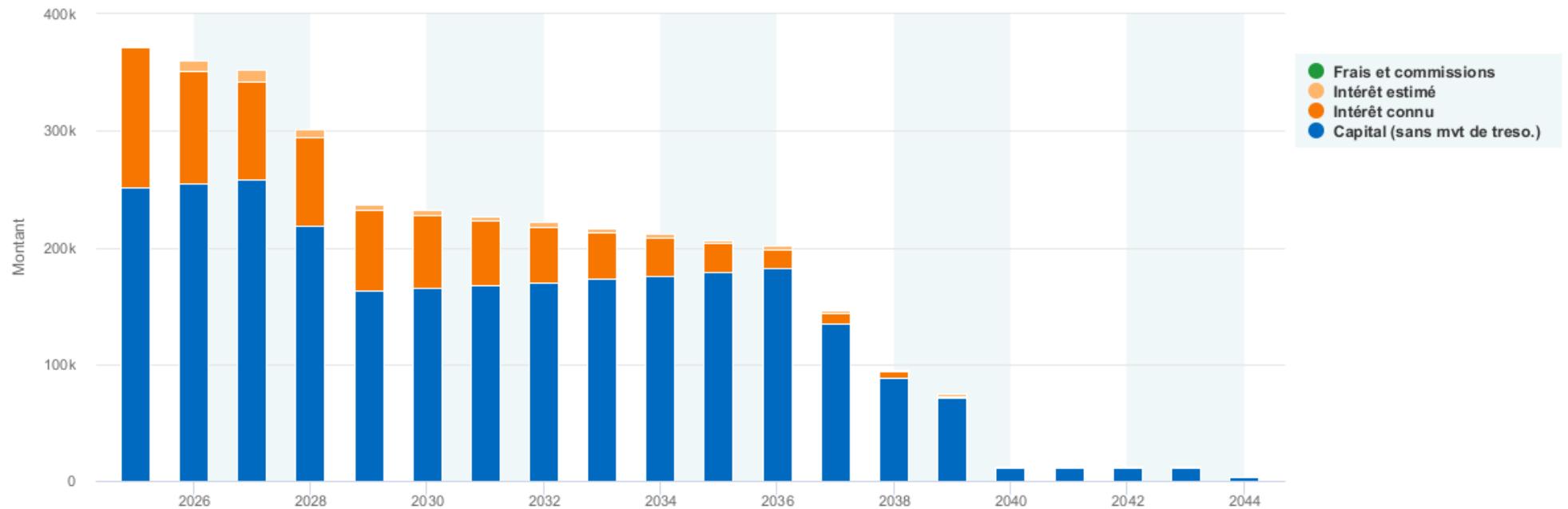
Etat de la dette

Tableau d'amortissement prévisionnel des emprunts - Période : 2025 – 2044

Période	CRD initial	Echéance			
		Capital	Capital (hors mvt de treso)	Intérêt	Total
2025	2 704 626,25 €	251 693,77 €	251 693,77 €	119 949,96 €	371 643,73 €
2026	2 452 932,48 €	255 102,18 €	255 102,18 €	105 107,92 €	360 210,10 €
2027	2 197 830,30 €	258 674,60 €	258 674,60 €	93 976,41 €	352 651,01 €
2028	1 939 155,70 €	218 336,49 €	218 336,49 €	82 650,85 €	300 987,34 €
2029	1 720 819,21 €	162 895,33 €	162 895,33 €	74 164,05 €	237 059,38 €
2030	1 557 923,88 €	165 258,38 €	165 258,38 €	66 691,92 €	231 950,30 €
2031	1 392 665,50 €	167 730,30 €	167 730,30 €	59 110,92 €	226 841,22 €
2032	1 224 935,20 €	170 316,14 €	170 316,14 €	51 416,04 €	221 732,18 €
2033	1 054 619,06 €	173 021,09 €	173 021,09 €	43 601,97 €	216 623,06 €
2034	881 597,97 €	175 850,69 €	175 850,69 €	35 663,32 €	211 514,01 €
2035	705 747,28 €	178 810,67 €	178 810,67 €	27 594,26 €	206 404,93 €
2036	526 936,61 €	181 907,02 €	181 907,02 €	19 388,84 €	201 295,86 €
2037	345 029,59 €	135 175,60 €	135 175,60 €	11 340,53 €	146 516,13 €
2038	209 853,99 €	88 592,60 €	88 592,60 €	6 740,94 €	95 333,54 €
2039	121 261,39 €	71 678,40 €	71 678,40 €	2 884,67 €	74 563,07 €
2040	49 582,99 €	11 666,68 €	11 666,68 €	1 208,46 €	12 875,14 €
2041	37 916,31 €	11 666,68 €	11 666,68 €	896,58 €	12 563,26 €
2042	26 249,63 €	11 666,68 €	11 666,68 €	584,73 €	12 251,41 €
2043	14 582,95 €	11 666,68 €	11 666,68 €	272,86 €	11 939,54 €
2044	2 916,27 €	2 916,27 €	2 916,27 €	19,49 €	2 935,76 €
	19 167 182,56	2 704 626,25	2 704 626,25	803 264,72	3 507 890,97

Le capital restant dû en 2025 est de 251 693,77€. A fin 2025, l'encours de la dette s'élève à environ 251 693,77€ soit 25,15 € / usager de l'eau. L'encours de la dette du budget de l'eau potable diminue d'une manière constante depuis 2014 du fait de l'absence de nouvel emprunt.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours entre 2025 et 2044 sur les emprunts.



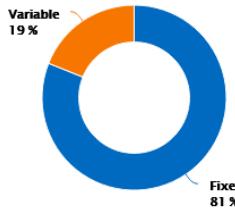
Liste des emprunts en 2025

Etat de la dette par prêteur en 2025 (en euros)

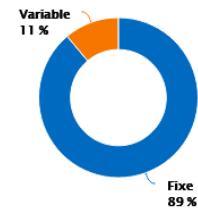
		Exercice									
Organisme prêteur	CRD	Total des flux de l'année	Montant du contrat	Indexation	Taux moyen de l'année	Date de début	Date de fin	Durée résiduelle	Date de signature	Objet	
Caisse des Dépôts et Consignations	166 666,50 €	76 757,58 €	1 000 000,00 €	Euribor 3m + 2,29%, flooré à 0,00%	4,66%	01/05/2013	01/05/2028	2,336986301	07/12/2012	Investissement 2013	
Caisse des Dépôts et Consignations	212 916,51 €	19 711,53 €	350 000,00 €	Livret A + 1,00%	3,34%	31/01/2014	01/01/2044	18,01643836	03/09/2013	Travaux réseau d'eau 2013	
Agence de l'Eau Seine Normandie	4 843,20 €	2 421,60 €	36 324,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	25/10/2012	25/10/2027	1,819178082	25/10/2012	interconnexion Réseau AEP	
Société de Financement Local	1 149 330,18 €	158 107,82 €	2 998 252,00 €	Taux fixe à 4,80%	4,80%	09/05/2007	01/06/2037	11,42739726	25/08/2004	investissements pluriannuels 2004-2007	
Dexia	834 098,35 €	81 834,82 €	1 338 826,00 €	Taux fixe à 4,53%	4,53%	31/07/2009	01/08/2039	13,59452055	25/08/2004	investissements pluriannuels	
Société de Financement Local	85 077,74 €	32 810,38 €	350 000,00 €	Euribor 3m + 1,85%, flooré à 0,00%	4,16%	26/06/2013	01/07/2028	2,504109589	19/06/2013	Travaux réseau d'eau 2013	
	2 452 932,48	371 643,73	6 073 402,00								

Au regard du contexte économique, les intérêts ont augmenté. Seuls 19% des emprunts du budget de l'eau sont à taux variables. Cette variation est donc maîtrisée.

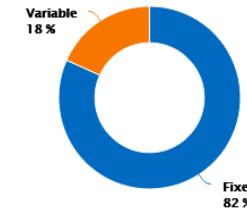
Répartition par risque au 30/12/2025



Répartition par risque à 5 ans

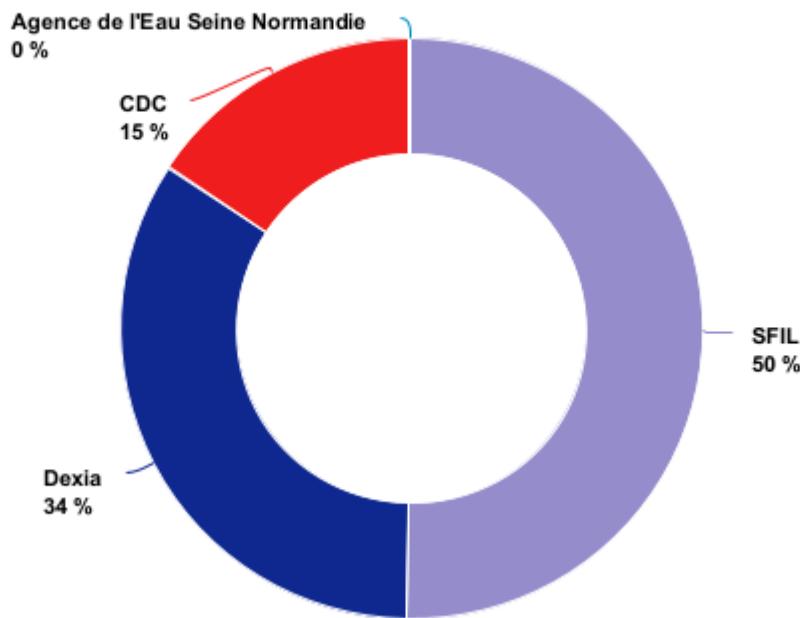


Répartition par risque à 10 ans



La répartition du capital restant dû par prêteur est la suivante :

Répartition par banque au 30/12/2025



SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES (hors travaux en régie)

GESTIONNAIRE	Artide	Libellé	Total réalisé 2025	Recettes perçues 2025	RAR 2025 dépenses	RAR 2025 recettes	Crédits nouveaux 2026	Recettes Subventions attendues / vente 2026	Crédits nouveaux 2027	Recettes Subventions attendues / vente 2027	Crédits nouveaux 2028	Recettes Subventions attendues / vente 2028	Priorité	Commentaires dont origine du projet (feuille de route, doc cadre...)	
EAU	2111	divers achats terrains liés à la protection de la ressource en eau	19 820,05 €		882,00 €		42 800,00 €							2026 : Achat parcelle D842 Labruyère	
EAU	2315	création piézo suivi ancienne décharge + DLSE						35 000,00 €						action de la SPRE	
EAU		Protection de la ressource en eau (cf. projets COP : filière chanvre, plan d'actions AAC, stratégie foncière élevage, gestion durable prairies, agroécologie)												projets COP et SPRE, en 2026 = 43500 € HT, plutôt fonctionnement, 2027 : 53500 € HT, 2028 : 28500 € HT	
MARINFO	2051	SIG	1 467,44 €				7 400,00 €							1/3 BE, 1/3 BA, 1/3 BP du solde (70%) des T01 et T03 : marché 21.004	
EAU	20	SIG (démarrage géoréférencement ?)						40 000,00 €	20 000,00 €					50 % eau 50 % ass	
MARDEA	2031	Schéma directeur eau potable						150 000,00 €	120 000,00 €					E04	
MARDEA	2031	AMO Schéma directeur eau potable et PGSE			13 325,00 €		4 275,00 €								
FIN	2033	Frais d'annonces					400,00 €								
MARINFO	2051	AMO changement logiciel facturation					20 000,00 €								
MARINFO	2051	Nouveau logiciel facturation						30 000,00 €							
INFO	2183	Matériel informatique services EAU + prévisionnel renouvellement équipement station déferrisation	1 267,00 €				10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00 €				
DVT DURABLE	2188	Mousseurs 6000 Récupérateur 5000 (mis en fonctionnement) Sablier de douche 2000 Carafes 1300 + divers													
EAU	2313	Poste de rechloration semi-enterrés							23 000,00 €	6 000,00 €				EAU E120 étude de chloration en RAR, mèt étude chloration à faire	
MARDEA	2315	Interconnexion avec les EPCI voisins : démarrage étude de faisabilité					38 000,00 €	27 400,00 €	2 016 000,00 €	604 800,00 €	1 800 000,00 €	540 000,00 €		EAU E26 étude de faisabilité à lancer (50/50 CCLVD / CC Clermontois), hyp études = 5% du montant travaux, 50 % budgét., sub indiquée hors avance, 1 % études préalables,	
MARDEA	2115	Tx DUP : dévoiement du chemin, clôture champ captant, remplacement transformateur					230 000,00 €							EAU E21 URGENT	
MAG	2155	Matériel, outillage					5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €			matériel eau type pilonneuse, pompes...	
MARDEA	2315	Securisation du Système d'Information Industrielle					20 000,00 €							MAR DEA E120 AMO SEAO : projet 1 en RAR, projet 3 : 6500 € 2023 + travaux 93 000	
MARDEA	21561	Mise en place d'un outil de suivi des forages					20 000,00 €							E220	
EAU	2315	Sectorisation	15 032,00 €		9 820,00 €		40 000,00 €		19 000,00 €		15 000,00 €			E322, 2026 : action SPRE : croisement des données secto avec télélève, 2027 : action SPRE Remplacement de 3 débitmètres de sectorisation (S4, S5 et S8)	
MARDEA	2315	Mise en œuvre du SDAEP : remise en exploitation Laigneville					10 000,00 €		350 000,00 €						
MARDEA	2315	Mise en œuvre du SDAEP : renforcement aval liancourt								635 000,00 €				635 000	
MARDEA	2315	Mise en œuvre du SDAEP : remise en exploitation RTY	8 150,00 €				10 000,00 €		138 000,00 €						
MARDEA	2315	Nouveau déploiement de la télélève (hors compteurs) et modernisation du portail USAGER							232 500,00 €					50 % en 2028 et 50 % en 2029	
EAU	2315	SDAEP : Renouvellement canalisation : 380000 sur 10 ans soit 380 000 € HT/an							380 000,00 €					enveloppe prévisionnelle affectée à des rues précises	
EAU	2313	stockage amiante					5 000,00 €							stockage amiante à réaliser	
MARDEA	2313	Travaux station déf et forages	68 546,83 €	37 298,32 €		20 000,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €				EAU E120	
GAR	2182	véhicules	66 947,93 €	6 430,00 €		55 000,00 €		28 000,00 €	8 000,00 €	28 000,00 €	25 000,00 €			2026 : prévision d'un éventuel master benne DK171 MJ âgé de 9 ans	
EAU	2315	Plans de récolelement travaux en régie				10 000,00 €		10 000,00 €							
EAU	2315	Recherche de fuites fixe								80 000,00 €					
MARDEA	2315	Bailleval : hameau de cagneux (fontaine st maur, chesnaie, bizémont, courtil grand-mère)	138 717,45 €		90 000,00									RAR : EAU E120 : 123 090,85 € HT + dépenses imprévues 2025 : déjà 15331,25 € HT sur partie haute	
MARDEA	2315	Bailleval : rue du Moulin					10 000,00 €							a priori RAS pour l'eau, enfoncissement 2026, travaux 2026, moe à lancer en 2026	
MARDEA	2315	Cauffry : rue du Moulin (travaux externalisés)			4 100,00 €	42 420,00	129 000,00 €							E3123, pb EP, à voir si on en profite pour changer AEP en AC 225 ml, 25 brhcts, pb DI : dossier sub DETR 2025 à prévoir pour renforcement ?	
MARDEA	2315	Cauffry : rue Neuve (envisageable en 2 phases car linéaires conséquents, basculera peut être en travaux en régie)					94 500,00 €		109 500,00 €					renouvellement patrimoine : 250 ml partie basse, 300 ml partie haute, 78 brhcts. Avoir selon programmation commune : 2026 ?	
MARDEA	2315	Cauffry : desserte du Bois Bajac (si TFL basculera en BP)							coût à déterminer					sub potentielle ? (cf. réunion ARS "l'eau pour tous") ou TFL ??	
MARDEA	2315	Cauffry : rue du Clos Germain							coût à déterminer					après travaux école : 2026-2027	
MARDEA	2315	Cauffry : rue des sablons			6 030,00 €		155 500,00 €							E3124 : Etude 2025, planification travaux selon enveloppe travaux	
MARDEA	2315	Cauffry : rue de la croix de bois												non planifié	
MARDEA	2315	Cauffry : chemin de la petite vallée												non planifié	
MARDEA	2315	Laigneville : rue de la République	5 910,62 €					250 000,00 €		coût à déterminer				MAR DEA E3117 2026-2027 : Phase 2	
MARDEA	2315	Laigneville : rue du Vieux Fort						60 000,00 €						200 ml d'AC à remplacer (plusieurs casses)	
MARDEA	2315	Liancourt : rue Clos Marie Bellet			5 264,00	121 750,00 €								E3125 : 230 ml (sous-traitance) + 15 brhcts	
MARDEA	2315	Liancourt : rue Edmond Jolidon					10 000,00 €		72 000,00 €					2026 : que étude, fonte différents diamètres, à voir si travaux à réaliser ? Problèmes de casses récentes / Reprise branchements ?	
MARDEA	2315	Liancourt : Rue Laroche Foucauld - Rue Pasteur						169 500,00 €						Cana AEP pas jolie (350 ml DN200, 30aine de brhcts, 1 PI)	
MARDEA	2315	Liancourt : Avenue Albert 1er				15 000,00 €		316 000,00 €						2026 : ét hydraul, géotech, début moe, travaux 2027-2028, potentiellement extension EP, 1ère partie : 650 ml de cana eau fonte 150 à remplacer par cana diamètre 200 (ratio appliquée 250 € HT/ml car rue compliquée) 2ème partie : 370 ml + reprise brhcts Rue Victor hugo (environ 20)	
MARDEA	2315	Liancourt : rue Jules Michelet				18 000,00 €			490 000,00 €					au moins 1,3 km de réseau, 200 branchements, 2026 : qq sondages et moe éventuelle et 2027 travaux : 490 000 --> à décaler	
MARDEA	2315	Liancourt : rue Duplessis, Latour, La Rochefoucauld, Latour, Vieux château	329 040,45 €											dans la continuité des travaux en cours (+60 ml)	
MARDEA	2315	Liancourt : rue des Arts et Métiers												à voir si travaux, en EP et ASS budgétés en 2025-2026	
MARDEA	2315	Liancourt : Rue Etienne Dolet				18 250,00 €		18 250,00 €						73 brhcts	
MARDEA	2315	Mogneville : Rue du saint sacrement 1ère partie (renforcement), la 2ème partie correspondant à la desserte des TFL bascule sur le budget principal					73 371,20 €							1er partie : renforcement sur 280 ml, reprise de 10 branchements, pose d'un PI	
MARDEA	2315	Rantigny : Allée des Frênes	177 225,84 €							250 000,00 €					2025 : tx DMVA (renouvellement 265 ml + extension 170 ml) + CSPS 2028 ? Maillage avec Bailleval (+ renouvellement ?)
MARDEA	2315	Rantigny : impasse du fossé Rayon					40 000,00 €							On peut profiter du renouvellement de la cana EU sous galerie pr remplacer également l'AEP dont les supports sont HS	
EAU	2315	Rantigny : quartier de la gare							100 000,00 €					a priori RAS en eau	
EAU	2315	Rantigny : Rue Berthelot						60 000,00 €						réfection voirie commune 200 ml + 40 brhcts	
EAU	21351	travaux divers - rénovation sur bâtiments d'exploitation					20 000,00 €							E120	
HSE	2188						1 000,00 €								

NATURE	GESTIONNAIRE	Article	Libellé	Total réalisé 2025	Recettes perçues 2025	RAR 2025 dépenses	RAR 2025 recettes	Crédits nouveaux 2026	Recettes Subventions attendues / vente 2026	Crédits nouveaux 2027	Recettes Subventions attendues / vente 2027	Crédits nouveaux 2028	Recettes Subventions attendues / vente 2028	Priorité	Commentaires dont origine du projet (feuille de route, doc cadre...)
Tx régie	EAU	21531	Travaux en régie 2018, 2019					344 274,29 €							2018-2019 = Varenne Mogneville, Leclerc Liancourt, Duvoir Liancourt, Cavée des Etalons Lt, Bérégovoy Lt, hardencourt Rosoy, rue du Château Verderonne, rue des Sapins Lab, Rue Curie RTY, Thébaut LG, Marronniers Lt, Pruniers / Pommiers LG, Jaurès RTY, Zola RTY, rac ROS / LAB, rue de la Folie CAUFFRY
Tx régie	EAU	21531	Travaux en régie 2020					61 173,44 €							2020 : Cavée Bruyet Lab, rue de la Folie CFFRY, Avenir MSE
Tx régie	EAU	21531	Travaux en régie 2021					144 650,57 €							2021 : Chevalier de la Barre RTY, Impasse Frémion CAUFFRY, Grésilmont Cauffry, Ourmelet Bailleval
Tx régie	EAU	21531	Travaux en régie 2022					159 008,29 €							2022 : Av de la gare RTY, rue du bout du monde Cauffry, rue des quinconces Lt, rue du 8 mai 1945 Lt, rue Jean Moulin MOG, travaux DEF
Tx régie	EAU	21531	Travaux en régie 2023 et 2024	255 754,86 €											Cauffry : Grande Rue, Carette, Rantigny : Duvoir, Albatret, Raguet, Mogneville : Lambert
Tx régie	EAU	21531	Bailleval : Rue aux dames (+ un bout de la rue Hotel Guehain ? Si AC confirmé)					80 000,00 €							Périmètre à caler avec la commune
Tx régie	EAU	21531	Cauffry : Avenue Henri besse (Tx régie)									10 000,00 €			Reprise d'une 20aine de brcts sur la fonte
Tx régie	MARDEA	21531	Labruyère : extension AEP rue de la Source					34 259,35 €							extension nécessaire de 180 ml
Tx régie	EAU	21531	Laigneville : rue Portebois (travaux en régie)					130 668,57 €							projet voirie communale 2025, 520 ml cana AC + 60 brchts
Tx régie	EAU	21531	Laigneville : rue Paul Gauguin						91 000,00 €						400 ml d'AC DN 80 + 22 bctrs, projet communal 2027
Tx régie	EAU	21531	Laigneville : rue des Cerisiers					84 000,00 €							projet communal 2026, fonte DN 100 très proche des maisons... à reprendre
Tx régie	EAU	21531	Laigneville : Chemin de Rosé					45 000,00 €							Création d'un maillage avec la rue de Mello
Tx régie	EAU	21531	Liancourt : rue de l'abbé ferry							20 000,00 €					qq compteurs à sortir ? Tx de voirie 2028-2029
Tx régie	EAU	21531	Mogneville : Rue Pasteur						150 000,00 €						Projet communal 2026, Cana amianté ciment DN60 à remplacer voirie renforcer (environ 500 ml sur toute la rue)
Tx régie	EAU	21531	Monchy Saint Eloi : Rue de la République (tx régie)					70 000,00 €							RAR : 10 000 (DMVA) + renouvellement canalisation 280 ml DN80 en AC
Tx régie	EAU	21531	Monchy Saint Eloi : Rue de Villers						175 000,00 €						Cana AC avec de nombreuses casses
Tx régie	EAU	21531	Rantigny : Rue de la Brèche (tx régie)					51 000,00 €							Tx de maillage avec la rue Emile Zola (tx régie) (170 ml)
Tx régie	EAU	21531	Rantigny : Hameau d'Uny						63 000,00 €						180 ml à remplacer au niveau de la rue d'Uny (fonte DN200 qui a déjà cassée)
Tx régie	EAU	21531	Rantigny : rue Prenant (tx régie)					48 000,00 €							100 +70 ml + 28 brchts
Tx régie	EAU	21531	Rosoy : Rue du Prieuré							coût à déterminer					Réfection de la voirie et des trottoirs, Fonte DN 100 => Bras de cana qui doit être colmaté de fer (450 ml). Si on fait, est ce qu'on ne maillerait pas avec la rue d'Hardencourt mais linéaire monstrueux (700 ml maillage)
Tx régie	EAU	21531	Posé de compteurs généraux					20 000,00 €							160 ml de canalisation AC et 20 branchements, à voir si à faire selon programmation communale
Tx régie	EAU	21531	Cauffry Rue du Moulin à Voile (tx en régie)					42 000,00 €							EAU E120 Pose de vannes en charge, stab à changer, ...
Tx régie	EAU	21531	Travaux renouvellement compteur réservoirs 1500 et semi-enterrés					20 000,00 €							

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RETROSPECTIVE FINANCIERE

Année	Résultat exercice	Excédent antérieur	Excédent cumulé	Autofinancement de l'investissement	Résultat NET d'exploitation
2019	662 591	2 812 502	3 475 093	- 302 296	3 172 797
2020	173 800	3 172 797	3 346 597	- 510 553	2 836 045
2021	443 973	2 836 045	3 280 018	- 380 834	2 899 183
2022	514 429	2 899 183	3 413 613	- 301 152	3 112 460
2023	-286 201	3 112 460	2 826 259	-1 348 116	1 478 142
2024	654 150	1 478 142	2 132 293	59 976	2 192 269
2025 prévisionnel	154 229	2 192 269	2 346 499	-118 652	2 227 846

La rétrospective est prévisionnelle. Les chiffres définitifs seront connus lors du vote du compte financier unique.

Le résultat net de l'exercice augmente légèrement car on génère un résultat d'exercice de l'ordre de 156 000 € (-499 keuros par rapport à 2024), et surtout grâce à l'excédent antérieur cumulé qui est plus élevé (+714 keuros). Il y a un faible besoin de financement de la section d'investissement, la situation financière de la CCLVD en matière d'assainissement reste satisfaisante mais fragile notamment du fait de l'augmentation des dépenses d'exploitation.

Le besoin de financement de la section d'investissement est faible car un emprunt de 1 000 000 € HT a été contracté en 2025 pour aller financer de gros travaux réalisés en 2023-2024 (desserte en assainissement collectif de l'Ordibée, travaux d'assainissement rue de la République à Laigneville, et rue Victor Hugo à Liancourt). Pour rappel, très peu de subventions sont perçues sur ces opérations.

BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	Variation 2024-2025 en €
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	573 693,58	904 828,43	833 713,56	1 120 000,00	286 286,44
012	Charges de Personnel & frais assimilés	515 276,75	611 661,14	510 004,96	631 162,09	121 157,13
014	Atténuation de produits	146 845,00	177 827,00	175 413,00	71 100,00	- 104 313,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	-
042	Opérations d'ordre entre section	819 098,88	799 667,52	990 818,90	824 094,98	- 166 723,92
65	Autres charges de gestion courante	19 267,25	9 820,95	33 405,12	1 564,73	- 31 840,39
66	Charges financières	201 481,19	206 663,16	192 912,44	196 538,89	3 626,45
67	Charges exceptionnelles	148 903,10	81 847,84	63 185,92	37 000,00	- 26 185,92
68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	200 000,00	-	173 075,00	173 075,00
DEPENSES D'EXPLOITATION		2 424 565,75	2 992 316,04	2 799 453,90	3 054 535,69	255 081,79

On observe une hausse des charges à caractère général (+34 %) liée principalement à la hausse de la prestation de services d'exploitation (+ 319 000 € HT). En effet, la prestation a été relancée du 01/04 au 30/09 sous forme d'un marché de 6 mois puis d'un marché de 6 ans. Dans les 2 cas, les coûts d'exploitation ont fortement augmenté. On observe également une hausse des charges de personnel entre 2024 et 2025 (+ 24%) liée principalement à un 2ème poste de contrôleur sur une année complète en 2025, une augmentation des charges réparties en 2025 et aux revalorisations d'indice et aux différentes mesures prises à l'échelle nationale (détaillées dans le ROB du budget principal).

Les atténuations de charges (chapitre 014) correspondent à la redevance performance réseaux d'assainissement Agence de l'Eau Seine-Normandie créée au 01/01/2025 plus faible que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (- 104 000 €) et au versement du solde de la redevance modernisation Agence de l'eau Seine Normandie existant jusqu'au 31/12/2024. Les redevances sont versées par les usagers à l'EPCI en fonction de leurs consommations d'assainissement réelles. Elles sont ensuite reversées à l'AESN. En cas de recouvrement, la redevance modernisation est versée à l'agence l'année où le paiement par l'usager est effectif.

Les opérations d'ordre entre section (chapitre 042) correspondent aux amortissements des biens (réseaux, ouvrages, outillage, matériel) liés à l'exercice de la compétence.

Les charges financières (chapitre 66) sont liées aux intérêts d'emprunt qui sont stables en 2025.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) sont liées notamment aux dégrèvements et aux avoirs.

Le chapitre 68 enregistre des dépenses liées au redressement à verser à l'agence de l'eau et relatif aux redevances indûment non versées pour un montant prévisionnel de 173 075,00 €HT. HT (cette somme sera peut-être affectée au 67 dans le cadre du CFU, en cours d'échanges avec la perception).

Le taux de réalisation des dépenses par rapport au budgéte est de 90 % (hors dépenses imprévues et virement à la section de fonctionnement).

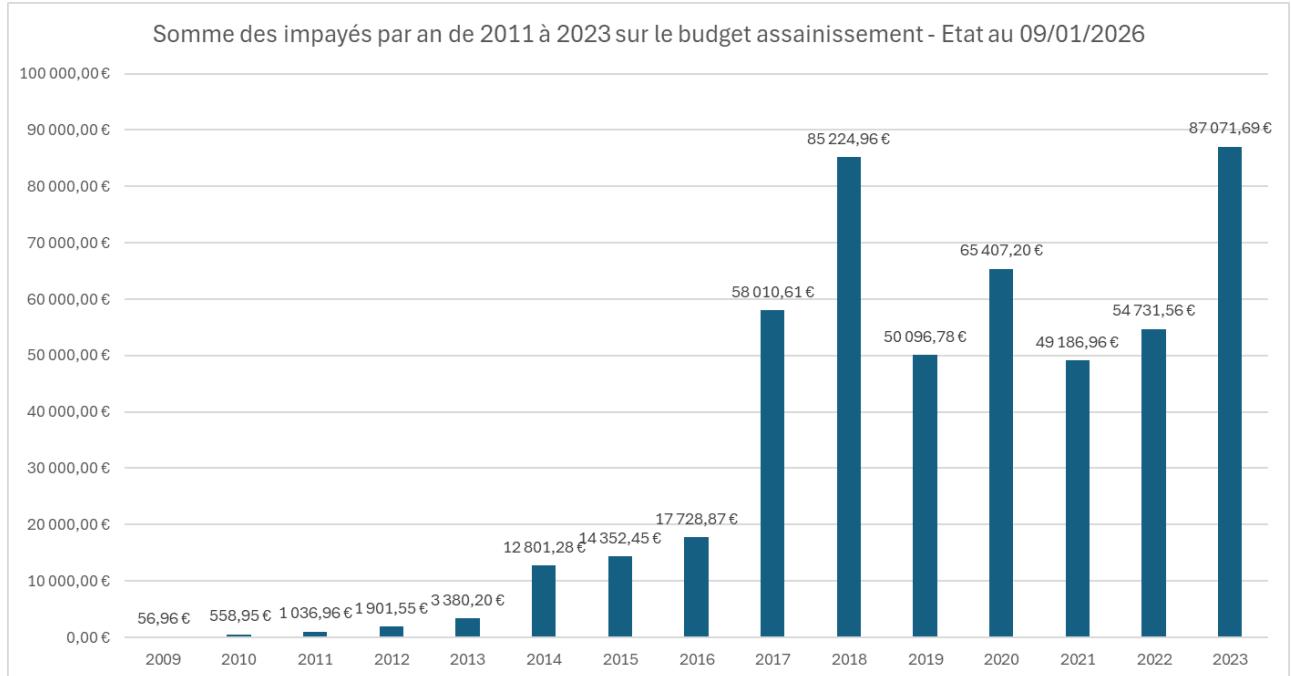
La hausse prévisionnelle des dépenses globale est de 9 %.

Il est rappelé qu'en 2023 des écritures liées aux dotations aux provisions (chapitre 68) pour les admissions en non-valeur ont été réalisées pour un montant de 200 000 € HT. En 2024, il n'y a pas eu de provisions réalisées, les admissions en non-valeur admises ont à la fois fait l'objet d'une dépense mais aussi d'une recette (chapitre 78 : reprise sur provisions et dépréciations) puisque l'on utilise les provisions réalisées en 2023. En 2025, il n'y a pas eu d'admissions en non valeur. Une politique de provisions pour créances douteuses va par ailleurs être mise en place.

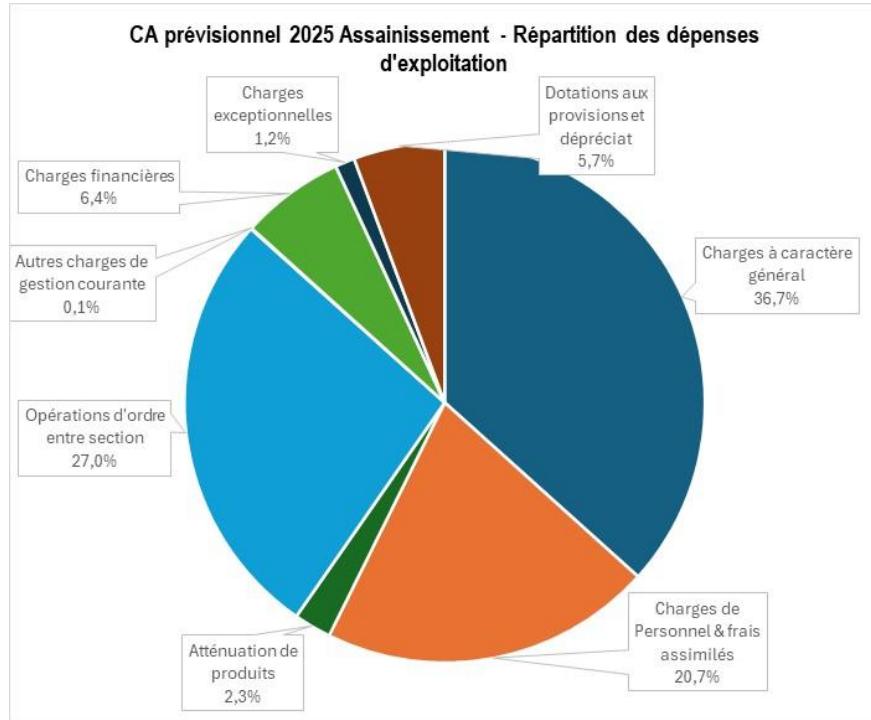
Les restes à recouvrer entre 2011 et 2023 sont de 501 392.60 € HT portant sur 1098 débiteurs dont 926 présentent une dette supérieure à 10 € HT pour un montant de 500 739.85 € HT et 116 une dette supérieure à 1000 € pour un total de 334 935.76 € HT dont 71 695 € HT (dettes de 2018 et 2019) pour ALKOR DRAKA ayant été mise en liquidation en 2019, 27 395.02 € HT

pour un usager et 17 104,84 € HT (dette principalement sur 2020) pour un usager suite à une fuite, affaire qui a été jugée au tribunal de commerce et pour laquelle la CCLVD a été déboutée.

Un état des impayés 2011-2023 à date du 09/01/2026 est présenté ci-dessous :



Si on compare à l'état de l'année dernière sur la période 2009-2022, une différence de l'ordre de +76 600 € HT liée principalement à l'intégration de l'année 2023, les 10 500 € HT d'écart observé sont liés à des recouvrements.



Les charges de personnel représentent 20,7 % des dépenses d'exploitation (36 % en 2022, 40 % en 2021, 20 % en 2023,

18 % en 2025). Ce poste est moins important que sur le budget eau puisque le service est à la fois assuré en régie et en prestation de service.

BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	Variation 2024-2025 en €
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	2 899 183,49	3 112 460,20	1 478 142,30	2 192 269,67	714 127,37
013	Atténuation de charges	1 177,70				-
042	Opérations d'ordre entre section	138 529,90	131 587,85	721 067,71	154 591,00	- 566 476,71
70	Produits des services, du domaine	2 585 947,52	2 463 667,43	2 634 245,54	2 494 956,00	- 139 289,54
74	Dotations, subventions, participations	178 300,18	104 247,00	43 032,65	359 034,00	316 001,35
75	Autres produits de gestion courante	669,97	2 636,79	501,91	1 563,00	1 061,09
77	Produits exceptionnels	34 370,12	3 975,88	30 953,69	198 621,00	167 667,31
78	Reprise sur provisions et dépréciations	-	-	23 803,16	-	- 23 803,16
	RECETTES D'EXPLOITATION	5 838 178,88	5 818 575,15	4 931 746,96	5 401 034,67	469 287,71

Hors excédent antérieur reporté, les recettes prévisionnelles ont baissé de l'ordre de 245 000 € HT.

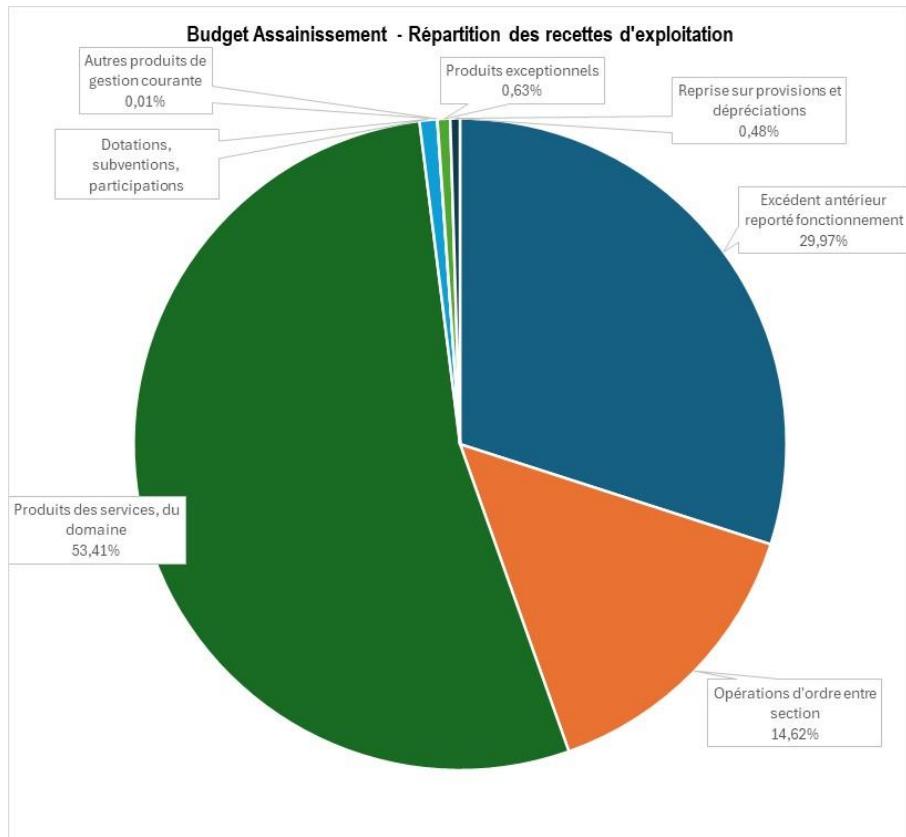
Les produits des services (chapitre 70 : facturation de l'assainissement et travaux) ont baissé de 5 %, +111 000 € de vente d'assainissement sont observés liés à l'augmentation du volume facturé (+20 000 M3) et au montant moyen de la redevance lié à la tarification progressive (plus de volume facturé > à 140 M3 par rapport à 2024) mais cette hausse a été compensée par la baisse liée à la redevance performance assainissement qui est plus faible que la redevance modernisation (-139 000 €). On observe également moins de recettes de travaux (- 56 000 €HT), moins de PFAC (-64 000 € HT).

La hausse des dotations provient du versement en 2025 d'une participation du budget principal vers le budget assainissement d'une participation au titre de l'exploitation de réseaux unitaires (355 000 €).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent à la correction des charges réparties des dépenses de personnel des années 2022 et 2023 (170 164€), et des pénalités liées à un marché (26600€).

Les recettes d'exploitation ont augmenté de 10 % en intégrant l'excédent antérieur.

Le taux de réalisation des recettes par rapport au budgété est de 92 %.



Ainsi, si on cumule la hausse des dépenses à l'augmentation des recettes, on obtient pour l'année 2025 un résultat d'exercice d'exploitation prévisionnel de 154 229.31 € HT.

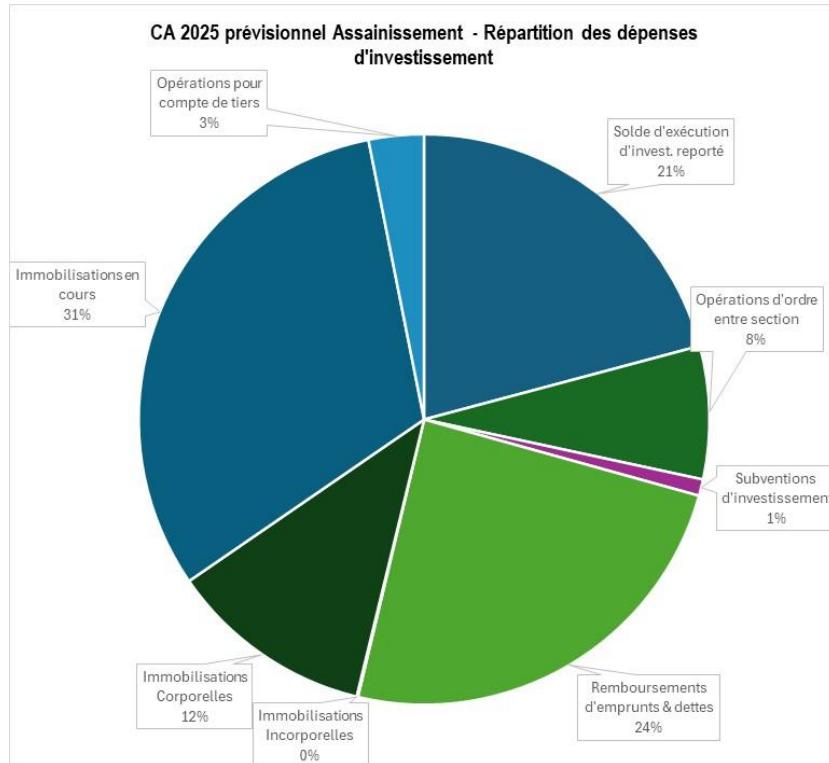
BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	Variation 2024-2025 en €
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	113 239,55	292 449,63	1 149 874,80	428 055,17	- 721 819,63
020	Dépenses imprévues invest.	-	-	-	-	-
040	Opérations d'ordre entre section	138 529,90	131 587,85	721 067,71	154 591,00	- 566 476,71
041	Opérations Patrimoniales	30 026,80	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	19 180,00	19 180,00
16	Remboursements d'emprunts & dettes	539 018,16	483 238,00	463 560,99	501 496,08	37 935,09
20	Immobilisations Incorporelles	33 139,65	3 831,94	1 660,49	1 468,00	- 192,49
204	Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
21	Immobilisations Corporelles	44 658,57	110 068,88	197 122,10	238 423,00	41 300,90
23	Immobilisations en cours	628 258,09	1 396 721,95	552 631,79	645 925,00	93 293,21
2318	Opérations non affectées	-	-	-	-	-
27	Avance trésorerie	-	-	-	-	-
4581	Opérations pour compte de tiers	-	65 934,00	159 049,00	64 283,00	- 94 766,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 526 870,72	2 483 832,25	3 244 966,88	2 053 421,25	- 1 191 545,63

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2025 (+134 400 € HT aux chapitres 20, 21, 23) si on exclut les opérations d'ordre et le solde d'exécution d'investissement reporté.

Concernant le chapitre « 4581 » il correspond à l'Autorisation d'engagement (DAE) que la CCLVD a signé avec l'AESN pour la mise en conformité des branchements d'assainissement privé pour un montant total 2023 à 2025 de 286 500 €HT. Cette dépense s'est équilibrée en recette de 2023 à 2025.

Une nouvelle DAE va démarrer en 2026 avec l'Agence de l'Eau dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence. Le pourcentage d'exécution des dépenses d'investissement est de 74 % hors opérations non affectées et opérations d'ordre.



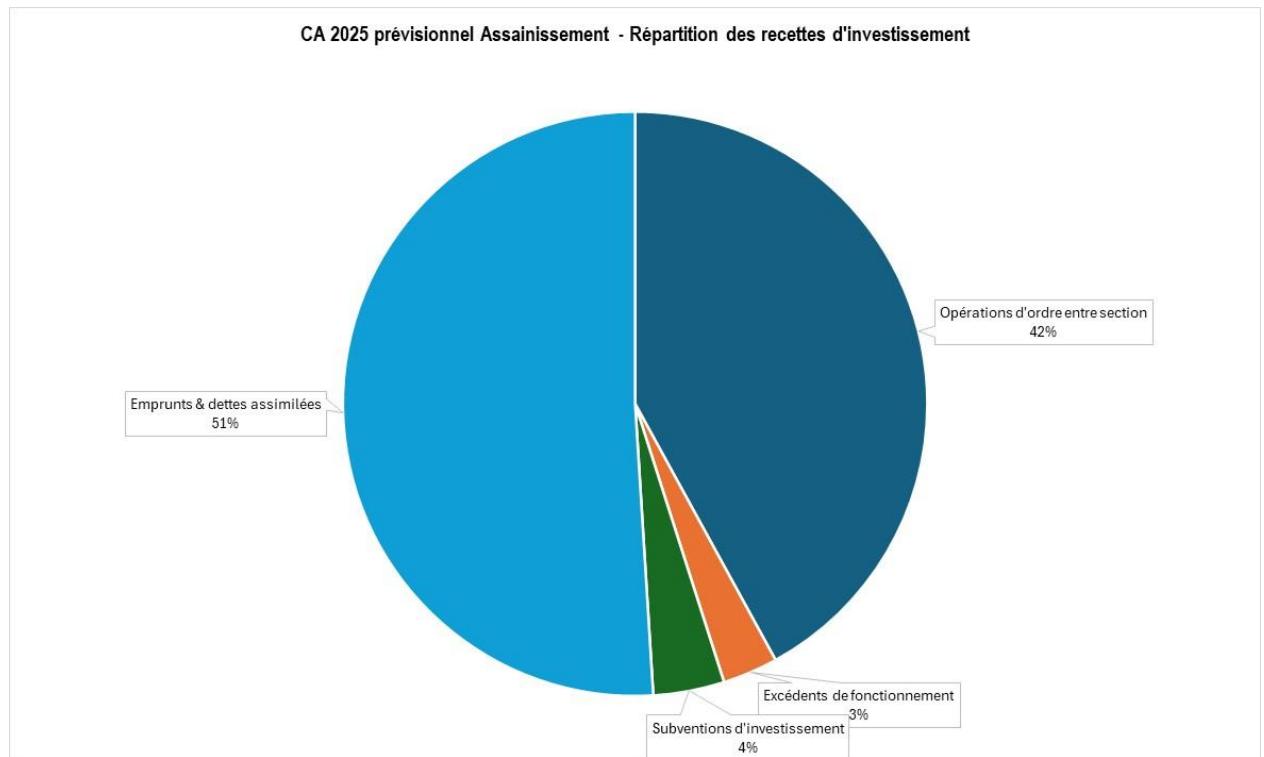
Les études et travaux représentent 43 % des dépenses d'investissement (en 2024, 23 %).

BUDGET ASSAINISSEMENT - EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	Variation 2024-2025 en €
RECETTES						
001	Excédent investissement reporté	-				
021	Virement de la section de fonctionnement	-				
024	Produits des cessions	-				
040	Opérations d'ordre entre section	819 098,88	799 667,52	990 818,90	824 094,98	- 166 723,92
041	Opérations Patrimoniales	30 026,80	-		-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-				-
106	Réserves	-	90,00		-	-
1068	Excédents de fonctionnement	380 834,41	301 062,93	1 348 116,81	59 976,61	- 1 288 140,20
13	Subventions d'investissement	4 461,00	89 887,00	334 726,00	77 082,00	- 257 644,00
16	Emprunts & dettes assimilées	-	-		1 000 000,00	1 000 000,00
4582	Opérations pour compte de tiers	-	143 250,00	143 250,00	-	- 143 250,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 234 421,09	1 333 957,45	2 816 911,71	1 961 153,59	- 855 758,12

Les recettes ont baissé ce qui est lié notamment aux amortissements, à l'excédent de fonctionnement, aux opérations pour compte de tiers et aux subventions d'investissement. L'emprunt de 1 000 000 € HT a été effectif en 2025.

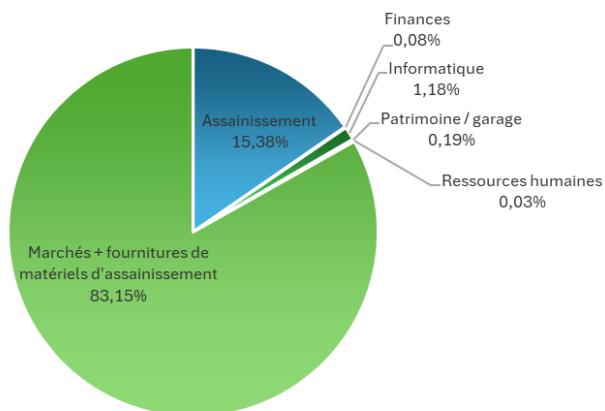
Le pourcentage d'exécution des recettes d'investissement est de 78 % hors virement de la section de fonctionnement.



51 % des recettes d'investissement correspondent à l'emprunt pour 2025.

BUDGET ASSAINISSEMENT – REPARTITION DES DEPENSES PAR SERVICE

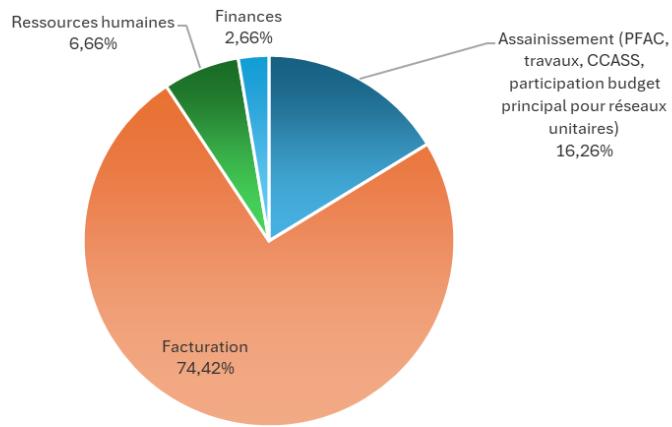
CA prévisionnel Assainissement - répartition des dépenses d'exploitation (011) et d'investissement (20,21 et 23) par service



Les dépenses de gestion courante (hors masse salariale) les plus importantes sont celles liées aux marchés d'études et de travaux.

BUDGET ASSAINISSEMENT – REPARTITION DES RECETTES PAR SERVICE

CA prévisionnel Assainissement - répartition des recettes d'exploitation (70, 74, 75, 77) et d'investissement (13) par service



Les recettes du budget assainissement proviennent majoritairement de la facturation de l'eau. En effet, « l'assainissement paye l'assainissement ». Le reste provient des subventions d'investissement, de la PFAC, des branchements d'assainissement et des contrôles de conformité d'assainissement. Concernant les ressources humaines, c'est lié aux charges réparties entre budgets. Pour les finances, cela est lié principalement à des pénalités de marchés.

Prospective 2026 de la section d'exploitation

Les tableaux suivants correspondent une vue d'ensemble des comptes administratifs des années précédentes et des CA prévisionnels des années 2025 et 2026 :

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	CA 2026 (DOB)
DEPENSES						
011	Charges à caractère général	573 693,58	904 828,43	833 713,56	1 120 000,00	1 396 800,00
012	Charges de Personnel & frais assimilés	515 276,75	611 661,14	510 004,96	631 162,09	656 250,50
014	Atténuation de produits	146 845,00	177 827,00	175 413,00	71 100,00	9 250,00
022	Dépenses imprévues	-	-		-	
023	Virement à la section d'investissement	-	-		-	
042	Opérations d'ordre entre section	819 098,88	799 667,52	990 818,90	824 094,98	906 000,00
65	Autres charges de gestion courante	19 267,25	9 820,95	33 405,12	1 564,73	35 000,00
66	Charges financières	201 481,19	206 663,16	192 912,44	196 538,89	168 185,00
67	Charges exceptionnelles	148 903,10	81 847,84	63 185,92	37 000,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat	-	200 000,00		173 075,00	40 000,00
DEPENSES D'EXPLOITATION		2 424 565,75	2 992 316,04	2 799 453,90	3 054 535,69	3 271 485,50
RECETTES						
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	2 899 183,49	3 112 460,20	1 478 142,30	2 192 269,67	2 227 846,18
013	Atténuation de charges	1 177,70				-
042	Opérations d'ordre entre section	138 529,90	131 587,85	721 067,71	154 591,00	170 050,10
70	Produits des services, du domaine	2 585 947,52	2 463 667,43	2 634 245,54	2 494 956,00	2 730 400,00
74	Dotations, subventions, participations	178 300,18	104 247,00	43 032,65	359 034,00	355 000,00
75	Autres produits de gestion courante	669,97	2 636,79	501,91	1 563,00	115 400,00
77	Produits exceptionnels	34 370,12	3 975,88	30 953,69	198 621,00	1 000,00
78	Reprise sur provisions et dépréciations	-	-	23 803,16	-	35 000,00
RECETTES D'EXPLOITATION		5 838 178,88	5 818 575,15	4 931 746,96	5 401 034,67	5 634 696,28
Résultat de l'exercice RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE Besoin de financement de la section d'investissement Résultat net de la section de fonctionnement		514 429,64	- 286 201,09	654 150,76	154 229,31	135 364,60
 		3 413 613,13	2 826 259,11	2 132 293,06	2 346 498,98	2 363 210,78
 		- 301 152,93	- 1 348 116,81	59 976,61	- 118 652,80	- 889 401,41
 		3 112 460,20	1 478 142,30	2 192 269,67	2 227 846,18	1 473 809,37

Pour la projection 2026, les hypothèses ci-dessous sont prises :

- réalisation de 90 % des dépenses budgétées et augmentation des dépenses au 011 de 3 % sauf pour le marché d'exploitation où les coûts réels sont indiqués (+262 000 € HT / 2025) intégrant 13 mois d'exploitation (de décembre 2025 à décembre 2026 inclus), les dépenses de fonctionnement liées au pluvial qui seront remboursées par le budget principal (115 400 € de dépenses prévus également en recette au 75), sont également prévus au 011 le remboursement au budget eau de la moitié de la redevance de la télérélève 2025 (31 000 € HT),
- augmentation des charges de personnel et réalisation de 90 % des dépenses budgétées,
- 014 : baisse des dépenses car la redevance modernisation des réseaux de collecte n'existe plus depuis le 01/01/2025, ainsi les dépenses correspondent aux sommes recouvrées des années précédentes qui doivent être versées à l'AESN (dépense / recette qui s'équilibre),
- Admission en non valeur et créances éteintes pour 2026 contrairement à 2025,
- 66, les intérêts de la dette sont en baisse du fait de la baisse des taux de livret A (poids de 29 % de la dette de ce budget) et de l'EURIBOR 3 mois (3 % du poids de la dette)
- au 68, réalisation d'une provision pour risque annuelle pour non recouvrement,
- au 70, produits des services équivalents à 2025 en terme de volumes (hypothèse de 950 000 m³ facturés) intégrant une hausse de l'abonnement assainissement à 26 € HT qui sera en vigueur à partir du 01/01/2026 (+150 000 € HT), choix explicité précédemment, et une hausse de la redevance Performance assainissement selon le montant 2026 (qui se retrouve en dépense et en recette) : + 94 000 € HT, les autres recettes (branchements d'assainissement, PFAC) sont gardées constantes par rapport à 2025,
- au chapitre 74, la dotation de + 355 000 € correspond au versement par le budget principal d'une dotation pour la collecte et le traitement des eaux unitaires,
- au chapitre 75, on retrouve + 115 400 € de recettes liés au remboursement des dépenses strictement pluviales,
- Reprise sur provisions liées aux provisions aux admissions en non valeur faites en 2023 que l'on affecte au fur et à mesure à des écritures réelles (dépenses / recettes qui s'équilibrent).

Avec ces hypothèses, le résultat prévisionnel d'exploitation est positif.

Le budget d'assainissement reste cependant fragile. Ainsi, des pistes d'économie et de recettes supplémentaires doivent être étudiées.

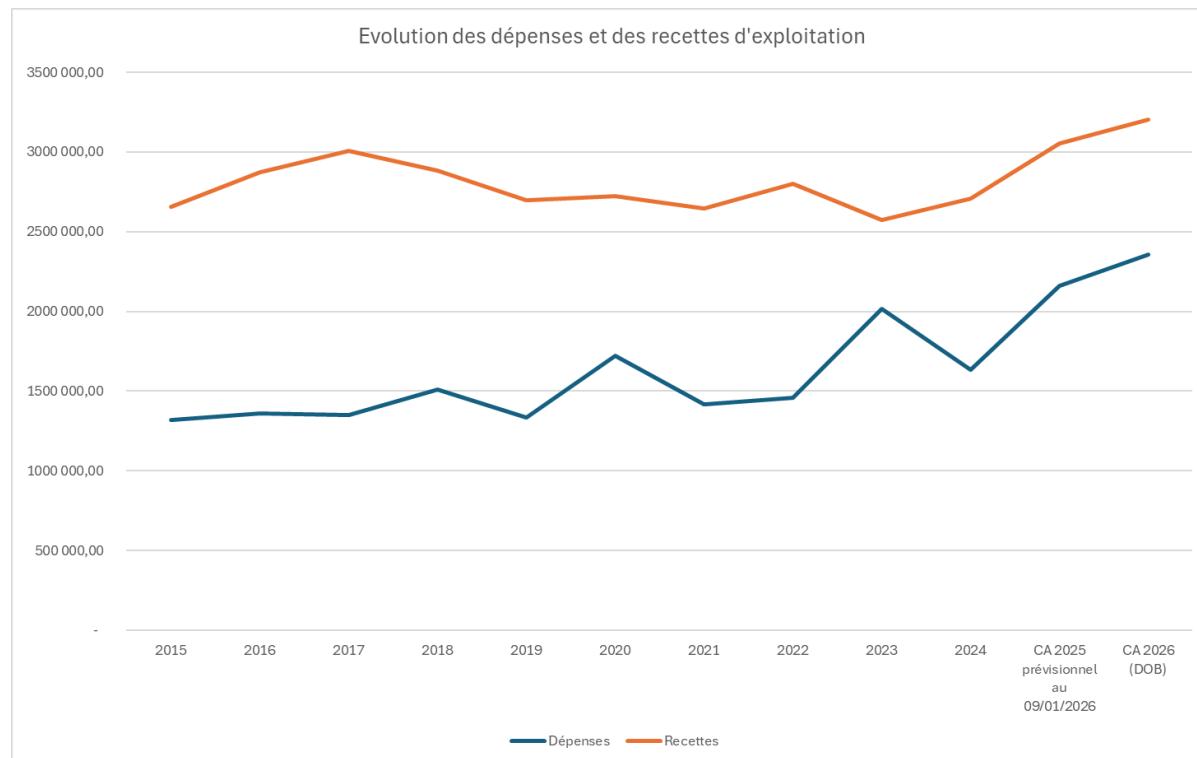
Il est proposé sur l'année 2026 :

- de travailler la clé des charges réparties : travail en cours de réalisation,
- réflexion sur l'ajustement de la dotation du budget principal pour la partie unitaire pour prendre plus en compte la hausse des coûts d'exploitation et l'aspect patrimonial,
- réflexion sur la revalorisation de la PFAC qui n'a pas été revue depuis 2014,
- poursuivre la veille sur les emprunts de la banque des territoires qui sont intéressants sur l'eau et l'assainissement et dont les durées proposées sont

- cohérentes avec les durées d'amortissement,
- aligner une stratégie de politique tarifaire à la nécessité de réaliser une épargne patrimoniale cohérente avec le patrimoine (exploitation de l'étude CITEXIA réalisée fin 2025),
 - appliquer la formule de révision fin 2026 qui permet d'ajuster les redevances selon des index de révision (vote le 08/12/2025),
 - travailler l'équilibre entre les redevances eau et assainissement selon les investissements à réaliser,
 - de poursuivre les déconnexions des eaux pluviales et notamment sur les secteurs en unitaire afin de diminuer le volume d'eau pluviale transporté et traité à la station d'épuration ;
 - de poursuivre la rationalisation des coûts tout en gardant un patrimoine entretenu et renouvelé pour s'inscrire dans une gestion pérenne et environnementale,
 - réfléchir sur les moyens humains affectés à l'assainissement sur les contrôles assainissement (potentiellement un seul poste de contrôleur serait conservé dans l'immédiat).

L'évolution des dépenses et recettes d'exploitation depuis 2015 hors opérations d'ordres est la suivante :

Ainsi, on voit que la CCLVD a su adapter ses recettes pour continuer de conserver de l'épargne patrimoniale pour investir. Cependant, celle-ci se réduit.



Prospective 2026 de la section d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel au 09/01/2026	CA 2026 (DOB)
DEPENSES						
001	Solde d'exécution d'invest. reporté	113 239,55	292 449,63	1 149 874,80	428 055,17	92 267,66
020	Dépenses imprévues invest.	-				
040	Opérations d'ordre entre section	138 529,90	131 587,85	721 067,71	154 591,00	170 050,00
041	Opérations Patrimoniales	30 026,80	-			
13	Subventions d'investissement	-			19 180,00	
16	Remboursements d'emprunts & dettes	539 018,16	483 238,00	463 560,99	501 496,08	516 052,00
20	Immobilisations Incorporelles	33 139,65	3 831,94	1 660,49	1 468,00	191 288,00
204	Subventions d'investissement	-	-			
21	Immobilisations Corporelles	44 658,57	110 068,88	197 122,10	238 423,00	368 374,50
23	Immobilisations en cours	628 258,09	1 396 721,95	552 631,79	645 925,00	576 022,05
2318	Opérations non affectées					
27	Avance trésorerie	-				
4581	Opérations pour compte de tiers	-	65 934,00	159 049,00	64 283,00	361 500,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 526 870,72	2 483 832,25	3 244 966,88	2 053 421,25	2 275 554,21
RECETTES						
001	Excédent investissement reporté	-				
021	Virement de la section de fonctionnement	-				
024	Produits des cessions	-				
040	Opérations d'ordre entre section	819 098,88	799 667,52	990 818,90	824 094,98	906 000,00
041	Opérations Patrimoniales	30 026,80	-		-	
10	Dotations, fonds divers et réserves	-				
106	Réserves	-	90,00		-	
1068	Excédents de fonctionnement	380 834,41	301 062,93	1 348 116,81	59 976,61	118 652,80
13	Subventions d'investissement	4 461,00	89 887,00	334 726,00	77 082,00	
16	Emprunts & dettes assimilées	-	-		1 000 000,00	
4582	Opérations pour compte de tiers	-	143 250,00	143 250,00	-	361 500,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 234 421,09	1 333 957,45	2 816 911,71	1 961 153,59	1 386 152,80
	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE	- 292 449,63	- 1 149 874,80	- 428 055,17	- 92 267,66	- 889 401,41
	Reste à réaliser Dépenses	- 208 723,30	- 781 329,01	- 642 870,22	- 73 718,58	
	Reste à réaliser Recettes	200 020,00	583 087,00	1 130 902,00	47 333,44	
	Besoin de financement de la section	- 301 152,93	- 1 348 116,81	59 976,61	- 118 652,80	

OBJECTIFS 2026

Les principaux objectifs 2026 d'investissement sont :

- la poursuite de la mise en conformité des branchements d'assainissement privés avec la signature d'une nouvelle DAE avec l'Agence de l'Eau d'un montant de 361 500 €,
- La réhabilitation de réseaux,
- Amélioration du patrimoine,
- Poursuivre la diminution des rejets au milieu naturel et les opérations ayant un impact sur l'environnement. Il est rappelé que la collectivité dépend notamment du Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) de la Brèche et que l'atteinte du bon état chimique et écologique de la Béronnelle est prioritaire.

Opérations liées à ces objectifs :

- DAE pour mise en conformité des branchements (dépenses / recettes) : 361 500 €,
- Travaux de réhabilitation Impasse du Fossé Rayon à Rantigny et passage sous la voie SNCF (240 000€ HT) et divers études et travaux de réhabilitation selon opérations communales ou urgences : 315 000 €
- Elaboration du diagnostic permanent (obligation arrêté du 21/07/2015) et du Schéma directeur pour 210 000.00 € HT (1^{ère} partie en 2026),
- Plan de renouvellement des installations de la STEP et postes de refoulement pour 146 500.00 € selon les besoins et réalisation d'investissements pour améliorer et diminuer les coûts d'exploitation pour un montant de 95 000 € HT,
- Nouveaux branchements, travaux courants pour 90 000.00 € HT,
- Démarrage de la mise en séparatif de la rue Pasteur à Mogneville : 50 000 € HT.

Il est à noter que la réalisation du diagnostic permanent et du Schéma Directeur est une priorité 2026 (AMO en cours) car :

- aucune subvention Agence de l'Eau n'est possible sans la réalisation de ce schéma,
- il permettra de cibler les secteurs prioritaires d'intervention pour les 10 ans qui viennent en terme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de déconnexion des eaux pluviales afin de permettre de diminuer les eaux claires parasites et les eaux météoriques en entrée de station et donc de réaliser des économies de fonctionnement.

Le PPI 2025 - 2028 est annexé au présent rapport.

Pour les années qui viennent, le montant des investissements et leurs natures seront établis au regard de notre capacité financière, et selon l'urgence des réalisations, sauf projets structurants ou urgents. **Il est possible que la CCLVD revoit sa politique d'accompagnement des communes sur les reprises de réseaux d'assainissement en cas de travaux de voirie. Les secteurs prioritaires identifiés dans le Schéma Directeur seront privilégiés.**

Concernant les recettes il est prévu le financement des projets par fonds propres, mais des subventions sont attendues pour le projet suivant :

- Elaboration du diagnostic permanent et du Schéma directeur pour 105 000.00 € HT.

Concernant l'actualité réglementaire, la transcription de la nouvelle Directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (dite DERU 2) est toujours en cours. Les principaux éléments sont retranscrits ci-dessous :

Une surveillance des nouveaux contaminants à prendre en compte

Outre les paramètres classiques, le texte demande qu'une surveillance représentative de la teneur en microplastiques et polluants pertinents soit réalisée pour les surcharges liées aux pluies et les rejets des eaux de ruissellement urbain pour les agglomérations de 10 000 EH et plus. Les microplastiques devront également être surveillés dans les boues. *Pour 2026, cela se traduit par de nouvelles analyses sur les PFAS.*

Suivre et réduire les émissions de gaz à effet de serre des stations

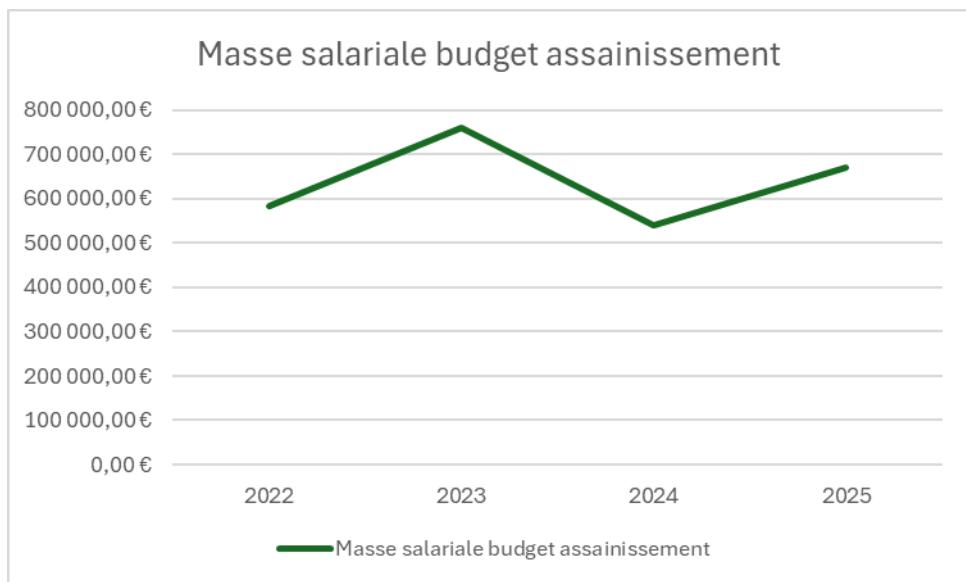
Autre gros apport de la révision de la directive : l'intégration des enjeux liés au changement climatique à travers la notion de neutralité énergétique. Le texte fixe différents paliers d'objectifs nationaux pour que d'ici au 13 décembre 2045 l'énergie totale générée à partir de ressources renouvelables par les propriétaires ou exploitants de stations d'épuration traitant une charge égale ou supérieure à 10 000 EH atteigne progressivement 100 %.

Par ailleurs, le texte demande que des audits énergétiques des stations d'épuration et des systèmes de collecte soit réalisés tous les quatre ans pour ces stations (avec une échéance au 31 décembre 2028 pour les plus de 100 000 EH et au 31 décembre 2032 pour les plus de 10 000 EH).

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE - BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2022 A 2025

	Masse salariale budget assainissement
2022	583 045,32 €
2023	760 494,88 €
2024	541 083,37 €
2025	669 454,08 €

De la même manière que pour le budget principal et le budget annexe eau potable, ces chiffres correspondent au réalisé strict par budget soit correspondant aux missions exercées par la CCLVD au regard des compétences relatives au budget annexe assainissement. Ils prennent en compte le facturé du Budget eau aux Budget principal et budget annexe eau pour le personnel payé par ces budgets et qui exercent en partie des missions dévolues au budget eau. Également, la part du versé par le budget eau aux budget principal et au budget annexe assainissement collectif (personnel ayant une partie de leur temps de travail sur le principal et sur l'eau) est prise en compte.



Les charges salariales évoluent à la hausse sur le budget assainissement. Le service a été renforcé ces dernières années afin notamment d'avoir deux contrôleurs d'assainissement qui réalisent les contrôles de conformité. Ce choix est important à la fois pour permettre de diminuer les raccordements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées (et donc les eaux traitées en entrée de station), diminuer les rejets au milieu naturel avec la détection de mauvais raccordements, sensibiliser les habitants à la gestion des eaux pluviales à la parcelle qui permet de diminuer les mises en charge de réseaux en cas de pluie et de diminuer l'usage de l'eau potable pour l'arrosage par exemple.

Ainsi, dans le temps, ces choix constituent un cercle vertueux, permettent à la collectivité de s'adapter aux changements climatiques, et de respecter les obligations réglementaires de bon état chimique et écologique des cours d'eau.

Pour 2026, la question se pose de pourvoir le 2^{ème} poste de contrôleur au vu de la forte augmentation des coûts d'exploitation.

Nombre d'emploi au tableau

Catégorie	Grade	EMPLOIS BUDGETAIRES TEMPS COMPLET	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRE		TOTAL EFFECTIFS POURVUS
			Agents Titulaires	Agents Non Titulaires	
A	Ingénieur	1	1		1
B	technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0		0
C	Agent maîtrise	1		1	1
	Adjoint technique	1	1		1
	Adjoint administratif	1	1		1
TOTALS		5	3	1	4

Sur l'année 2025, le nombre d'emplois pourvus était de 3 titulaires et 1 non titulaire du fait du 2^{ème} poste de contrôleur pourvu par rapport à 2024.

Le tableau ci-dessous reprend le montant versé en 2025, par catégorie d'indemnités.

RIFSEEP	Nouvelle Boni	Heures suppléme	avantage en nature
25 367 €	0 €	61 € -	€

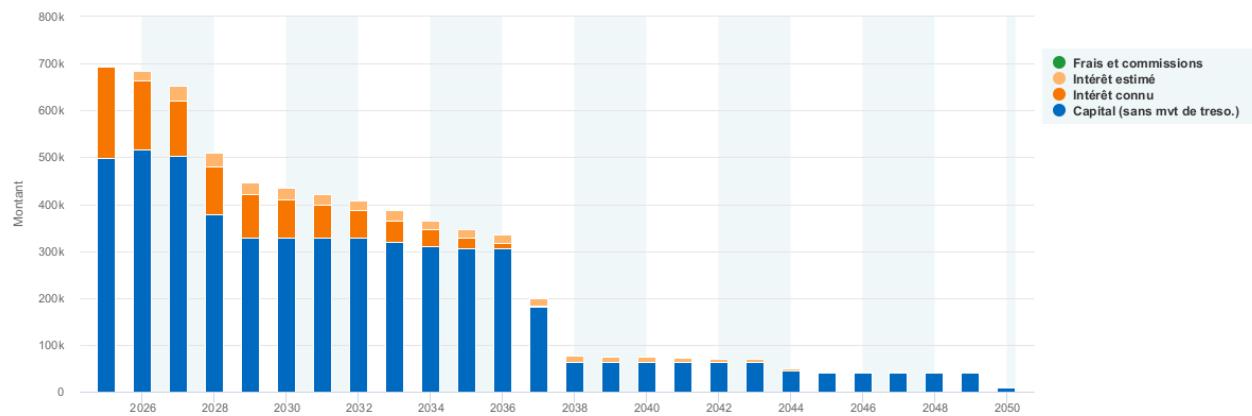
Etat de la dette

Tableau d'amortissement prévisionnel des emprunts - Période : 2025 – 2050

Période	Date de début	Date de fin	CRD initial	Echéance			
				Mobilisation / tirage	Capital	Intérêt	Total
2025	01/01/2025	31/12/2025	4 268 059,91 €	1 000 000,00 €	499 649,46 €	193 495,83 €	693 145,29 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	4 768 410,45 €		516 051,55 €	168 184,84 €	684 236,39 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	4 252 358,90 €		503 625,96 €	149 410,89 €	653 036,85 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	3 748 732,94 €		377 340,63 €	132 661,53 €	510 002,16 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	3 371 392,31 €		328 604,49 €	118 810,98 €	447 415,47 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	3 042 787,82 €		328 604,49 €	106 012,80 €	434 617,29 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	2 714 183,33 €		328 604,49 €	93 214,66 €	421 819,15 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	2 385 578,84 €		328 604,44 €	80 416,45 €	409 020,89 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	2 056 974,40 €		319 196,27 €	67 618,31 €	386 814,58 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	1 737 778,13 €		310 609,29 €	54 820,13 €	365 429,42 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	1 427 168,84 €		305 144,49 €	42 021,97 €	347 166,46 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	1 122 024,35 €		305 144,54 €	29 223,80 €	334 368,34 €
2037	01/01/2037	31/12/2037	816 879,81 €		181 424,86 €	17 134,55 €	198 559,41 €
2038	01/01/2038	31/12/2038	635 454,95 €		63 272,76 €	13 552,23 €	76 824,99 €
2039	01/01/2039	31/12/2039	572 182,19 €		63 272,76 €	12 096,69 €	75 369,45 €
2040	01/01/2040	31/12/2040	508 909,43 €		63 272,76 €	10 641,10 €	73 913,86 €
2041	01/01/2041	31/12/2041	445 636,67 €		63 272,76 €	9 185,55 €	72 458,31 €
2042	01/01/2042	31/12/2042	382 363,91 €		63 272,76 €	7 729,98 €	71 002,74 €
2043	01/01/2043	31/12/2043	319 091,15 €		63 272,76 €	6 274,42 €	69 547,18 €
2044	01/01/2044	31/12/2044	255 818,39 €		45 818,39 €	4 935,49 €	50 753,88 €
2045	01/01/2045	31/12/2045	210 000,00 €		40 000,00 €	4 063,14 €	44 063,14 €
2046	01/01/2046	31/12/2046	170 000,00 €		40 000,00 €	3 229,67 €	43 229,67 €
2047	01/01/2047	31/12/2047	130 000,00 €		40 000,00 €	2 396,22 €	42 396,22 €
2048	01/01/2048	31/12/2048	90 000,00 €		40 000,00 €	1 562,74 €	41 562,74 €
2049	01/01/2049	31/12/2049	50 000,00 €		40 000,00 €	729,28 €	40 729,28 €
2050	01/01/2050	31/12/2050	10 000,00 €		10 000,00 €	52,09 €	10 052,09 €
			39 491 786,72	1 000 000,00	5 268 059,91	1 329 475,34	6 597 535,25

En 2025, l'encours de la dette s'élèvera à environ 499 649,83 € soit 430 € / usager de l'assainissement collectif. Le tableau ci-dessus prend en compte le nouvel emprunt contracté en 2025 pour un montant de 1 000 000€.

Le graphique ci-dessous illustre l'état de la dette de 2025 à 2050.

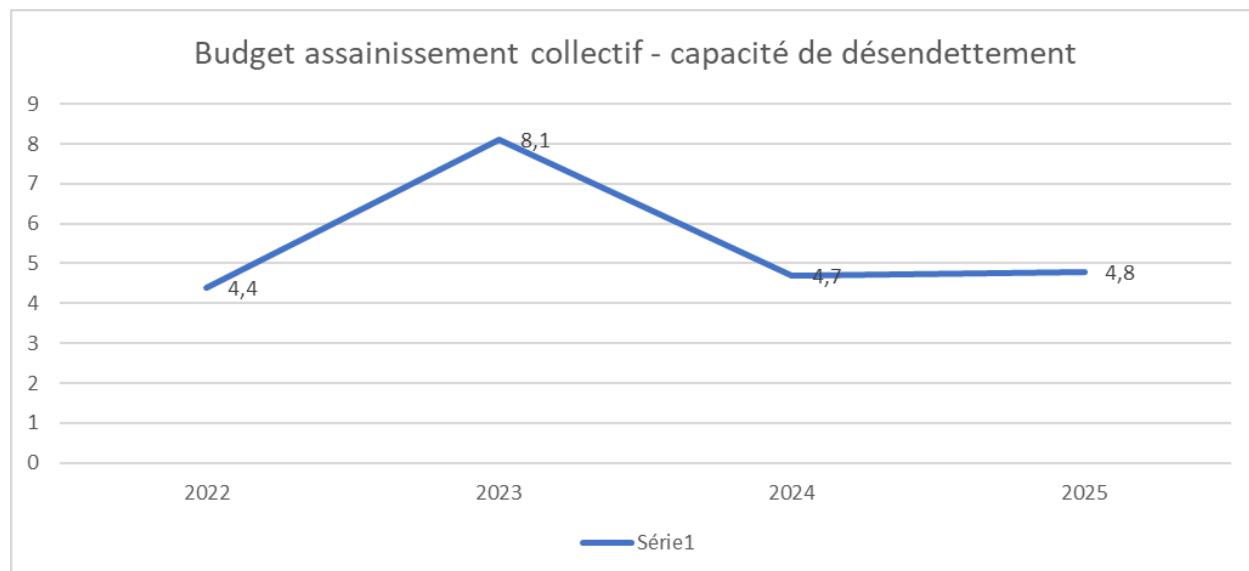


Ratio

Capacité de désendettement au 31/12/2025 = 4,8 années, très satisfaisant.

La capacité de désendettement est un indicateur financier qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette en utilisant uniquement son épargne brute. La capacité de désendettement permet :

- d'évaluer la soutenabilité de la dette,
- d'apprécier la marge de manœuvre financière,
- d'aider à la décision d'investissement.



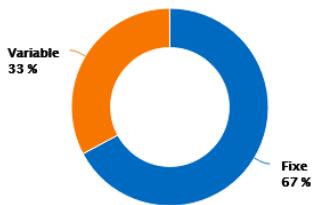
Liste des emprunts en 2025

Etat de la dette par prêteur en 2025 (en euros)

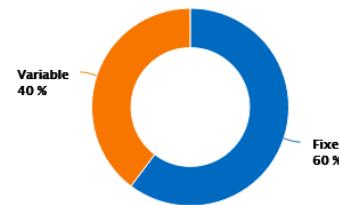
Organisme prêteur	CRD	Total des flux de l'année	Montant du contrat	Indexation	Taux moyen de l'année	Date de début	Date de fin	Durée résiduelle	Date de signature	Objet
Agence de l'Eau Seine Normandie	10 666,71 €	5 333,33 €	80 000,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	08/10/2012	08/10/2027	1,77260274	12/12/2007	Station d'épuration Monchy- Tranche 2
Caisse d'Epargne de Picardie	127 521,52 €	76 632,60 €	800 000,00 €	Taux fixe à 5,10%	5,10%	25/07/2012	25/07/2027	1,567123288	25/07/2012	Travaux d'assainissement 2012
Agence de l'Eau Seine Normandie	24 704,71 €	12 352,33 €	185 285,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	08/10/2012	08/10/2027	1,77260274		STEP Monchy Tranche 2
Agence de l'Eau Seine Normandie	65 857,84 €	9 408,27 €	141 124,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	17/10/2017	17/10/2032	6,802739726	17/10/2017	Travaux 2017
Agence de l'Eau Seine Normandie	43 718,40 €	5 464,80 €	81 972,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	08/05/2018	08/05/2033	7,35890411	09/11/2016	Réhabilitation tronçons et refoulement
Agence de l'Eau Seine Normandie	24 977,09 €	3 122,13 €	46 832,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	12/06/2018	12/06/2033	7,454794521	12/06/2018	Travaux 2018 sur commune de Laigneville
Agence de l'Eau Seine Normandie	61 242,88 €	5 567,53 €	83 513,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	11/05/2021	11/05/2036	10,36986301	11/05/2021	Traitemet H2S 7 postes
Caisse des Dépôts et Consignations	424 728,07 €	39 320,71 €	698 183,00 €	Livret A + 1,00%	3,34%	16/12/2013	01/01/2044	18,01643836	13/09/2013	Réhabilitation réseau
Caisse des Dépôts et Consignations	970 000,00 €	51 947,60 €	1 000 000,00 €	Livret A + 0,40%	2,75%	02/01/2025	01/01/2050	24,02191781	24/12/2024	Travaux Eau - assainissement
Agence de l'Eau Seine Normandie	2 888,31 €	1 444,13 €	21 662,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	08/10/2012	08/10/2027	1,77260274		Télésurveillance poste de refoulement
Agence de l'Eau Seine Normandie	75 266,40 €	37 633,20 €	564 498,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	28/08/2012	25/10/2027	1,819178082		Restructuration réseau d'eau
Agence de l'Eau Seine Normandie	49 183,20 €	5 464,80 €	81 972,00 €	Taux fixe à 0,00%	0,00%	02/08/2019	02/08/2034	8,594520548	02/08/2019	Amélioration réseau
Société de Financement Local	2 717 498,30 €	373 833,24 €	7 089 126,00 €	Taux fixe à 4,80%	4,80%	23/07/2004	01/06/2037	11,42739726	25/08/2004	Travaux divers
Société de Financement Local	170 157,02 €	65 620,62 €	700 000,00 €	Euribor 3m + 1,85%, flooré à 0,00%	4,16%	01/07/2013	01/07/2028	2,504109589		Ex MON280053EUR
	4 768 410,45	693 145,29	11 574 167,00							

Au regard du contexte économique, les intérêts ont augmenté. 33% des emprunts du budget sont à taux variables ce qui est plus élevé qu'en 2024. Egalement, un emprunt à taux variable a été contracté auprès de la caisse des dépôts à effet au 1er janvier 2025. La part d'emprunt liée à la caisse des dépôts a augmenté par rapport à 2023 car un emprunt de 1 000 000 € a été contracté.

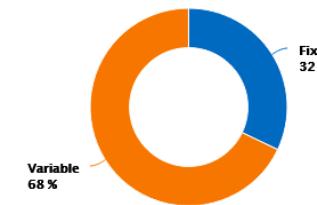
Répartition par risque au 30/12/2025



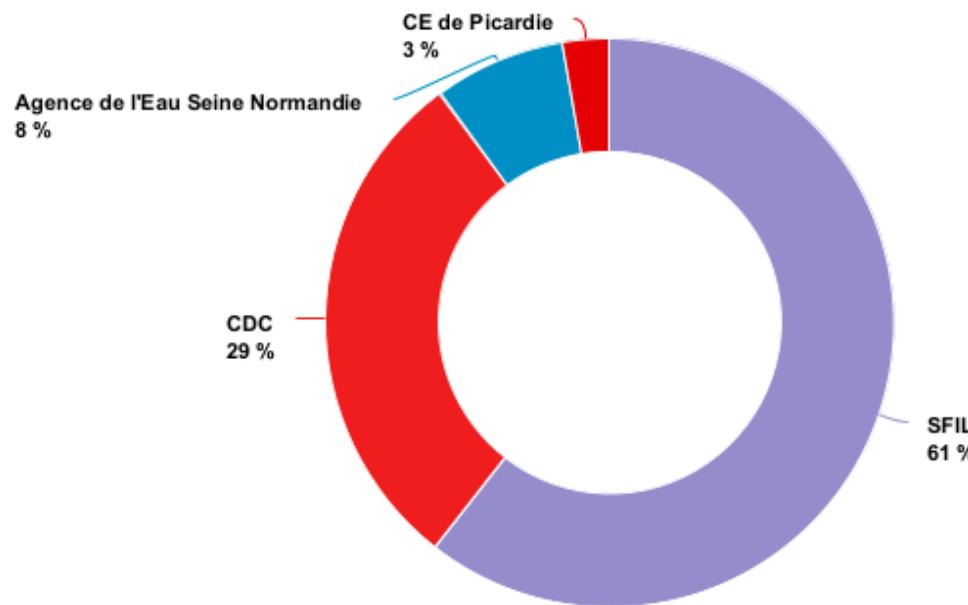
Répartition par risque à 5 ans



Répartition par risque à 10 ans



Répartition par banque au 30/12/2025



SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES

Gestionnaire	Article	Libellé	Crédits nouveaux 2026	Recettes Subventions attendues / vente 2026	Crédits nouveaux 2027	Recettes Subventions attendues / vente 2027	Crédits nouveaux 2028	Recettes Subventions attendues / vente
MARDEA	21532-A47	Branchements MBC	50 000,00 €		60 000,00 €		85 000,00 €	
ASS	2315	plans de récolelement	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €	
MARDEA	2315	Divers MBC : travaux courants	15 000,00 €		30 000,00 €			
MARDEA	21532	Divers MBC : travaux courants	25 000,00 €		30 000,00 €			
INFO	2183	Matériel informatique équipements ASS + ST Assainissement	10 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €	
MARINFO	2051	AMO changement logiciel facturation	20 000,00 €					
MARINFO	2051	Nouveau logiciel facturation			30 000,00 €			
MARDEA	2051	SIG	6 500,00 €		20 000,00 €			
ASS	2031	SIG (démarrage géoréférencement ?)			40 000,00 €	20 000,00 €		
MARDEA	2315	Traitement H2S priorité 2			86 000,00 €	25 800,00 €		
ASS	2315	Mesure efficacité tt H2S	5 000,00 €					
HSE	2184		1 000,00 €					
ASS	2158	Matériel divers	30 000,00 €		30 000,00 €		20 000,00 €	
MARDEA	21562	Télélève	20 000,00 €		15 000,00 €		42 500,00 €	
MARDEA	21562	Sécurisation du Système d'information industrielle	20 000,00 €					
GAR	2182	Véhicule VL			14 000,00 €		14 000,00 €	11 000,00 €
MARDEA	21562	STEP et PR : plan de renouvellement	146 500,00 €		149 400,00 €		142 300,00 €	
MARDEA	2315	STEP et PR : plan de renouvellement						
MARDEA	21562	Investissements PSE1 et PSE2 marché SUEZ	95 000,00 €					
ASS	21562	STEP : Crée potentiellement borne d'eaux traitées					42 000,00 €	
ASS	2315	Mise en œuvre Zonage asst : AFT, rue de la République						
MARDEA	2031	Diag permanent (obligation arrêté du 21/07/2015) / Schéma directeur	210 000,00 €	105 000,00 €	90 000,00 €	45 000,00 €		
MARDEA	2031	AMO SDA	1 710,00 €					
ASS	2315	sectorisation du réseau (débitmètres)			50 000,00 €			
ASS	2315	Bailleval : rue du Moulin	15 000,00 €		15 000,00 €		80 000,00 €	
ASS	2315	Bailleval : Rue aux dames (+ un bout de la rue Hotel Guehain)	30 000,00 €					
ASS	2315	Bailleval : rue Fontaine St Maur						
ASS	2315	Caufray : Avenue Henri besse			à déterminer		15 000,00 €	
ASS	2315	Caufray : Rue du Moulin à Voile, ITV à faire mais potentielles réparations EU						
ASS	2315	Caufray : rue du Moulin	32 000,00 €					
ASS	2315	Caufray : rue du Clos Germain	15 000,00 €					
ASS	2315	Caufray : chemin de la Petite vallée	15 000,00 €					
ASS	2315	Caufray : rue des sablons	5 000,00 €					
ASS	2315	Caufray : rue de la croix de bois						
ASS	2315	Laigneville : Portebois						
ASS	2315	Laigneville : rue des Cerisiers	25 000,00 €					
ASS	2315	Laigneville : rue du Vieux Fort			25 000,00 €			
ASS	2315	Laigneville : rue Gauguin			25 000,00 €			
MARDEA	2315	Laigneville rue de la République TO réhabilitation par l'intérieur						
MARDEA	2315	Laigneville rue de la République Tranche 2			171 940,00 €			
ASS	2315	Liancourt : rue Edmond Jolidon	10 000,00 €		à déterminer			
ASS	2315	Liancourt : rue de l'abbé ferry						
ASS	2315	Liancourt : Avenue Albert 1er	30 000,00 €		100 000,00 €			
ASS	2315	Liancourt : rue Jules Michelet	15 000,00 €		100 000,00 €			
ASS	2315	Liancourt : rue des Arts et Métiers	20 000,00 €		100 000,00 €			
ASS	2315	Liancourt : rue Etienne Dolet	50 000,00 €		325 000,00 €			
ASS	2315	Liancourt : rue latour / rue du vieux château, Victor hugo, La Rochefoucauld						
ASS	2315	Liancourt : sentier clos marie Bellet	10 000,00 €					
ASS	2315	Mogneville : Place Jean Jaurès						
ASS	2315	Mogneville : rue Varenne						
ASS	2315	Mogneville : Rue Pasteur mise en séparatif	50 000,00 €		290 000,00 €	116 000,00 €		
ASS	2315	Mogneville : Clos Guillaume						
ASS	2315	Mogneville : remboursement enrobés tranchée assainissement Ordibée	23 000,00 €					
ASS	2315	Mogneville : Rue Fontaine saint denis	11 024,50 €					
ASS	2315	Mogneville : Rue du château d'eau			20 000,00 €			
ASS	2031	Mogneville : levés topos Chemin de la Salle et rue du St Sacrement	2 850,00 €					
ASS	21532	Mogneville : travaux réha ponctuelles rue du St Sacrement	11 805,00 €					
ASS	2315	Monchy Saint Eloi : rue Menuel	20 000,00 €					
ASS	2315	Monchy Saint Eloi : Rue Raymond Maillet			80 000,00 €			
ASS	2315	RTY : Impasse Fossé Rayon + sous voie SNCF	240 000,00 €					
ASS	2315	Hameau d'Uny	- €		30 000,00 €			
ASS	2315	Rantigny : quartier de la gare				100 000,00 €		
ASS	2315	Rosoy : Rue du Prieuré			25 000,00 €			
PATR	2313		2 000,00 €					
MAR	2033	Parutions	400,00 €					
RH	2051	logiciel	500,00 €					
ASS	21	Conception d'une clé DENY CCLVD Assainissement et déploiement des canons/serrures sur les différents sites			30 000,00 €			
ASS	2315	RTY : rue Berthelot			16 500,00 €			
ASS	2315	TFL (BE et BA ou plutôt BP dans le cadre de la compétence GDV), rue du St Sacrement						
ASS	4581	solde DAE 1 dépenses						
ASS	4581/4582	Nouvelle DAE AESN	361 500,00 €	361 500,00 €	504 214,00 €	194 344,00 €	194 344,00 €	
		TOTAL	1 291 289,50 €	105 000,00 €	2 004 840,00 €	206 800,00 €	547 800,00 €	11 000,00 €

BUDGET ANNEXE MOBILITE

Le budget annexe mobilité de la CCLVD ayant été créé le 1er janvier 2026, le présent rapport ne permet donc pas de faire de rétrospective financière sur la base d'un compte administratif.

Le budget annexe transport-mobilité a été construit de façon à retranscrire fidèlement et en totalité la politique de mobilité multimodale engagée depuis la prise de la compétence en 2021.

Le budget annexe est structuré tant en fonctionnement qu'en investissement autour des thématiques suivantes :

1. Exploitation du réseau de transport le Libellule et enjeux connexes
2. Développement des mobilités actives et requalification des quartiers gare
3. Charges de structure, de personnel et autres

1. Exploitation du réseau de transport le Libellule et charges connexes

L'année 2026 sera marquée par la mise en service du réseau le Libellule composé de 2 lignes régulières (Libellule 1 et Libellule 2) et d'un service de transport à la demande à partir du 2 février 2026.

La société KEOLIS Oise a été déclarée attributaire d'un marché d'exploitation de 4 ans estimé à 320 000 € TTC/an (soit un prix forfaitaire de 312 000 €/an pour l'exploitation des lignes régulières auquel il convient d'ajouter un prévisionnel de 8 000 €/an pour les courses à la demande- TAD). Des dépenses imprévues sont proposées afin de parer à d'éventuels ajustements à la marge de la desserte.

En tant qu'adhérent, la CCLVD bénéficiera d'une subvention du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO). La CCLVD sollicite 30% d'aide pour les lignes régulières et 40% pour le TAD. Ce taux de subvention sera fixe sur la durée du marché et calculé sur le déficit d'exploitation soit déduction faite des recettes tarifaires. Ces dernières ont été estimées prudemment au regard de réseaux de bus comparables.

Bien que la ligne régulière « Libellule 1 » se substitue aux lignes régionales 686/687, le Libellule est une création de réseau, ce qui nécessitera des efforts de communication à minima sur la première année d'exploitation. L'enjeu pour la CCLVD sera de faire connaître la desserte, les horaires, la gamme tarifaire et les modalités de réservation du transport à la demande afin que les habitants et usagers du liancourtois soient en mesure de juger de l'opportunité d'utiliser ses nouveaux services pour répondre à leurs besoins de déplacements quotidiens.

Les arrêts desservis par le réseau Libellule devront être équipés d'un mobilier urbain uniforme et de marquages au sol réglementaires.

Pour rappel, le versement mobilité a été instauré par la CCLVD en 2021 pour financer sa politique de mobilité. Au 1^{er} janvier 2026, le taux est réhaussé à 0.6% contre 0.4% jusqu'alors (soit des recettes prévisionnelles de 700 000 € contre 450 000 €). Le code des transports conditionnant le prélèvement du versement mobilité à l'exploitation d'au moins une ligne régulière, l'intégralité des recettes sont présentées dans cette sous-section « Exploitation du réseau de transport ». Il est néanmoins précisé que les recettes issues du versement mobilité peuvent servir à financer l'ensemble des actions rendues possibles par la compétence mobilité.⁴

2. Développement des mobilités actives et requalification des quartiers gare

La mise en œuvre du schéma directeur modes actifs se poursuivra avec la réalisation d'une voie verte à Monchy Saint-Eloi rue de la République entre le rond-point nouvellement créé en sortie de RD1016 jusqu'à l'angle de la rue Raymond Maillet.

Les études pré opérationnelles visant à doter les rues Albert 1^{er}, Louis Aragon et Ile-de-France à Liancourt et Allée des Frênes à Rantigny seront poursuivies ou engagées.

Le Parc Chédeville, pour être labellisé « Accueil vélo » sera équipé selon les impératifs de l'appel à projet « Vélotourisme » porté par l'ADEME (stationnements vélo, casiers, borne de réparation, bornes de recharges pour vélos électriques).

Afin de poursuivre les démarches engagées auprès de la SNCF pour acquérir le foncier nécessaire à la transformation de la gare de Liancourt-Rantigny en pôle d'échange multimodal, le montant des études de mutabilité a été inscrit pour l'année 2026.

3. Charges de structure, de personnel et autres

En tant qu'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité), il est proposé l'adhésion à l'organisme « Agir Transport » qui apporte du conseil et propose des formations aux autorités organisatrices de la mobilité.

Le futur réalisé 2026 se présente comme suit :

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2026 prévisionnel
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	446 500 €
012	Charges de Personnel & frais assimilés	60 500 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	507 000 €
RECETTES		
70	Produits des services, du domaine	70 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	700 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	90 000,00 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	860 000 €
Résultat de la section de fonctionnement hors excédent reporté, avec amortissements		
		353 000 €
Résultat total de la section de fonctionnement		
		353 000,00
Besoins de financement de la section d'investissement		
		-245 695,00 €
Résultat net de la section de fonctionnement		
		107 305,00

CHAPITRES	LIBELLES	CA 2026 prévisionnel
DEPENSES		
20	Immobilisations Incorporelles	115 000,00
21	Immobilisations Corporelles	200 000,00
23	Immobilisations en cours	97 000,00
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	412 000,00
RECETTES		
13	Subventions d'investissement	91 340,00
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	166 305,00
Résultat cumulé de l'exercice section d'investissement		
		-245 695,00 €
Reste à réaliser Dépenses		
Reste à réaliser Recettes		
		-245 695,00 €